

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



| Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

HSBC BANK PLC

Société par actions de droit anglais au capital de 796.969.111 £
Siège social : 8 Canada Square, Londres E14 5HQ (Royaume Uni)
315 431 734 R.C.S. Paris

I. — Déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard des états financiers.

Les administrateurs sont responsables de la préparation du Rapport annuel et des états financiers, conformément aux lois et règlements applicables.

Le droit des sociétés exige des administrateurs qu'ils préparent des états financiers pour chaque exercice. En vertu de cette loi, les administrateurs ont préparé les états financiers du groupe et de la société conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni. Lors de la préparation des états financiers du groupe et de la société, les administrateurs ont également choisi de se conformer aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes comptables IFRS »).

Le groupe et la société ont également préparé les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière adoptées en application du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

En vertu du droit des sociétés, les administrateurs ne doivent approuver les états financiers que s'ils considèrent qu'ils présentent une image juste et fidèle de la situation du groupe et de la société et de leur résultat pour cet exercice. Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs sont tenus de :

- choisir des méthodes comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- indiquer si les normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni, les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne et les normes comptables IFRS ont été respectées, sous réserve de toute dérogation importante communiquée et expliquée dans les états financiers ;
- formuler des jugements et des estimations raisonnables et prudentes ; et
- préparer les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que le groupe et la société poursuivront leurs activités.

Les administrateurs sont chargés de protéger les actifs du groupe et de la société et doivent donc prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs sont également responsables de la tenue des registres comptables, suffisants à montrer et expliquer les opérations du groupe et de la société, et exposer avec une exactitude raisonnable à tout moment la situation financière du groupe et de la société, et leur permettre de s'assurer que les états financiers sont conformes à la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006.

Les administrateurs sont responsables de la tenue et de l'intégrité des états financiers de la société publiés sur le site Internet de la société mère. La législation du Royaume-Uni régissant la préparation et la diffusion des états financiers peut différer de la législation d'autres juridictions.

Confirmations des Administrateurs.

Chacun des administrateurs, dont les noms et les fonctions figurent dans le Rapport sur la gouvernance d'entreprise, confirme qu'à sa connaissance :

- les états financiers du groupe et de la société, préparés conformément aux normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, aux normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne et aux normes comptables IFRS, donnent une image fidèle et exacte de l'actif, du passif et de la situation financière du groupe et de la société, ainsi que du résultat du groupe ; et
- le Rapport stratégique comprend un examen fidèle de l'évolution et de la performance de l'activité du groupe et de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Au nom du Conseil d'administration

Kavita Mahtani

Administrateur

HSBC Bank Plc

20 février 2024

Numéro d'immatriculation 00014259

II. — Rapport des commissaires aux comptes aux administrateurs de HSBC Bank Plc.

Rapport sur l'audit des états financiers.

Opinion.

Selon notre opinion, les états financiers du groupe HSBC Bank Plc et les états financiers de la société (les « états financiers ») :

- donnent une image juste et fidèle de la situation financière du groupe et de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de leur résultat et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice écoulé ;
- ont été établis en bonne et due forme conformément aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni, appliquées dans le cadre des dispositions de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 ; et
- ont été établis conformément aux exigences de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006.

Nous avons effectué l'audit des états financiers, inclus dans les Rapport annuel et comptes 2023 (le « Rapport annuel »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2023 ;
- le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres de l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ;
- le bilan de HSBC Bank Plc au 31 décembre 2023 ;
- l'état des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes sur les états financiers, comprenant les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines notes relatives aux états financiers ont été présentées ailleurs dans le Rapport annuel plutôt que dans les notes aux états financiers. Celles-ci renvoient aux états financiers et sont identifiées comme « (auditées) ». Les informations pertinentes sont incluses dans la section dédiée à la Revue des risques, aux pages 22 à 86.

Notre opinion est cohérente avec notre reporting au Comité d'audit.

Opinion distincte concernant les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne

Comme expliqué dans la note 1.1(a) des états financiers, le groupe et la société, outre l'application des normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, ont également appliqué les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

Selon notre opinion, les états financiers du groupe et de la société ont été correctement préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées en application du Règlement (CE) N°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne.

Opinion distincte sur les normes IFRS telles que publiées par l'IASB

Comme expliqué à la note 1.1(a) des états financiers, le groupe et la société, outre l'application des normes comptables internationales adoptées au Royaume-Uni, ont également appliqué les normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») (« normes comptables IFRS »).

Selon notre opinion, les états financiers du groupe et de la société ont été correctement préparés conformément aux normes comptables IFRS.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni) (« ISAs (UK) »), aux normes internationales d'audit publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (« ISAs ») et à la législation applicable. Nos responsabilités en vertu des normes ISA (UK) et ISA sont décrites plus en détail ci-dessous dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités des commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes restés indépendants du groupe conformément aux exigences éthiques applicables à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, ce qui inclut la Norme éthique émise par le FRC, telle qu'elle s'applique aux entités d'intérêt public cotées en bourse, et le Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (code IESBA), et nous avons satisfait à nos autres responsabilités éthiques au titre de ces exigences.

À notre connaissance, nous déclarons que les services non liés à l'audit interdits par la Norme éthique du FRC ou par l'Article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) N°537/2014 n'ont pas été fournis.

En dehors de ceux mentionnés dans la note 6, nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit à la société ou aux entreprises qu'elle contrôle au cours de la période visée par l'audit.

Notre approche en matière d'audit

Aperçu

Périmètre de l'audit :

- Nous avons effectué des audits d'informations financières complètes sur deux Composantes, à savoir la banque britannique non cantonnée (« UK NRFB ») et HSBC Continental Europe (HBCE). Pour cinq autres Composantes, des procédures d'audit spécifiques ont été appliquées sur certains soldes de comptes importants et sur les notes relatives aux états financiers.

Élément clé de l'audit

- Pertes de crédit attendues - dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (groupe et société)

Matérialité

- Matérialité globale du groupe : 231 millions GBP (2022 : 230 millions GBP) sur la base de 1 % des fonds propres Tier 1.
- Matérialité globale de l'entreprise : 129 millions GBP (2022 : 133 millions GBP) sur la base de 1 % des fonds propres Tier 1.
- Matérialité de la performance : 174 millions GBP (2022 : 172 millions GBP) (groupe) et 97 millions GBP (2022 : 99 millions GBP) (société).

Le périmètre de notre audit.

Dans le cadre de la conception de notre audit, nous avons déterminé la matérialité relative et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont ceux qui, d'après le jugement professionnel des commissaires aux comptes, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période en cours et comprennent les risques évalués les plus importants d'anomalies significatives (qu'elles proviennent ou non de fraudes) identifiées par les auditeurs, y compris celles qui ont eu le plus d'effet sur : la stratégie d'audit globale, l'affectation des ressources à l'audit et l'orientation des efforts de l'équipe chargée de mission. Ces éléments, ainsi que les commentaires que nous avons formulés sur les résultats de nos procédures, ont été traités dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les risques identifiés par notre audit.

La comptabilisation des actifs destinés à être cédés (groupe), la comptabilisation des actifs d'impôts différés (groupe) et la dépréciation des investissements dans les filiales (société), qui étaient des éléments clés d'audit l'an dernier, ne sont plus incluses. Le jugement relatif à la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente (groupe) a été réduit à la suite de la finalisation de la cession de l'activité de banque de détail de HBCE au 1^{er} janvier 2024. Le jugement associé à la comptabilisation des actifs d'impôts différés a également été réduit car les flux de trésorerie prévisionnels de HBCE se sont améliorés et les hypothèses sous-jacentes sont moins incertaines.

Le risque de dépréciation de l'investissement dans les filiales (société) s'est atténué du fait d'une amélioration significative de l'évaluation de la valeur d'utilité, qui s'est traduite par une diminution du risque d'anomalies significatives.

Pertes de crédit attendues – dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (groupe et société)

Nature de l'élément clé de l'audit

La détermination des pertes de crédit attendues (« ECL ») implique le jugement de la direction et est sujette à un degré élevé d'incertitude d'estimation. La direction émet diverses hypothèses lors de l'estimation des ECL. Les principales hypothèses sur lesquelles nous nous sommes concentrées dans le cadre de notre audit incluaient celles qui présentaient un plus grand degré de jugement de la direction et pour lesquelles les variations ont eu l'incidence la plus importante sur les ECL. Il s'agissait notamment d'hypothèses retenues pour déterminer les scénarios économiques prospectifs et leurs pondérations de probabilité (en particulier les scénarios centraux et baissiers étant donné qu'ils ont l'impact le plus significatif sur les ECL) et pour estimer les flux de trésorerie attendus et les valorisations des garanties afin d'évaluer les ECL des expositions aux crédits dépréciés de grande clientèle.

Le niveau d'incertitude et de jugement en matière d'estimation est demeuré élevé en 2023 en raison de l'incertitude de l'environnement macroéconomique et géopolitique, des niveaux élevés d'inflation et de la hausse des taux d'intérêt mondiaux. Cela entraîne une incertitude quant aux jugements rendus dans la détermination de la gravité et de la pondération de probabilité des prévisions de variables macroéconomiques dans les différents scénarios économiques utilisés dans les modèles d'ECL, ainsi que dans l'estimation des flux de trésorerie attendus et des valorisations des garanties sur les expositions aux crédits dépréciés de stade 3.

Points discutés avec le Comité d'audit

Nous avons échangé avec le Comité d'audit sur la gouvernance et les contrôles des ECL. Nos discussions ont porté sur un certain nombre de domaines, notamment :

- la gravité des scénarios économiques prospectifs et leurs pondérations de probabilité associées ;
- la valorisation des expositions aux crédits dépréciés, en mettant l'accent sur les hypothèses retenues concernant la recouvrabilité des expositions importantes sur les marchés de grande clientèle ; et
- les informations fournies concernant les ECL.

Comment notre audit a traité l'élément clé de l'audit

Nous avons évalué la conception et l'efficacité de la gouvernance et des contrôles relatifs à l'estimation des ECL. Nous avons observé l'examen et la remise en question par la direction, dans le cadre des forums de gouvernance, (1) de la détermination des scénarios économiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité et (2) de l'évaluation des ECL pour les portefeuilles de grande clientèle, y compris l'évaluation des ECL calculée sur les expositions aux crédits dépréciés de stade 3 de valeur élevée.

Nous avons également testé les contrôles sur :

- la saisie de données critiques dans les systèmes sources, et le flux et la transformation des éléments de données critiques des systèmes sources vers des modèles de dépréciation et des ajustements du jugement de la direction ;
- le calcul et l'approbation des ajustements du jugement de la direction sur les résultats modélisés ;
- l'identification des déclencheurs de dépréciation de crédit ; et
- le calcul et l'approbation des dépréciations individuelles significatives relatives aux expositions aux crédits dépréciés de grande clientèle de valeur élevée.

Nous avons fait appel à nos experts économiques pour l'évaluation des principales hypothèses retenues pour déterminer la gravité et la pondération de probabilité des scénarios économiques prospectifs, en mettant particulièrement l'accent sur les scénarios centraux baissiers et du consensus. Ces évaluations ont pris en compte la sensibilité des ECL aux variations de la gravité et de la pondération de probabilité des variables macroéconomiques pour différents scénarios économiques.

Nous avons fait appel à nos spécialistes en modélisation pour évaluer le caractère approprié des principales hypothèses et méthodologies utilisées pour les modèles et nous avons repris de manière indépendante les calculs d'un échantillon de ces modèles. Nous avons également examiné si les jugements rendus lors de la sélection des principales hypothèses pouvaient donner lieu à des indicateurs de biais de la part de la direction.

Nous avons testé un échantillon de notations de risque de crédit (« CRR ») appliquées aux expositions de grande clientèle et, pour certaines expositions aux crédits dépréciés de grande clientèle, nous avons testé les calculs effectués pour estimer les flux de trésorerie attendus et remis en question les hypothèses utilisées par la direction. Le cas échéant, nous avons fait appel à nos spécialistes de la valorisation pour les aider à tester la valorisation des garanties pour un échantillon d'expositions aux crédits dépréciés de grande clientèle.

Nous avons également effectué des tests de validation portant sur :

- la conformité des méthodologies et hypothèses concernant les ECL aux exigences de la norme IFRS 9 ;
- la pertinence et l'application des critères quantitatifs et qualitatifs utilisés pour évaluer les augmentations significatives du risque de crédit ; et
- un échantillon d'éléments de données critiques utilisés dans le calcul des ECL en fin d'exercice.

Nous avons évalué et testé les informations relatives au Risque de crédit figurant dans les états financiers.

Références pertinentes dans les Rapport annuel et comptes 2023

Risque de crédit, pages 30 à 68

Rapport du Comité d'audit, page 90

Note 1.2(d) Instruments financiers évalués au coût amorti, page 122.

Note 1.2(i) Dépréciation du coût amorti et des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, page 123.

Comment nous avons adapté le périmètre de l'audit

Nous avons adapté le périmètre de notre audit afin de nous assurer que nous avons effectué un travail suffisant et être ainsi en mesure de donner une opinion sur les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure du groupe et de la société, des processus et contrôles comptables, et du secteur dans lequel ils opèrent.

Les risques auxquels HSBC Bank Plc est confronté sont divers, les interdépendances entre eux étant nombreuses et complexes. Dans le cadre de notre évaluation des risques, nous avons pris des engagements avec un certain nombre d'intervenants afin de nous assurer que nous avons bien compris et pris en compte ces risques et leurs interrelations. Il s'agissait notamment de parties prenantes au sein de HSBC et de nos propres experts au sein de PwC. Ces engagements ont porté sur des facteurs externes dans le paysage géopolitique, macroéconomique, réglementaire et comptable, sur l'impact du risque lié au changement climatique, ainsi que sur l'environnement interne de HSBC, axé sur la stratégie et la transformation.

Nous avons évalué et remis en question l'estimation faite par la direction de l'impact du risque climatique, y compris sa conclusion selon laquelle il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers. Lors de cette évaluation, nous avons examiné l'utilisation par la direction de tests de résistance et d'analyses de scénarios pour arriver à la conclusion qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers. Nous avons analysé l'évaluation de la direction concernant les parties des états financiers les plus susceptibles d'être affectées par le risque climatique, notamment :

- l'impact sur les ECL sur les prêts et créances sur la clientèle, tant pour le risque physique que pour le risque de transition ;
- les flux de trésorerie prévisionnels issus du business plan quinquennal de la direction et les taux de croissance à long terme utilisés pour estimer les montants recouvrables dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation des investissements dans les filiales ;
- l'incidence des conditions liées au climat sur les seuls paiements du principal et des intérêts pour la classification et l'évaluation des prêts et créances sur la clientèle ; et
- les risques climatiques liés aux passifs éventuels, étant donné que HSBC est confronté à un risque de réputation, juridique et réglementaire accru à mesure qu'il progresse dans la réalisation de son ambition climatique.

Les progrès réalisés par HSBC Bank Plc vis-à-vis de ses objectifs ESG à l'échelle du groupe ne sont pas inclus dans le périmètre de cet audit.

Cadrage du périmètre

HSBC Bank Plc fonctionne comme une seule entreprise intégrée avec deux pôles principaux à Londres et à Paris. Le pôle de Londres comprend la NRB du Royaume-Uni et le pôle de Paris se compose de HBCE, de ses succursales dans l'UE et de ses filiales à Malte et au Luxembourg.

Lors de notre évaluation des risques, nous avons adapté le périmètre de notre audit afin de nous assurer que nous avons effectué un travail suffisant et être ainsi en mesure de donner une opinion sur les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure du groupe et de la société, des processus et contrôles comptables, et du secteur dans lequel ils opèrent. Les risques d'anomalies significatives peuvent être ramenés à un niveau acceptable en testant les entités les plus importantes sur le plan financier au sein du groupe et celles qui présentent des risques significatifs particuliers identifiés dans le cadre de notre évaluation des risques (collectivement les « Composantes »). Cela garantit qu'une couverture suffisante a été atteinte pour chaque poste des états financiers (« FSLI »). Nous avons continuellement évalué les risques et modifié le périmètre de notre audit si nécessaire.

En établissant l'approche globale de l'audit du groupe et de la société, nous avons délimité le périmètre de l'audit en nous appuyant sur les soldes pertinents pour chaque composante et en déterminant le type de travail que nous devions réaliser au niveau des Composantes, en tant qu'équipe chargée de mission du groupe, ou en tant que commissaires aux comptes au sein de PwC UK et d'autres cabinets du réseau PwC opérant selon nos instructions (ci-après dénommés « commissaires aux comptes des Composantes »).

À la suite de notre cadrage du périmètre pour le groupe, nous avons déterminé que des audits des informations financières complètes de la banque britannique non cantonnée (« UK NRB ») et de HSBC Continental Europe (HBCE) étaient nécessaires, en raison de leur importance financière. Nous avons demandé aux commissaires aux comptes des Composantes, PwC UK et PwC France de mener à bien les audits de ces Composantes. Nous avons ensuite examiné l'importance d'autres Composantes par rapport aux soldes des comptes des états primaires et aux informations fournies par les notes. Pour ce faire, nous avons également tenu compte de la présence de risques d'audit significatifs et d'autres facteurs qualitatifs (y compris les antécédents d'anomalies dues à des fraudes ou des erreurs). Pour cinq Composantes, des procédures d'audit spécifiques ont été appliquées sur certains soldes des comptes importants. Pour le reste, le risque d'anomalies significatives a été atténué par le biais des procédures d'audit du groupe, comprenant des tests des contrôles au niveau de l'entité et des procédures d'examen analytique au niveau du groupe et de la société.

En juin 2023, nous avons organisé une réunion à Londres avec les partenaires et les membres senior de l'équipe d'audit du groupe et les équipes de PwC qui réalisent des audits des Composantes financièrement significatives. Cette réunion a principalement porté sur l'évaluation de notre approche de l'audit des activités du groupe, sur les changements intervenus au sein de HSBC Bank Plc et de nos équipes de PwC, et sur la manière dont nous continuons à innover et à améliorer la qualité de l'audit. Nous avons également discuté de nos principaux risques d'audit.

Tout au long de l'année, nous avons entretenu un dialogue actif avec les partenaires et les équipes responsables des audits de UK NRB et de HBCE, notamment en examinant la manière dont ils planifiaient et effectuaient leurs travaux. Les membres senior de notre équipe ont effectué au moins une visite en personne sur site avant la fin de l'exercice lorsqu'un audit complet a été demandé. Nos interactions avec les commissaires aux comptes des Composantes comprenaient des communications régulières tout au long de l'audit, notamment l'émission d'instructions, l'examen des documents de travail relatifs aux éléments clés de l'audit, des visites sur place en vue d'inspecter les documents de travail tout au long des différentes phases de l'audit et des réunions formelles d'apurement. Cela nous a permis de superviser et de contrôler efficacement la qualité de l'audit réalisé par les commissaires aux comptes des Composantes. Le partenaire de mission d'audit du groupe était également le partenaire de l'audit de la Composante importante UK NRB.

Certains soldes ont été audités par l'équipe de PwC chargée de la mission auprès du Groupe HSBC Holdings Plc lorsqu'ils concernaient des comptes au niveau du Groupe. HSBC dispose de contrôles au niveau de l'entité qui ont une influence omniprésente dans l'ensemble du Groupe, ainsi que d'autres contrôles et gouvernance mondiaux et régionaux sur certains aspects de l'information financière, tels que ceux gérés par la fonction Risque mondial pour les pertes de crédit attendues. Un grand nombre de processus et de contrôles informatiques et opérationnels pertinents pour l'information financière sont effectués dans les centres d'opérations gérés par Digital Business Services (« DBS »). Bien que ces centres d'opérations ne soient pas des Composantes distinctes, les processus et contrôles informatiques et opérationnels sont pertinents pour l'information financière de HSBC Bank Plc. Les processus et contrôles relatifs à l'information financière sont également effectués de manière centralisée dans les centres d'opérations financières de HSBC Bank Plc (« Opérations financières »), y compris l'évaluation de la dépréciation des investissements dans les filiales et des actifs incorporels, la consolidation des résultats de HSBC Bank Plc, la préparation des états financiers et certains contrôles de surveillance de la gestion pertinents pour l'information financière.

Les processus à l'échelle du Groupe HSBC Holdings Plc ou les processus de DBS et des Opérations financières sont soumis à des procédures d'audit spécifiées ou à un audit portant sur des FSLI spécifiques. Ces procédures concernent principalement les tests des contrôles généraux informatiques, les scénarios économiques prospectifs pour les ECL, les charges d'exploitation, les immobilisations incorporelles, la valorisation des instruments financiers, les éliminations des opérations interentreprises, les rapprochements, la consolidation et la paie. Pour ces domaines, nous avons soit effectué nous-mêmes le travail d'audit, soit dirigé et supervisé le travail d'audit réalisé par d'autres équipes de PwC. Ce travail d'audit, associé à des procédures d'examen analytique et à l'évaluation des résultats des audits externes locaux, a également permis d'atténuer le risque d'anomalies significatives pour les soldes des entités qui n'étaient pas des composantes financièrement significatives.

Matérialité.

Le périmètre de notre audit a été influencé par notre application de la matérialité relative. Nous fixons certains seuils quantitatifs de matérialité. Ces seuils, accompagnés de considérations qualitatives, nous ont permis de déterminer le périmètre de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures d'audit sur les différents postes des états financiers et sur les informations fournies, ainsi qu'à évaluer l'effet des anomalies, tant individuellement que globalement, sur les états financiers dans leur ensemble.

Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons déterminé la matérialité des états financiers dans leur ensemble comme suit :

	États financiers - groupe	États financiers - société
Matérialité globale	231 millions GBP (2022 : 230 millions GBP).	129 millions GBP (2022 : 133 millions GBP).
Comment nous l'avons déterminée	1 % des fonds propres Tier 1.	1 % des fonds propres Tier 1.
Justification de la référence appliquée	Les fonds propres Tier 1 sont utilisés comme référence car ils sont considérés comme un élément clé du processus décisionnel de HSBC Bank Plc et constituent une priorité pour les régulateurs.	Les fonds propres Tier 1 sont utilisés comme référence car ils sont considérés comme un élément clé du processus décisionnel de HSBC Bank Plc et constituent une priorité pour les régulateurs.

Les fonds propres Tier 1 ont également été utilisés comme référence l'année précédente. La base servant à déterminer la matérialité a été réévaluée et nous avons pris en compte d'autres références, telles que le résultat avant impôt. Les fonds propres Tier 1 sont une référence commune pour les filiales bancaires en propriété exclusive, en raison de l'accent mis sur la stabilité financière. Il a été déterminé que les fonds propres Tier 1 seraient considérés comme la référence la plus appropriée compte tenu de l'importance de cet indicateur dans le processus décisionnel de HSBC Bank Plc et pour les principaux utilisateurs des états financiers, notamment la société holding ultime HSBC Holdings Plc.

Pour chaque Composante du périmètre de notre audit du groupe, nous avons attribué une matérialité inférieure à la matérialité globale du groupe. La fourchette de matérialité allouée aux Composantes était comprise entre 6 millions et 117 millions GBP. Certaines Composantes ont été auditées selon une matérialité d'audit statutaire local qui était également inférieure à la matérialité globale du groupe.

Nous utilisons la matérialité de la performance pour réduire à un niveau suffisamment faible la probabilité que l'ensemble des anomalies non corrigées et non détectées dépasse la matérialité globale. Plus précisément, nous utilisons la matérialité de la performance pour déterminer le périmètre de notre audit ainsi que la nature et l'étendue de nos tests des soldes des comptes, des catégories de transactions et des informations à fournir, par exemple pour déterminer la taille des échantillons. Notre matérialité de la performance était de 75 % (2022 : 75 %) de la matérialité globale, pour un montant de 174 millions GBP (2022 : 172 millions GBP) pour les états financiers du groupe et 97 millions GBP (2022 : 99 millions GBP) pour les états financiers de la société.

Pour déterminer la matérialité de la performance, nous avons pris en compte un certain nombre de facteurs - l'historique des anomalies, l'évaluation des risques et le risque d'agrégation ainsi que l'efficacité des contrôles - et nous avons conclu qu'un montant situé dans la partie supérieure de notre fourchette normale était approprié.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de leur signaler les anomalies identifiées au cours de notre audit au-delà de 12 millions GBP (audit du groupe) (2022 : 11 millions GBP) et 6 millions GBP (audit de la société) (2022 : 6 millions GBP) ainsi que les anomalies inférieures à ces montants qui, selon nous, justifient un signalement pour des raisons qualitatives.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation.

Notre évaluation de l'appréciation des administrateurs quant à la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de continuité d'exploitation comprenait :

- une évaluation des risques en vue d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le principe de continuité d'exploitation, notamment l'impact des risques internes (à savoir l'exécution de la stratégie) et les risques externes (à savoir les conditions macroéconomiques) ;
- une compréhension et une évaluation des prévisions financières du groupe et de la société, ainsi que des tests de résistance de la liquidité et des fonds propres réglementaires, notamment de la gravité des scénarios de résistance utilisés ;
- une inspection des notations et des actions des agences de notation de crédit ; et
- un examen et une évaluation de l'adéquation des informations fournies dans les états financiers en relation avec la continuité d'exploitation.

Sur la base des travaux que nous avons menés, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives au titre d'événements ou de conditions qui, individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute significatif quant à la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de la continuité d'exploitation pour une période d'au moins douze mois à compter de la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Lors de l'audit des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers est pertinente.

Toutefois, puisqu'il est impossible de prédire la survenance d'événements futurs ou la conjoncture, la présente conclusion ne constitue pas une garantie de la capacité du groupe et de la société à continuer d'adopter le principe de continuité d'exploitation.

Nos responsabilités et celles des administrateurs à ce titre sont décrites dans les paragraphes correspondants du présent rapport.

Rapport sur les autres informations.

Les autres informations regroupent l'intégralité des informations figurant dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport sur ceux-ci. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne s'applique pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou, sauf indication contraire explicite dans le présent rapport, une quelconque forme d'assurance à ce titre.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous sommes tenus de prendre connaissance de ces autres informations et, ce faisant, d'apprecier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de l'audit ou si les autres informations semblent, de quelque manière que ce soit, comporter une anomalie significative. Si nous identifions une incohérence importante ou une anomalie significative évidente, nous sommes tenus de mettre en œuvre des procédures afin de déterminer s'il existe une anomalie significative dans les états financiers ou dans les autres informations. Si, sur la base des travaux que nous avons menés, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de la signaler. Nous n'avons rien à signaler au titre de ces responsabilités.

En ce qui concerne le Rapport stratégique et le Rapport des administrateurs, nous avons également examiné si les informations dont la communication est exigée par la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 ont été incluses.

Sur la base des travaux que nous avons menés dans le cadre de cet audit, la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 exige également que nous rendions compte de certaines opinions et questions décrites ci-dessous.

Rapport stratégique et Rapport des administrateurs.

À notre avis, sur la base de la mission d'audit que nous avons conduite, les informations présentées dans le Rapport stratégique et le Rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont cohérentes avec les états financiers et ont été préparées conformément aux exigences légales applicables.

D'après nos connaissances et notre compréhension du groupe et de la société, ainsi que de leur environnement, obtenues dans le cadre de notre mission d'audit, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives dans le Rapport stratégique ou le Rapport des administrateurs.

Responsabilités relatives aux états financiers et à l'audit

Responsabilités des administrateurs relatives aux états financiers

Comme expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard des états financiers, il appartient aux administrateurs d'établir des états financiers conformément au cadre applicable et de s'assurer qu'ils présentent une image juste et fidèle. Il leur appartient également de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont la responsabilité d'évaluer la capacité du groupe et de la société à poursuivre leurs activités, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider le groupe ou la société ou de cesser leurs opérations, ou n'ont pas d'autres solutions réalisables que d'agir ainsi.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) et ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les irrégularités, y compris la fraude, sont des situations dans lesquelles les lois et les règlements ne sont pas respectés. Nous avons élaboré des procédures conformément à nos responsabilités, telles qu'elles sont définies ci-dessus, afin de déceler des anomalies significatives au titre de ces irrégularités, y compris la fraude. La mesure dans laquelle nos procédures permettent de déceler des irrégularités, y compris la fraude, est décrite ci-dessous.

Sur la base de notre compréhension du groupe et du secteur, nous avons identifié que les principaux risques de non-conformité aux lois et réglementations concernaient les réglementations de la Financial Conduct Authority (« FCA »), les réglementations de la Prudential Regulation Authority (« PRA ») et aux lois et réglementations locales équivalentes applicables aux autres pays dans lesquels la société opère, et nous avons examiné dans quelle mesure la non-conformité pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers. Nous avons également pris en considération les lois et réglementations qui ont une incidence directe sur les états financiers, telles que la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 et la législation fiscale applicable. Nous avons évalué les incitations de la direction et les possibilités de manipulation frauduleuse des états financiers (y compris le risque de contournement des contrôles) et nous avons déterminé que les principaux risques étaient liés à l'enregistrement d'écritures comptables inappropriées en vue d'augmenter les revenus ou de réduire les coûts, à la création de transactions fictives dans le but de dissimuler des pertes ou d'améliorer la performance financière, et au biais de la direction dans les estimations comptables. L'équipe chargée de mission du groupe a partagé cette évaluation des risques avec les commissaires aux comptes des Composantes afin qu'ils puissent inclure dans leurs travaux des procédures d'audit appropriées en réponse à ces risques. Les procédures d'audit effectuées par l'équipe chargée de mission du groupe et/ou les commissaires aux comptes des Composantes comprenaient :

- un examen de la correspondance avec les régulateurs et des rapports qui leur sont soumis, notamment la PRA et la FCA ;
- un examen du reporting au Comité d'audit et au Comité des risques en matière de conformité et juridique ;
- les demandes de renseignements de la direction et l'examen des rapports d'audit interne dans la mesure où ils se rapportent aux états financiers ;
- l'obtention des confirmations juridiques des conseillers juridiques concernant les litiges importants et les questions de conformité ;
- l'évaluation des éléments signalés dans le cadre des programmes d'alerte du groupe et des résultats de l'enquête menée par la direction sur ces éléments, dans la mesure où ils ont un lien avec les états financiers ;
- la remise en question des hypothèses et des jugements formulés par la direction dans ses principales estimations comptables, notamment en ce qui concerne la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers, la détermination des pertes de crédit attendues et la comptabilisation des actifs d'impôts différés ;
- l'obtention des confirmations de tiers pour confirmer l'existence d'un échantillon de soldes ; et
- l'identification et les tests des écritures de journal répondant à des critères spécifiques de fraude, y compris celles publiées avec certaines descriptions, publiées et approuvées par la même personne, les journaux antédatés ou publiés par des utilisateurs peu fréquents et inattendus.

Ces procédures sont soumises aux limites inhérentes à l'audit décrites ci-dessus. Nous sommes moins susceptibles de prendre connaissance des infractions aux lois et règlements qui ne sont pas étroitement liées aux événements et transactions présentés dans les états financiers. De même, le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la dissimulation intentionnelle par l'intermédiaire notamment de la falsification ou d'omissions volontaires ou de la collusion.

Nos tests d'audit peuvent inclure des tests sur des populations complètes de certaines transactions et soldes, éventuellement en utilisant des techniques d'audit des données. Toutefois, il s'agit généralement de sélectionner un nombre limité d'éléments à tester plutôt que de tester des populations complètes. Nous chercherons souvent à cibler des éléments particuliers pour des tests en fonction de leur taille ou de leurs caractéristiques de risque. Dans d'autres cas, nous utiliserons l'échantillonnage d'audit pour nous permettre de tirer une conclusion sur la population à partir de laquelle l'échantillon est sélectionné.

Le site Internet du FRC donne une description détaillée de nos responsabilités concernant l'audit des états financiers, conformément aux normes ISA (UK) : www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie de notre rapport des commissaires aux comptes.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous élaborons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe et de la société ;
- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- formulons nos conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe et de la société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du commissaire aux comptes, sur les informations fournies à cet égard dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire aux comptes. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le groupe à cesser de poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et nous déterminons si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à en obtenir une présentation fidèle ; et
- recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou activités au sein du groupe et de la société en vue d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et de la société. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance d'entreprise concernant, entre autres, le périmètre et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute insuffisance importante du contrôle interne que nous avons pu identifier au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration attestant que nous avons respecté les exigences éthiques applicables en matière d'indépendance, et que nous leur communiquons toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance, et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou les garanties appliquées.

Parmi les sujets communiqués aux responsables de la gouvernance, nous déterminons lesquels sont les plus importants dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours et qui constituent donc les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport du commissaire aux comptes, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publics ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons qu'un élément ne doit pas être communiqué dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages qu'elle présenterait pour l'intérêt public.

Utilisation de ce rapport

Le présent rapport, y compris les opinions qui y sont exprimées, a été préparé pour les seuls membres de la société en tant qu'organe conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 et à aucune autre fin. En exprimant ces opinions, nous ne saurions accepter ou assumer une quelconque responsabilité à des fins ou envers des personnes autres que celles à qui ce rapport est présenté ou auxquelles il pourrait être remis sauf si nous y avons explicitement consenti par écrit.

Autres rapports requis

Rapport relatif aux exceptions en vertu de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006

Aux termes de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006, nous sommes tenus de signaler si, selon nous :

- nous n'avons pas obtenu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour réaliser notre audit ; ou
- des registres comptables adéquats n'ont pas été conservés par la société ou si les déclarations nécessaires à notre audit n'ont pas été reçues de la part des succursales que nous n'avons pas visitées ; ou
- certaines informations concernant la rémunération des administrateurs prévues par la loi ne sont pas communiquées ; ou
- les états financiers de la société ne concordent pas avec les registres comptables et les déclarations.

Nous n'avons pas d'exception à signaler au titre de cette responsabilité.

Nomination.

Suite à la recommandation du Comité d'audit, nous avons été nommés par les administrateurs le 31 mars 2015 pour auditer les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les exercices suivants. La période totale d'engagement ininterrompu est de neuf ans, couvrant les exercices clos du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2023.

Autre élément.

Comme l'exige la Règle 4.1.14R de transparence et les directives de déclaration émises par la Financial Conduct Authority, ces états financiers font partie du rapport financier annuel préparé pour l'ESEF et déposé auprès du Mécanisme national de stockage de la Financial Conduct Authority, conformément à la norme technique de réglementation pour l'ESEF (« ESEF RTS »). Ce rapport d'audit ne donne aucune garantie quant à la préparation du rapport financier annuel selon le format électronique unique spécifié dans la RTS pour l'ESEF.

Lawrence Wilkinson
 (Commissaire aux comptes senior – Senior Statutory Auditor)
 au nom et pour le compte de **PricewaterhouseCoopers LLP**
 Experts-comptables et commissaires aux comptes
 Londres
 20 février 2024

**III. — Compte de résultat consolidé
 pour l'exercice clos le 31 décembre.**

	Notes (*)	2023	2022 (1)	2021 (1)
		Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Produit net d'intérêts		2 151	1 904	1 754
Produit d'intérêts (2) (3)		17 782	6 535	3 149
Charge d'intérêts (4)		-15 631	-4 631	-1 395
Produit net de commissions	2	1 229	1 295	1 413
Produit de commissions		2 594	2 593	2 706
Charge de commissions		-1 365	-1 298	-1 293
Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3	3 395	2 875	1 733
Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat	3	1 168	-1 370	1 214
Variations de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	3	-63	102	-8
Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	3	284	143	493
(Pertes)/gains nets des investissements financiers		-84	-60	60
Produit net des primes d'assurance	4			1 906
Résultat comptabilisé sur les actifs destinés à être cédés (5) (6)		296	-1 947	67
Résultat financier global de l'assurance		-1 184	1 106	
Résultat des services d'assurance		124	121	
Revenus de l'assurance		379	361	
Charges des services d'assurance		-255	-240	
Autres produits d'exploitation6		190	135	527
Total des produits d'exploitation		7 506	4 304	9 159
Règlements des sinistres d'assurance et indemnités nets versés, et variation du passif des engagements envers les assurés	4			-3 039
Résultat net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges de dépréciation de crédit (7)		7 506	4 304	6 120
Variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit		-169	-222	174
Résultat net d'exploitation		7 337	4 082	6 294
Total des charges d'exploitation		-5 142	-5 251	-5 462
Rémunération et avantages du personnel	5	-1 706	-1 698	-2 023
Frais généraux et administratifs		-3 375	-3 425	-3 265
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et droits d'utilisation		-45	-103	-110
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles		-16	-25	-64
Résultat d'exploitation		2 195	-1 169	832
Quote-part du résultat dans les entreprises associées et les coentreprises	17	-43	-30	191
Résultat avant impôt		2 152	-1 199	1 023
(Charge) / crédit d'impôt	7	-427	646	23
Résultat de l'exercice		1 725	-553	1 046
Résultat attribuable à la société mère		1 703	-563	1 041
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		22	10	5

(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 118.

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

(2) Le produit d'intérêts inclut 16 484 millions GBP (2022 : 5 512 millions GBP ; 2021 : 1 986 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti ; 42 millions GBP (2022 : 422 millions GBP ; 2021 : 659 millions GBP) d'intérêts négatifs comptabilisés sur les passifs financiers et 1 256 millions GBP (2022 : 601 millions GBP ; 2021 : 504 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Sont inclus 117 millions GBP (2022 : 59 millions GBP ; 2021 : 61 millions GBP) d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers dépréciés.

(3) Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(4) La charge d'intérêts inclut 14 226 millions GBP (2022 : 3 740 millions GBP ; 2021 : 616 millions GBP) d'intérêts sur les passifs financiers, à l'exclusion des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés ou évalués obligatoirement à la juste valeur.

(5) En ce qui concerne la cession de nos activités de banque de détail en France, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 1,7 milliard GBP au troisième trimestre 2022 lors de la classification initiale de l'activité en tant qu'entité destinée à être cédée. Au premier trimestre 2023, nous avons repris la perte de valeur de 1,7 milliard GBP, la vente étant devenue moins certaine. Lors de la reclassification ultérieure de l'activité destinée à être cédée au quatrième trimestre 2023, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 1,5 milliard GBP.

(6) En 2022, une perte de valeur de 0,2 milliard GBP sur la cession prévue de notre activité en Russie a été comptabilisée lors de la classification comme destinée à être cédée, conformément à la norme IFRS 5. Au 31 décembre 2023, l'issue de la cession envisagée est devenue plus incertaine. Cela s'est traduit par une reprise de 0,2 milliard GBP de la perte précédemment comptabilisée, l'activité n'étant plus classée comme destinée à être cédée. Toutefois, en raison de restrictions affectant la recouvrabilité des actifs en Russie, nous avons comptabilisé une charge de 0,2 milliard GBP dans les autres produits d'exploitation.

(7) Le produit net bancaire avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit est également appelé « revenu ».

IV. — État consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre.

	2023	2022 (1)	2021 (1)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Résultat de l'exercice	1 725	-553	1 046
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclasés ultérieurement en résultat lorsque des conditions spécifiques seront remplies :			
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	439	-1 886	-237
Gains/(pertes) de juste valeur	495	-2 631	-247
(Gains)/pertes de juste valeur transférés au compte de résultat lors de la cession	93	59	-63
(Recouvrements)/pertes de crédits attendus comptabilisés dans le compte de résultat	-2	6	-5
Impôts sur les bénéfices	-147	680	78
Couvertures de flux de trésorerie	663	-943	-165
Gains/(pertes) de juste valeur	614	-1 418	-40
(Gains)/pertes de juste valeur reclassés dans le compte de résultat	301	127	-202
Impôts sur les bénéfices	-252	348	77
(Charges)/produits financiers des contrats d'assurance	-298	1 408	
Avant impôt sur les bénéfices	-402	1 898	
Impôts sur les bénéfices	104	-490	
Écarts de change	-302	672	-603
Éléments ne pouvant pas être reclasés par la suite en résultat :			
Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies	-2	38	44
Avant impôt sur les bénéfices	-20	56	61
Impôts sur les bénéfices	18	-18	-17
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-1		2
(Pertes)/gains de juste valeur	-1		2
Impôts sur les bénéfices			
Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, résultant de changements du risque de crédit propre	-132	329	2
(Pertes)/gains de juste valeur	-179	462	3
Impôts sur les bénéfices	47	-133	-1
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt	367	-382	-957
Total des éléments du résultat global de l'exercice	2 092	-935	89
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère	2 070	-947	93
Participations ne donnant pas le contrôle	22	12	-4

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

V. — Bilan consolidé au 31 décembre.

	Notes (*)	Au		
		31 décembre	31 décembre	1er janvier
		2023	2022 (1)	2022
		Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif :				
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales		110 618	131 433	108 482
Éléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques		2 114	2 285	346
Actifs de transaction	10	100 696	79 878	83 706
Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	13	19 068	15 881	18 649
Instruments dérivés	14	174 116	225 238	141 221
Prêts et créances sur les établissements de crédit		14 371	17 109	10 784
Prêts et créances sur la clientèle		75 491	72 614	91 177
Accords de prise en pension - hors transaction		73 494	53 949	54 448
Investissements financiers	15	46 368	32 604	41 300
Actifs destinés à être cédés (2)	35	20 368	21 214	9
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	21	63 635	61 444	43 146
Actifs d'impôts courants		485	595	1 135
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17	665	728	743
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	203	91	83
Actifs d'impôts différés	7	1 278	1 583	798
Total de l'actif		702 970	716 646	596 027
Passif et capitaux propres				
Passif :				
Dépôts des banques		22 943	20 836	32 188
Comptes clients		222 941	215 948	205 241
Accords de mise en pension - hors transaction		53 416	32 901	27 259
Éléments en cours de transmission à d'autres banques		2 116	2 226	489
Passifs de transaction	22	42 276	41 265	46 433
Passifs financiers désignés à la juste valeur	23	32 545	27 282	33 608
Instruments dérivés	14	171 474	218 867	139 368
Titres de créance émis		13 443	7 268	9 428
Passif des groupes destinés à être cédés (2)	35	20 684	24 711	
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	24	60 444	67 020	43 515
Passifs d'impôt courants		272	130	97
Passif des contrats d'assurance	4	20 595	20 004	22 201
Provisions	25	390	424	562
Passifs d'impôts différés	7	6	3	5
Passifs subordonnés	26	14 920	14 528	12 488
Total du passif		678 465	693 413	572 882
Capitaux propres				
Total des capitaux propres		24 359	23 102	23 014
Capital social appelé	30	797	797	797
Compte de primes d'émission		1 004	420	
Autres instruments de capitaux propres	30	3 930	3 930	3 722
Autres réserves		-6 096	-6 413	-5 662
Report à nouveau		24 724	24 368	24 157
Participations ne donnant pas le contrôle		146	131	131
Total des fonds propres		24 505	23 233	23 145
Total du passif et des capitaux propres		702 970	716 646	596 027

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Nous avons retraité les données comparatives de 2022 et reflété l'impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur le bilan au 1^{er} janvier 2022.

(2) Comprend les activités classées comme destinées à être cédées dans le cadre d'une restructuration plus large de nos activités européennes. Voir la note 35 « Actifs destinés à être cédés et passif des groupes destinés à être cédés » à la page 184.

(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 118.

Les notes complémentaires des pages 118 à 192 et les sections auditées du « Rapport des administrateurs » aux pages 22 à 96 font partie intégrante des présents états financiers.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 20 février 2024 et ont été signés pour son compte par :

Kavita Mahtani
Administrateur

**VI. — État consolidé des variations des capitaux propres
pour l'exercice clos le 31 décembre.**

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves				Réserve de financement de l'assurance (1)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
				Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« GRR ») (7)				
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2023	1 217	3 930	24 368	-278	-950	1 613	-7 692	894	23 102	131	23 233
Produit de l'exercice			1 703						1 703	22	1 725
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			-134	422	661	-294		-288	367		367
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				437					437	2	439
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-1					-1		-1
- Couvertures de flux de trésorerie					663				663		663
- Réévaluation de l'actif/pasif au titre des prestations définies			-2						-2		-2
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre (3)			-132						-132		-132
- (Charges)/produits financiers de l'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global								-298	-298		-298
- Ecarts de change			-14	-2	-294			10	-300	-2	-302
Total des éléments du résultat global de l'exercice	584		1 569	422	661	-294		-288	2 070	22	2 092
Titres de capital émis au cours de l'exercice			-961						584		584
Dividendes versés à la société mère (4)			-18						-961	-7	-968
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			-234	-1 012	-41	859			-18		-18
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements								10	-418		-418
Au 31 décembre 2023	1 801	3 930	24 724	-868	-330	2 178	-7 692	616	24 359	146	24 505

État consolidé des variations des capitaux propres (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre.

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres réserves				Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
					Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« RRG ») (7)	Réserve de financement de l'assurance (1)			
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2021	797	3 722	24 735	1 081	-7	948	-7 692		23 584	131	23 715
Transition vers IFRS 17			-578	522				-514	-570		-570
Au 1er janvier 2022	797	3 722	24 157	1 603	-7	948	-7 692	-514	23 014	131	23 145
Perte de l'exercice			-563						-563	10	-553
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)			367	-1 881	-943	665		1 408	-384	2	-382
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-1 881					-1 881	-5	-1 886
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global											
- Couvertures de flux de trésorerie					-943				-943		-943
- Réévaluation de l'actif/pasif au titre des prestations définies			38						38		38
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre (3)			329						329		329
- Produits/(chages) financiers de l'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global								1 408	1 408		1 408
- Ecart de change					665				665	7	672
Total des éléments du résultat global de l'exercice								1 408	-947	12	-935
Titres de capital émis au cours de l'exercice	420	208	-196	-1 881	-943	665			628		628
Dividendes versés à la société mère (4)			-1 052						-1 052	-2	-1 054
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			5						5		5
Apport en capital (5)			1 465						1 465		1 465
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements			-11						-11	-10	-21
Au 31 décembre 2022 (2)	1 217	3 930	24 368	-278	-950	1 613	-7 692	894	23 102	131	23 233

État consolidé des variations des capitaux propres (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre.

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres réserves			Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
					Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du groupe (« RRG ») (7)			
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2021	797	3 722	23 829	1 309	158	1 543	-7 692	23 666	183	23 849
Produit de l'exercice			1 041					1 041	5	1 046
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			46	-234	-165	-595		-948	-9	-957
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-236				-236	-1	-237
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				2				2		2
- Couvertures de flux de trésorerie					-165			-165		-165
- Réévaluation de l'actif/pasif au titre des prestations définies			44					44		44
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre (3)			2					2		2
- Ecarts de change						-595		-595	-8	-603
Total des éléments du résultat global de l'exercice			1 087	-234	-165	-595		93	-4	89
Titres de capital émis au cours de l'exercice				-194				-194	-1	-195
Dividendes versés à la société mère (4)				-10				-10		-10
Impact net des paiements égés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres										
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements (6)			23	6				29	-47	-18
Au 31 décembre 2021 (2)	797	3 722	24 735	1 081	-7	948	-7 692	23 584	131	23 715
(1) La réserve de financement de l'assurance reflète l'impact de l'adoption de l'option des autres éléments du résultat global pour notre activité d'assurance en France. Les actifs sous-jacents soutenant ces contrats sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans le cadre de cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers, ce qui entraîne l'élimination des discordances comptables dans le compte de résultat. Le solde des produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (« OCI »).										
(2) À compter du 1 ^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.										
(3) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur représentait un gain de 151 millions GBP (2022 : gain de 292 millions GBP et 2021 : perte de 165 millions GBP).										
(4) Les dividendes versés à la société mère comprennent le dividende sur les actions ordinaires de 750 millions GBP (2022 : 850 millions GBP et 2021 : néant) et les paiements de coupons sur les instruments additionnels de catégorie 1 de 211 millions GBP (2022 : 202 millions GBP et 2021 : 194 millions GBP).										
(5) HSBC Holdings Plc a injecté 1,5 milliard GBP de capital CET1 dans HSBC Bank Plc en novembre 2022, qui les a à son tour injectés dans HSBC Continental Europe pour financer l'acquisition de HSBC Bank Malta Plc et de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.										
(6) Des actions supplémentaires ont été acquises en 2021 dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Armenia CJSC, portant la participation du Groupe à 100 %.										
(7) La réserve de réorganisation du Groupe (« RRG ») est une réserve comptable résultant de la mise en œuvre du cantonnement										

VII. — Tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre.

	2023	2022 (1)	2021 (1)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Résultat avant impôt	2 152	-1 199	1 023
Ajustements pour les éléments non monétaires			
Amortissements et dépréciations	61	128	174
Résultat net des activités d'investissement (2)	-66	2 002	-62
Quote-part du résultat dans les entreprises associées et les coentreprises	43	30	-191
Variation des pertes de crédit attendues, brutes des recouvrements, et autres charges pour dépréciation de crédit	161	253	-171
Provisions, y compris les pensions	132	192	104
Charges liées aux paiements réglés en actions	58	46	96
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt	-165	-16	-198
Élimination des écarts de change (3)	4 426	-6 761	4 926
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 172	37 515	9 602
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	-15 528	-6 213	8 157
Variation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	4 245	-2 717	11 149
Variation des accords de prise en pension - hors transaction	-13 531	6 251	9 538
Variation des actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur	-3 296	2 729	-2 429
Variation des autres actifs	-5 707	-7 359	10 924
Variation des dépôts des banques et des comptes clients	7 548	19 835	7 940
Variation des accords de mise en pension - hors transaction	20 516	5 641	-7 643
Variation des titres de créance émis	6 175	-1 060	-7 943
Variation des passifs financiers désignés à la juste valeur	4 042	-1 827	-7 191
Variation des autres passifs	-7 506	21 393	-12 295
Dividendes reçus des entreprises associées	15	7	
Cotisations versées aux régimes à prestations définies	-5	-10	-24
Impôts perçus/(payés)	-140	845	-581
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 630	32 190	15 303
Achat d'investissements financiers	-26 586	-13 227	-18 890
Produits de cession et d'échéance des investissements financiers	15 497	20 490	25 027
Flux nets de trésorerie liés à l'achat et à la vente d'immobilisations corporelles	-31	-20	52
Investissement net en immobilisations incorporelles	-125	-28	-45
Sorties nettes de trésorerie liées aux investissements dans des entreprises associées et à l'acquisition de sociétés et de filiales (4)	-1 161	-29	-85
Flux de trésorerie nets liés à des cessions de filiales, de sociétés, d'entreprises associées et de coentreprises (5)	-394		
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-12 800	7 186	6 059
Emission d'actions ordinaires et d'autres instruments de capitaux propres	584	628	
Emprunt subordonné émis (6)	3 246	3 111	10 466
Emprunt subordonné remboursé (6)	-2 693	-2 248	-10 902
Dividendes à la société mère	-961	-1 052	-194
Fonds reçus de la société mère		1 465	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-7	-2	-1
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	169	1 902	-631
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-9 001	41 278	20 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	189 907	140 923	125 304
Écart de change au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 869	7 706	-5 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (7)	177 037	189 907	140 923
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de			
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales	110 618	131 433	108 482
Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques	2 114	2 285	346
Prêts et créances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois	12 970	13 801	7 516
Prise en pension auprès des banques d'une durée inférieure ou égale à un mois	28 704	23 182	17 430
Bons du trésor, autres effets et certificats de dépôt de moins de trois mois	144	294	235
Comptes de garantie en espèces et de règlement net	16 325	19 213	7 403
Trésorerie et équivalents de trésorerie destinés à être cédés (8)	8 278	1 925	
Moins : éléments en cours de transmission à d'autres banques	-2 116	-2 226	-489
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (6)	177 037	189 907	140 923

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

(2) Les soldes de 2022 comprennent les pertes sur cession d'activités classées comme destinées à être cédées dans le cadre d'une restructuration plus large de notre activité européenne.

(3) Ajustement pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans dépenses déraisonnables.

(4) En 2023, HSBC Bank Plc a acquis HSBC Bank Bermuda Limited (« HBBM ») auprès de HSBC Overseas Holdings (UK) Limited (« HOHU ») pour 990 millions GBP et HSBC Continental Europe (« HBCE ») a acquis HSBC Private Bank (Luxembourg) SA (« PBLU ») pour 170 millions GBP.
(5) Les soldes de 2023 comprennent des sorties nettes de trésorerie de (667) millions GBP sur la vente des actifs de notre succursale HBCE en Grèce.
(6) Les variations du passif subordonné au cours de l'exercice sont attribuables aux flux de trésorerie provenant de l'émission de 3 246 millions GBP (2022 : 3 111 millions GBP ; 2021 : 10 466 millions GBP) et du remboursement de (2 693) millions GBP (2022 : (2 248) millions GBP ; 2021 : (10 902) millions GBP) de titres tels que présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Les variations non monétaires au cours de l'exercice incluaient les gains/(pertes) de change de (420) millions GBP (2022 : 711 millions GBP ; 2021 : (512) millions GBP) et les gains/(pertes) à la juste valeur de 62 millions GBP (2022 : (427) millions GBP ; 2021 : (82) millions GBP).
(7) Au 31 décembre 2023, 26 554 millions GBP (2022 : 23 395 millions GBP ; 2021 : 9 410 millions GBP) n'étaient pas disponibles pour utilisation par le groupe en raison d'une série de restrictions, notamment en matière de change et autres restrictions.
(8) Dont 177 millions GBP (2022 : 1 562 millions GBP) de trésorerie et soldes auprès des banques centrales ; 8 103 millions GBP (2022 : 114 millions GBP) de prêts et créances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois ; un montant nul (2022 : 208 millions GBP) de prises en pension auprès des banques d'une durée inférieure ou égale à un mois et les (2) millions GBP restants (2022 : 41 millions GBP) correspondent aux autres liquidités et équivalents de trésorerie. Les intérêts perçus s'élevaient à 19 288 millions GBP (2022 : 7 668 millions GBP ; 2021 : 4 285 millions GBP) ; les intérêts payés s'élevaient à 17 267 millions GBP (2022 : 5 284 millions GBP ; 2021 : 2 919 millions GBP) et les dividendes reçus s'élevaient à 522 millions GBP (2022 : 431 millions GBP ; 2021 : 704 millions GBP).

VIII. — Bilan de HSBC Bank Plc au 31 décembre.

	Notes (*)	2023	2022
		Millions GBP	Millions GBP
Actif			
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales		61 128	78 441
Éléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques		1 877	1 863
Actifs de transaction	10	85 766	67 623
Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	13	3 181	1 618
Instruments dérivés	14	153 765	196 714
Prêts et créances sur les établissements de crédit		11 670	14 486
Prêts et créances sur la clientèle		32 443	36 992
Accords de prise en pension - hors transaction		56 973	43 055
Investissements financiers	15	28 391	18 639
Actifs destinés à être cédés (1)	35	160	
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	21	47 400	43 907
Actifs d'impôts courants		39	394
Investissements dans des filiales	18	11 627	10 646
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	88	41
Actifs d'impôts différés	7	391	608
Total de l'actif		494 899	515 027
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts des banques		18 775	13 594
Comptes clients		133 373	141 714
Accords de mise en pension - hors transaction		48 842	29 638
Éléments en cours de transmission à d'autres banques		1 837	1 758
Passifs de transaction	22	24 932	25 765
Passifs financiers désignés à la juste valeur	23	23 446	19 415
Instruments dérivés	14	152 799	193 336
Titres de créance émis		7 353	4 656
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	24	44 922	47 982
Passifs d'impôt courants		77	21
Provisions	25	176	167
Passifs d'impôts différés	7	1	
Passifs subordonnés	26	14 658	14 252
Total du passif		471 191	492 298
Capitaux propres			
Capital social appelé	30	797	797
Primes d'émission		1 004	420
Autres instruments de capitaux propres	30	3 930	3 930
Autres réserves		-5 522	-6 073
Report à nouveau		23 499	23 655
Total des fonds propres		23 708	22 729
Total du passif et des capitaux propres		494 899	515 027

(*) Pour les notes sur les états financiers, voir page 118.

(1) Comprend le transfert prévu des services d'administration des fonds spéculatifs.

Le résultat après impôt de l'exercice était de 887 millions GBP (2022 : 2 743 millions GBP).

Les notes complémentaires des pages 118 à 192 et les sections auditées du « Rapport des administrateurs » aux pages 22 à 96 font partie intégrante des présents états financiers.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 20 février 2024 et ont été signés pour son compte par :

Kavita Mahtani
Administrateur

**IX. — État des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc
pour l'exercice clos le 31 décembre.**

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves				Total des capitaux propres
				Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du Groupe (« RRG ») (4)	
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2023	1 217	3 930	23 655	-122	-796	93	-5 248	22 729
Produit de l'exercice			887					887
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			-63	65	516	-30		488
- Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				67				67
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					516			516
- Couvertures de flux de trésorerie								-80
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre (1)			-80					-80
- Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies			17	-2		-30		17
- Ecarts de change								-32
Total des éléments du résultat global de la période			824	65	516	-30		1 375
Titres de capital émis au cours de l'exercice	584		-961					584
Dividendes à la société mère (2)			-18					-961
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			-1	-29	4	25		-18
Variation des regroupements d'entreprises et autres changements								-1
Au 31 décembre 2023	1 801	3 930	23 499	-86	-276	88	-5 248	23 708

État des variations des capitaux propres de HSBC Bank Plc (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre.

	Capital social appelé et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres	Report à nouveau	Autres réserves				Total des capitaux propres
				Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de change	Réserve de réorganisation du Groupe (``RRG``) (4)	
				Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2022	797	3 722	20 353	135	-82	22	-5 248	19 699
Produit de l'exercice			2 743					2 743
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			141	-257	-714	71		-759
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-258				-258
- Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				1				1
- Couvertures de flux de trésorerie					-714			-714
- Variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur résultant de changements du risque de crédit propre (1)			156					156
- Réévaluation de l'actif/passif au titre des prestations définies			-15					-15
- Ecarts de change						71		71
Total des éléments du résultat global de la période								1 984
Titres de capital émis au cours de l'exercice	420	208	2 884	-257	-714	71		628
Dividendes à la société mère (2)			-1 052					-1 052
Impact net des paiements réglés en actions, acquittés en instruments de capitaux propres			5					5
Apport en capital (3)			1 465					1 465
Au 31 décembre 2022	1 217	3 930	23 655	-122	-796	93	-5 248	22 729

(1) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux changements du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur représentait un gain de 42 millions GBP (2022 : gain de 139 millions GBP).

(2) Les dividendes versés à la société mère comprennent le dividende sur les actions ordinaires de 750 millions GBP (2022 : 850 millions GBP) et les paiements de coupons sur les instruments additionnels de catégorie 1 de 211 millions GBP (2022 : 222 millions GBP), ainsi que le montant nul des dividendes sur les actions privilégiées (2022 : néant).

(3) HSBC Holdings Plc a injecté 1,5 milliard GBP de capital CET1 dans HSBC Bank Plc en novembre 2022, qui les a à son tour injectés dans HSBC Continental Europe pour financer l'acquisition de HSBC Bank Malta Plc et de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

(4) La réserve de réorganisation du Groupe (``RRG``) est une réserve comptable résultant de la mise en œuvre du cantonnement.

**X. — État des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc
pour l'exercice clos le 31 décembre.**

	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP
Résultat avant impôt	1 063	2 548
Ajustements pour les éléments non monétaires		
Amortissements et dépréciations	4	17
(Gain)/perte net(te) des activités d'investissement (1)	80	-1 669
Variation des pertes de crédit attendues, brutes des recouvrements, et autres charges pour dépréciation de crédit	37	130
Provisions, y compris les pensions	110	91
Charges liées aux paiements réglés en actions	45	27
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt	-127	-21
Élimination des écarts de change (2)	2 650	-2 109
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-5 098	18 609
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	-16 033	-9 551
Variation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-1 405	-3 870
Variation des accords de prise en pension - hors transaction	-8 040	791
Variation des actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur	-1 632	1 597
Variation des autres actifs (3)	-6 509	-10 912
Variation des dépôts des banques et des comptes clients	5 989	15 947
Variation des accords de mise en pension - hors transaction	19 204	7 294
Variation des titres de créance émis	2 697	-1 002
Variation des passifs financiers désignés à la juste valeur	3 946	-116
Variation des autres passifs	-3 554	17 343
Cotisations versées aux régimes à prestations définies	-5	-10
Impôts perçus	244	1 098
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-1 236	17 623
Achat d'investissements financiers	-19 798	-8 535
Produits de cession et d'échéance des investissements financiers	11 115	17 022
Flux nets de trésorerie liés à l'achat et à la vente d'immobilisations corporelles	-6	-2
Investissement net en immobilisations incorporelles	-76	-176
Sorties nettes de trésorerie liées aux investissements dans des entreprises associées et à l'acquisition de sociétés et de filiales (4)	-990	
Flux de trésorerie nets liés à des cessions de filiales, de sociétés, d'entreprises associées et de coentreprises	268	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-9 487	8 309
Emission d'actions ordinaires et d'autres instruments de capitaux propres	584	628
Emprunt subordonné émis (5)	3 246	3 111
Emprunt subordonné remboursé (5)	-2 685	-2 240
Fonds reçus de la société mère	1 465	
Dividendes à la société mère	-961	-1 052
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	184	1 912
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-10 539	27 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	115 310	83 814
Écart de change au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 354	3 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	102 417	115 310
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :		
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales	61 128	78 441
Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques	1 877	1 863
Prêts et créances sur les établissements de crédit d'une durée inférieure ou égale à un mois	9 922	11 353
Prise en pension auprès des banques d'une durée inférieure ou égale à un mois	19 795	13 917
Bons du trésor, autres effets et certificats de dépôt de moins de trois mois	150	
Comptes de garantie en espèces et de règlement net	11 532	11 344
Moins : éléments en cours de transmission à d'autres banques	-1 837	-1 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	102 417	115 310

(1) L'année 2022 comprend l'impact de la reprise de la perte de valeur comptabilisée pour la succursale de Paris au titre des investissements dans les filiales.

(2) Ajustement pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans dépenses déraisonnables.

(3) Comprend le montant nul des investissements supplémentaires dans les filiales (2022 : 3 406 millions GBP).

(4) En 2023, HSBC Bank Plc a acquis HBBM auprès de HOHU et a investi 990 millions GBP.

(5) Les variations du passif subordonné au cours de l'exercice sont attribuables aux flux de trésorerie provenant de l'émission de 3 246 millions GBP (2022 : 3 111 millions GBP) et du remboursement de (2 685) millions GBP (2022 : (2 240) millions GBP), de titres tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie de HSBC Bank Plc. Les variations non monétaires au cours de l'exercice incluaient les gains/(pertes) de change de (415) millions GBP (2022 : 696 millions GBP) et des gains/(pertes) à la juste valeur de 62 millions GBP (2022 : (427) millions GBP).

Les intérêts perçus s'élevaient à 13 005 millions GBP (2022 : 5 023 millions GBP), les intérêts payés s'élevaient à 12 934 millions GBP (2022 : 3 891 millions GBP) et les dividendes reçus s'élevaient à 629 millions GBP (2022 : 936 millions GBP).

XI. — Notes annexes aux états financiers.

1. — Base d'établissement et principales méthodes comptables.

1.1. Base d'établissement.

(a) Conformité avec les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS)

Les états financiers consolidés du groupe et les états financiers séparés de la banque sont conformes aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni et aux exigences de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006, et ont également appliqué les normes internationales d'information financière adoptées en vertu du règlement (CE) n°1606/2002 tel qu'il s'applique dans l'Union européenne. Ces états financiers sont également établis conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'IASB (les « normes comptables IFRS »), y compris les interprétations publiées par le Comité d'interprétation des IFRS, étant donné qu'il n'existe aucune différence applicable par rapport aux normes comptables IFRS adoptées par le Royaume-Uni, aux normes comptables IFRS telles qu'elles sont adoptées par l'UE et aux normes comptables IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB en ce qui concerne leur application au groupe pour les périodes présentées. Il n'y a pas eu de normes non approuvées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 affectant ces états financiers consolidés et séparés.

Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Le 1^{er} janvier 2023, le groupe a adopté les exigences de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » rétrospectivement, les données comparatives étant retraitées à partir de la date de transition, le 1^{er} janvier 2022. Lors de la transition, les capitaux propres totaux du groupe ont diminué de 570 millions GBP.

Lors de l'adoption de la norme IFRS 17, les soldes basés sur la norme IFRS 4, y compris la valeur actuelle de l'actif des activités d'assurance à long terme en vigueur (« PVIF ») en relation avec la comptabilisation initiale des bénéfices futurs des contrats d'assurance en vigueur, ont été sortis du bilan. Le passif lié aux contrats d'assurance a été réévalué conformément à la norme IFRS 17 sur la base de groupes de contrats d'assurance, qui comprennent les flux de trésorerie d'exécution comprenant la meilleure estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (par exemple, les primes et paiements pour les sinistres, les indemnités et les dépenses), ainsi qu'un ajustement du risque pour le risque non financier et la marge de service contractuelle (« MSC »). La MSC représente les bénéfices non acquis qui seront libérés et systématiquement comptabilisés dans les revenus d'assurance au fur et à mesure que les services sont fournis sur la période de couverture prévue.

De plus, le groupe a fait usage de l'option prévue par la norme pour redesigner certains actifs financiers éligibles détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance, qui étaient principalement évalués au coût amorti, en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les données comparatives étant retraitées à partir de la date de transition. Les effets sur l'adoption de la norme IFRS 17 sont présentés à la note 36, avec une description de la politique exposée à la note 1.2(j).

Les principales différences entre IFRS 4 et IFRS 17 sont résumées dans le tableau suivant :

	IFRS 4	IFRS 17
Bilan	<p>Le passif des contrats d'assurance vie non libellés en unités de compte sont calculés selon les principes actuariels locaux. Le passif au titre des contrats d'assurance vie en unités de compte est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert, par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés. Les exigences de regroupement sont conformes aux réglementations locales.</p> <p>Une immobilisation incorporelle est comptabilisée pour la PVIF, représentant la comptabilisation initiale des produits futurs liés aux contrats d'assurance en vigueur.</p> <p>La valeur des nouvelles activités est déclarée comme revenu au jour 1 en tant qu'augmentation de la PVIF.</p> <p>L'impact de la majorité des changements d'hypothèses est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.</p> <p>Les écarts entre les flux de trésorerie réels et attendus sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.</p>	<p>Le passif des contrats d'assurance est évalué pour les groupes de contrats d'assurance à la valeur actuelle, comprenant les flux de trésorerie d'exécution et la MSC.</p> <p>Les flux de trésorerie d'exécution comprennent la meilleure estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, ainsi qu'un ajustement du risque pour le risque non financier.</p> <p>La MSC représente les bénéfices non acquis.</p> <p>La MSC est systématiquement comptabilisée en revenu au fur et à mesure que les services sont fournis sur la période de couverture attendue du groupe de contrats (c'est-à-dire pas de bénéfice au jour 1).</p> <p>Les contrats sont évalués à l'aide du modèle GMM ou VFA pour les contrats d'assurance avec participation directe dès lors que les critères d'éligibilité sont remplis. Dans le cadre du modèle VFA, la part du groupe dans l'expérience d'investissement et les changements d'hypothèses sont absorbés par la MSC et libérés au fil du temps en résultat. Pour les contrats évalués selon le modèle GMM, la part du groupe dans la volatilité des investissements est comptabilisée en résultat au fur et à mesure qu'elle survient. Les pertes liées aux contrats déficitaires sont comptabilisées immédiatement en résultat.</p> <p>Dans le cadre de l'approche cohérente avec le marché, les écarts d'investissement futurs attendus ne sont pas inclus dans l'hypothèse du rendement des investissements. Au lieu de cela, le taux d'actualisation inclut une prime d'iliquidité qui reflète la nature du passif des contrats d'assurance associés.</p> <p>Les dépenses prévues pour la durée de vie, qui sont des coûts directement attribuables, sont incluses dans le passif des contrats d'assurance et comptabilisées dans le résultat des services d'assurance.</p> <p>Les coûts non attribuables sont comptabilisés en charges d'exploitation.</p>
Apparition / comptabilisation des bénéfices		
Hypothèses de rendement des investissements (taux d'actualisation)	<p>La PVIF est calculée sur la base d'hypothèses de rendement des investissements à long terme basées sur les actifs détenus. Il intègre donc les marges d'investissement attendues à l'avenir.</p>	
Dépenses	<p>Les dépenses totales liées à l'acquisition et au maintien du contrat sur sa durée de vie sont incluses dans le calcul de la PVIF.</p> <p>Les dépenses sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et charges de commissions au fur et à mesure qu'elles sont encourues, et les provisions pour ces coûts sont retirées de la PVIF simultanément.</p>	

Risque de transition

Lors de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 aux contrats d'assurance, l'approche rétrospective complète (« Full Retrospective Approach - FRA ») a été utilisée, sauf si cela était irréalisable. Lorsque la FRA est irréalisable, par exemple en l'absence de données suffisantes et fiables, l'entité a le choix, selon la politique comptable, d'utiliser soit l'approche rétrospective modifiée (« Modified Retrospective Approach - MRA »), soit l'approche de la juste valeur (« Fair Value Approach - FVA »). Le groupe a appliqué la MRA en France avant 2019, et la FVA pour l'activité d'assurance au Royaume-Uni avant 2019. La FVA a été appliquée à toutes les autres activités avant 2020, lorsque la FRA est impossible à appliquer.

Dans le cadre de la FVA, la valorisation des passifs d'assurance lors de la transition est basée sur les exigences applicables de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Cela nécessite de prendre en considération le prix qui serait perçu par la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation (prix de sortie). La MSC est calculée comme la différence entre ce qu'un acteur du marché exigerait pour assumer le risque non expiré associé aux contrats d'assurance, y compris le bénéfice requis, et les flux de trésorerie liés à l'exécution qui sont déterminés selon les principes d'IFRS 17.

Pour déterminer la juste valeur, le groupe a pris en considération la marge bénéficiaire estimée qu'un acteur du marché exigerait en contrepartie de la prise en charge des passifs d'assurance, en tenant compte du niveau de capital qu'un acteur du marché serait tenu de détenir, et du taux d'actualisation avec une provision pour prime d'illiquidité qui tient compte du niveau de « concordance » entre les actifs du groupe et les passifs correspondants. Ces hypothèses ont été établies en tenant compte des hypothèses qu'un acteur hypothétique du marché opérant dans chaque juridiction locale prendrait en considération.

Amendements à l'IAS 12 « Réforme fiscale internationale - Règles du pilier deux du modèle »

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Règles du pilier deux du modèle », qui sont entrés en vigueur immédiatement et dont l'adoption a été approuvée par tous les membres du UK Endorsement Board le 19 juillet 2023 et par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe le 8 novembre 2023. Le 20 juin 2023, une loi a été adoptée au Royaume-Uni qui instaure les règles fiscales minimales mondiales du deuxième pilier de l'OCDE et une imposition complémentaire minimale nationale qualifiée au Royaume-Uni, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Le groupe a appliqué l'exemption de l'IAS 12 concernant la comptabilisation et la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés associés.

Aucune autre nouvelle norme ou modification de norme n'a eu d'incidence sur les présents états financiers.

(b) Évolutions des principes comptables

Amendements mineurs aux normes comptables IFRS

L'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes IFRS, qui entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024. Le groupe estime qu'elles auront un effet négligeable, lorsqu'elles seront adoptées, sur les états financiers consolidés du groupe et les états financiers séparés de HSBC Bank Plc.

(c) Devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de la banque est la livre sterling, qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe.

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou du compte de résultat selon le lieu où le bénéfice ou la perte sur l'élément sous-jacent est comptabilisé.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la livre sterling sont convertis dans la devise de présentation du groupe au taux de change à la date du bilan, tandis que leurs résultats sont convertis en livres sterling aux taux de change moyens de l'exercice. Les écarts de change survenant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une activité à l'étranger, les écarts de change précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclasés dans le compte de résultat.

(d) Présentation des informations

Certaines informations requises par les normes comptables IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent Rapport annuel et Comptes 2023, comme suit :

les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans le « Rapport des Administrateurs : Risque » aux pages 22 à 86 ;

les informations relatives aux fonds propres sont incluses dans le « Rapport des Administrateurs : Risque de capital en 2023 » page 73 ; et

en publiant les états financiers de la société mère ainsi que les états financiers du groupe, la banque a profité de l'exemption prévue à la section 408(3) de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 pour ne pas présenter son compte de résultat individuel et ses notes annexes.

(e) Estimations et jugements critiques

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et de jugements relatifs aux conditions futures. Compte tenu des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité inhérent à la comptabilisation ou à l'évaluation des éléments mis en évidence, compte tenu des « Estimations et jugements critiques » de la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats du prochain exercice puissent différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux auxquels la direction a recours aux fins des présents états financiers. La sélection par la direction des méthodes comptables du groupe qui contiennent des estimations et des jugements critiques reflète l'importance des éléments auxquels les politiques sont appliquées ainsi que le degré élevé d'incertitude de jugement et d'estimation.

La direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et les performances de HSBC. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2023, la direction a estimé que les risques physiques, les risques de transition et les autres risques liés au climat n'auraient pas d'impact significatif sur ses jugements et estimations critiques à court ou moyen terme. En particulier, la direction a pris en compte les impacts potentiels connus et observables des risques liés au climat sur les jugements et estimations associés dans nos calculs de la valeur d'utilité.

(f) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, les administrateurs considérant que le groupe et la société disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur proche. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie, d'exigences de capital et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude de l'environnement macroéconomique à la suite de la hausse de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement en raison des guerres en cours entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas. D'autres risques majeurs et émergents ont également été pris en compte, notamment le changement climatique, ainsi que les impacts connexes sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2. Résumé des principales méthodes comptables.**(a) Consolidation et politiques connexes*****Investissements dans des filiales***

Lorsqu'une entité est régie par des droits de vote, le groupe la consolidé lorsqu'il détient, directement ou indirectement, les droits de vote nécessaires à l'adoption des résolutions de l'organe de direction. Dans tous les autres cas, l'évaluation du contrôle est plus complexe et nécessite de prendre en considération d'autres facteurs, notamment l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir de diriger les activités pertinentes et le fait que le pouvoir soit détenu en tant qu'agent ou principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les investissements de la banque dans les filiales sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes pour dépréciation. Des tests de dépréciation sont réalisés lorsqu'il existe une indication de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable.

Estimations et jugements critiques :

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication que l'investissement peut être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est sujette à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsque de telles circonstances sont déterminées, la direction effectue un nouveau test de dépréciation plus fréquemment qu'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela permet de s'assurer que les hypothèses sur lesquelles les prévisions de flux de trésorerie sont basées continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.	<p>Les flux de trésorerie futurs de chaque investissement sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles et aux hypothèses concernant le schéma à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent l'opinion de la direction sur les perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation.</p> <p>Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation, et sont basés sur les coûts des capitaux propres attribués à l'investissement. Le pourcentage du coût des capitaux propres est généralement dérivé d'un modèle d'évaluation des actifs financiers et du coût implicite des capitaux propres du marché, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises aux fluctuations des taux du marché externe et des conditions économiques qui échappent au contrôle de la direction.</p> <p>Les principales hypothèses retenues pour estimer les dépréciations dans les filiales sont décrites en note 18.</p>

Le groupe estime qu'il n'y a pas de risque majeur d'ajustement significatif de la valeur comptable des investissements dans les filiales au cours du prochain exercice financier, mais considère qu'il s'agit d'un domaine où le jugement est intrinsèquement important.

Entités structurées parrainées par le groupe

Le groupe est considéré comme sponsor d'une autre entité si, en plus de son implication permanente dans l'entité, il a joué un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la mise en relation des contreparties concernées afin que la transaction qui est l'objet de l'entité puisse avoir lieu. Le groupe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si sa seule implication auprès de l'entité est purement administrative.

Participations dans des entreprises associées et des accords conjoints

Les accords conjoints sont des investissements dans lesquels le groupe, avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. En fonction des droits et obligations du groupe, l'accord conjoint est classé soit comme une opération conjointe, soit comme une coentreprise. Le groupe classe les investissements dans les entités sur lesquelles il exerce une influence significative, et celles qui ne sont ni des filiales ni des accords conjoints, comme des entreprises associées.

Le groupe comptabilise sa part de l'actif, du passif et des résultats dans une opération conjointe. Les participations dans des entreprises associées et les intérêts dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises associées est incluse dans les états financiers consolidés du groupe sur la base soit des états financiers établis au 31 décembre, soit des montants proportionnels ajustés en fonction des transactions ou événements importants survenus entre la date à laquelle les états financiers sont disponibles et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication que la participation peut être dépréciée, en comparant la valeur recouvrable de l'investissement concerné à sa valeur comptable. Les écarts d'acquisition (« goodwill ») lors de l'acquisition de participations dans des coentreprises et des entreprises associées ne font pas l'objet d'un test distinct de dépréciation, mais ils sont évalués dans le cadre de la valeur comptable de l'investissement.

(b) Produits et charges

Résultat d'exploitation

— Produits et charges d'intérêts : Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers, à l'exception de ceux classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur, sont comptabilisés dans les postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » du compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, à titre d'exception, les intérêts sur les instruments de dette émis par le groupe à des fins de financement qui sont désignés selon l'option de la juste valeur afin de réduire une non-concordance comptable et sur les dérivés générés conjointement avec ces instruments de dette sont inclus dans les charges d'intérêts.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (c'est-à-dire la valeur comptable brute de l'actif moins la provision pour pertes de crédit attendues).

— Produits et charges hors intérêts : Le groupe génère des commissions provenant de services fournis au fil du temps, tels que les frais de service de compte et de carte, ou lorsque le groupe fournit une transaction spécifique à un moment donné, comme les services de courtage et les services d'import/export. À l'exception de certains frais de gestion et de performance de fonds, tous les autres frais sont générés à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent être variables en fonction de la taille du portefeuille client et de la performance de HSBC en tant que gestionnaire de fonds. Les commissions variables sont comptabilisées lorsque toutes les incertitudes sont levées. Les produits de commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les modalités de paiement ne comprennent pas de composante de financement importante.

Le groupe intervient en tant que principal dans la majorité des contrats avec des clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des opérations de courtage, le groupe agit en qualité d'agent dans le cadre de la transaction et comptabilise les produits de courtage nets des commissions dues à d'autres parties dans le cadre de l'accord.

Le groupe comptabilise les commissions perçues au titre d'accords fondés sur des transactions à partir du moment où il a entièrement fourni le service au client. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis dans le temps, les revenus sont comptabilisés de manière systématique sur la durée de vie du contrat. Lorsque le groupe offre un ensemble de services qui contient plusieurs obligations de performance non distinctes, telles que celles incluses dans les ensembles de services de compte, les services promis sont traités comme une seule obligation de performance. Si un ensemble de services contient des obligations de performance distinctes, le prix de transaction correspondant est alloué à chaque obligation de performance sur la base des prix de vente autonomes estimés.

Les produits de dividende sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir est établi. Il s'agit de la date ex-dividende pour les instruments de capitaux propres cotés en bourse, et généralement de la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les instruments de capitaux non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprend les éléments suivants :

- « Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur » : Il s'agit du revenu net de négociation, qui comprend l'ensemble des gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation et d'autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les produits, charges et dividendes d'intérêts correspondants, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il comprend également l'ensemble des gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés qui sont générés conjointement avec les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat.
- « Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat » : Ce poste comprend tous les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur, ainsi que les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les produits de dividendes relatifs aux actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, ainsi que les dérivés générés conjointement avec les éléments ci-dessus et pouvant être identifiés séparément des autres dérivés de transaction.
- « Variations de la juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés » : Les intérêts payés sur les instruments de dette et les flux de trésorerie d'intérêts sur les dérivés liés sont présentés dans les charges d'intérêts lorsque cela permet de réduire une disparité comptable.
- « Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat » : Cela inclut les intérêts sur les instruments qui ne satisfont pas au test du paiement exclusif du principal et des intérêts (« SPPI »), voir (d) ci-dessous.

Les méthodes comptables relatives au résultat des services d'assurance et aux produits/(charges) de financement de l'assurance sont présentées à la note 1.2 (j).

(c) Valorisation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait perçu par la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est généralement son prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur un prix coté sur un marché actif ou sur une technique de valorisation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, le groupe comptabilise la différence comme un gain ou une perte de transaction à l'origine (un « gain ou une perte au premier jour »). Dans tous les autres cas, la totalité du gain ou de la perte au premier jour est reportée et comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à ce que la transaction arrive à échéance ou soit clôturée, soit jusqu'à ce que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où le groupe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette mais les actifs et passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne satisfassent aux critères de compensation des IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux hiérarchiques de la juste valeur, décrits dans la note 11 « Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur ».

Estimations et jugements critiques :

La majorité des techniques de valorisation utilisent uniquement des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour eux, l'évaluation de la juste valeur est plus subjective :

Jugements	Estimations
<p>Un instrument dans son ensemble est classé comme évalué à partir de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, plus de 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminé par des données non observables.</p> <p>« Non observable » dans ce contexte signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché actuelles permettant de déterminer le prix auquel une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale serait susceptible de se produire. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'existe pas du tout de données permettant de déterminer la juste valeur (les données de valorisation du consensus peuvent, par exemple, être utilisées).</p>	<p>Des précisions sur les instruments financiers de niveau 3 du groupe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles dans la détermination de leur juste valeur sont présentées dans la note 11.</p>

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu à des dates précises à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers comprennent la plupart des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et certains titres de créance. Par ailleurs, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le groupe comptabilise les instruments financiers au coût amorti de manière régulière selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers lors de la comptabilisation initiale comprend tous les coûts de transaction directement attribuables.

Le groupe peut s'engager à souscrire des prêts à des conditions contractuelles fixes pour des périodes de temps déterminées. Lorsqu'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt soit vendu peu de temps après son origination, l'engagement de prêt est enregistré comme un dérivé. Lorsque le groupe a l'intention de détenir le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation présentés ci-dessous.

Prises en pension, mises en pension et accords similaires hors transaction

Lorsque des titres de créance sont vendus sous réserve d'un engagement à les racheter à un prix prédéterminé (« repos »), ils restent au bilan et un passif est enregistré au titre de la contrepartie reçue. Les titres achetés avec un engagement de revente (« reverse repos ») ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé pour la contrepartie initiale payée. Les mises en pension et prises en pension hors transaction sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme un intérêt et comptabilisée dans le produit net d'intérêts sur la durée de vie du contrat.

Les contrats qui sont économiquement équivalents à des accords de mise en pension ou de prise en pension (tels que des ventes ou des achats de titres de créance conclus conjointement à l'aide de swaps de rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière que les accords de mise en pension ou de prise en pension et sont présentés ensemble.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers gérés dans le cadre d'un modèle économique qui est réalisé à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente, et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« FVOCI »). Il s'agit principalement de titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de transaction lorsque HSBC conclut des accords contractuels d'achat et sont généralement sortis du bilan lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci (à l'exception de celles relatives à la dépréciation, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont portés au compte de résultat en tant que « Gains moins pertes provenant d'instruments financiers ». Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« FVOCI ») sont inclus dans les calculs de dépréciation présentés ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée dans le résultat.

(f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur avec variations de juste valeur présentées dans les autres éléments du résultat global.

Les titres de capitaux propres pour lesquels les variations de la juste valeur sont indiquées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements de facilitation des affaires et autres investissements similaires pour lesquels HSBC détient les investissements autrement que pour générer un rendement du capital. Les dividendes de ces investissements sont comptabilisés en résultat. Les gains ou pertes résultant de la sortie du bilan de ces titres de capitaux propres ne sont pas portés au résultat. Dans le cas contraire, les titres de participation sont évalués à la juste valeur par le résultat.

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils répondent à un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et s'ils sont ainsi désignés de manière irrévocable à l'origine :

- l'utilisation de la désignation supprime ou réduit de manière significative une discordance comptable ;
- un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque HSBC conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement sortis du bilan lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés sont comptabilisés lorsque HSBC conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de règlement, et sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que « Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur », « Résultat net des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat » ou « Variations de la juste valeur de la dette désignée et des dérivés associés », à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, qui est présenté dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement ne crée ou n'amplifie une disparité comptable dans le compte de résultat.

Selon le critère ci-dessus, les principales catégories d'instruments financiers désignés par HSBC sont les suivantes :

- Les instruments de dette à des fins de financement qui sont désignés pour réduire une discordance comptable : L'exposition au risque d'intérêt et/ou de change de certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec le risque d'intérêt et/ou de change sur certains swaps dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques documentée.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement libellés ou non en unités de compte : Un contrat en vertu duquel HSBC n'accepte pas un risque d'assurance significatif d'une autre partie n'est pas classé comme un contrat d'assurance, à l'exception des contrats d'investissement présentant des clauses de participation discrétionnaires (« DPF »), mais est comptabilisé comme un passif financier. Les engagements envers les clients au titre des contrats d'investissement libellés ou non en unités de compte et émis par des filiales d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte ou par un modèle de valorisation. Les actifs et passifs financiers liés sont gérés et communiqués à la direction sur la base de la juste valeur. La désignation à la juste valeur des actifs et passifs financiers liés permet d'enregistrer les variations de la juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Les passifs financiers qui contiennent à la fois des composantes de dépôt et de dérivés : Ces passifs financiers sont gérés et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'éléments sous-jacents, tels que des actions, des taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont comptabilisés initialement et sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le résultat, les variations de la juste valeur étant généralement comptabilisées dans le compte de résultat. Les dérivés sont classés à l'actif lorsque leur juste valeur est positive ou au passif lorsque leur juste valeur est négative. Cela inclut les dérivés incorporés dans les passifs financiers, qui sont comptabilisés séparément du contrat hôte lorsqu'ils répondent à la définition d'un dérivé sur une base autonome. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance émis par HSBC qui sont désignés à la juste valeur en vue d'éviter toute disparité comptable, les intérêts contractuels sont indiqués dans les « charges d'intérêts » ainsi que les intérêts payables sur la dette émise.

Comptabilité de couverture

Lorsque les dérivés ne font pas partie des relations désignées à la juste valeur, s'ils sont détenus à des fins de gestion des risques, ils sont désignés dans les relations de comptabilité de couverture lorsque les critères requis pour la documentation et l'efficacité de la couverture sont remplis. Le groupe utilise ces dérivés ou, lorsque cela est permis, d'autres instruments de couverture non dérivés dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger, en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas l'enregistrement des gains et pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais conduit à constater les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient pas autrement comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, celle-ci est abandonnée et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la base d'un taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été sorti du bilan, auquel cas il est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat à la rubrique « Résultat net des opérations de trading ». Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat au cours des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le produit ou la perte. Lorsqu'une relation de couverture est abandonnée, ou partiellement abandonnée, tout gain ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit comptabilisée dans le compte de résultat. Lorsqu'il n'est plus prévu qu'une transaction prévue se produise, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé(e) dans le compte de résultat.

Dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles sont des dérivés conclus comme couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation du coût amorti et des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, les contrats de prise en pension hors trading, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. Lors de la comptabilisation initiale, une provision (ou une réserve dans le cas de certains engagements de prêts et de garanties financières) est comptabilisée pour les pertes de crédit attendues (« ECL ») résultant de possibles événements de défaut dans les 12 prochains mois, ou moins, lorsque la durée de vie restante est inférieure à 12 mois, (« ECL à 12 mois »). En cas d'augmentation significative du risque de crédit, une provision (ou une réserve) est comptabilisée pour les pertes de crédit attendues résultant de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier (« ECL sur la durée de vie »). Les actifs financiers pour lesquels une ECL à 12 mois est comptabilisée sont considérés comme étant au « stade 1 » ; les actifs financiers pour lesquels on considère qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit sont au « stade 2 » ; et les actifs financiers pour lesquels il existe une preuve objective de dépréciation et qui sont donc considérés comme étant en défaut ou autrement dépréciés sont au « stade 3 ». Les actifs financiers dépréciés acquis ou originés (« POCI ») sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Dépréciation de crédit (stade 3)

Le groupe détermine qu'un instrument financier est déprécié et au stade 3 en examinant les preuves objectives pertinentes, principalement si les paiements contractuels du principal ou des intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours, s'il existe d'autres indications que l'emprunteur est peu susceptible de payer, par exemple si une concession a été accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou juridiques liées à sa situation financière, ou si le prêt est autrement considéré comme étant en défaut.

Si cette improbabilité de paiement n'est pas identifiée à un stade antérieur, elle est réputée se produire lorsque l'exposition est en souffrance depuis 90 jours. Par conséquent, les définitions de la dépréciation de crédit et du défaut sont alignées autant que possible de sorte que le stade 3 représente tous les prêts qui sont considérés comme en défaut ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (c'est-à-dire la valeur comptable brute moins la provision pour pertes de crédit attendues).

Passage en perte

Les actifs financiers (et les provisions pour dépréciation y afférentes) sont normalement passés en perte, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, c'est généralement après réception de tout produit issu de la réalisation de la garantie.

Dans les cas où la valeur nette réalisable d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a pas d'espoir raisonnable de récupération, le passage en perte peut être plus précoce.

Restructuration de crédit

Les prêts sont identifiés comme étant restructurés et classés comme performants ou non performants lorsque le groupe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts restructurés non performants sont de stade 3 et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères de redressement, tels que spécifiés par la politique applicable en matière de risque de crédit (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est apparu depuis au moins 12 mois). Tout montant passé en perte à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en restructuration ne serait pas repris.

Le groupe applique les lignes directrices de l'ABE concernant l'application de la définition du défaut pour nos portefeuilles de détail, ce qui a une incidence sur les politiques de risque de crédit et nos rapports sur le statut des prêts considérés comme dépréciés principalement en raison de la restructuration (ou du redressement). De plus amples informations sont fournies à la page 32 dans la section « Prêts et créances restructurés ».

Les prêts restructurés performants sont initialement au stade 2 et restent classés comme restructurés jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent à ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est apparu pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au stade 1, soit au stade 2, comme déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de reporting (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant à la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles initiales non modifiées).

Un prêt restructuré est sorti du bilan si le contrat existant est annulé et qu'un nouveau contrat est conclu à des conditions sensiblement différentes ou si les termes d'un contrat existant sont modifiés de sorte que le prêt restructuré soit un instrument financier substantiellement différent. Les nouveaux prêts qui surviennent à la suite d'événements de sortie du bilan dans ces circonstances sont généralement classés comme des POCI et continueront à être déclarés comme des prêts restructurés.

Modifications de prêts autres que les prêts restructurés

Les modifications de prêts qui ne sont pas identifiés comme restructurés sont considérées comme des restructurations commerciales. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (qu'elle soit légalisée par le biais d'une modification des conditions existantes ou de l'émission d'un nouveau contrat de prêt), de telle sorte que les droits de HSBC sur les flux de trésorerie au titre du contrat initial aient expiré, l'ancien prêt est sorti du bilan et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits aux flux de trésorerie sont généralement considérés comme ayant expiré si la restructuration commerciale est aux taux du marché et qu'aucune concession liée aux paiements n'a été accordée. Les modifications de certains prêts à la grande clientèle présentant un risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur sortie du bilan en tenant compte des changements dans les conditions contractuelles qui, individuellement ou en combinaison, sont considérées comme aboutissant à un instrument financier substantiellement différent. Les modifications de prêts obligatoires et d'offres générales qui ne sont pas spécifiques à un emprunteur, par exemple les programmes d'aide aux clients à l'échelle du marché, ne donnent généralement pas lieu à une sortie du bilan, mais leur affectation par stade est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et soutenables dans le cadre de notre politique de dépréciation des pertes de crédit attendues. Les changements apportés à ces instruments financiers qui sont économiquement équivalents et requis par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt n'entraînent pas la sortie du bilan ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais nécessitent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de l'indice de référence des taux d'intérêt.

Hausse significative du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est effectuée à chaque période de reporting en considérant la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier.

L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaut à la date de clôture par rapport à celui de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiées, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et utilise, dans la mesure du possible, des informations prospectives conformes à celles utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence d'un facteur spécifique et son poids par rapport à d'autres facteurs dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la zone géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit et ces critères varieront selon les types de prêts, notamment entre la clientèle de détail et la grande clientèle. Toutefois, sauf identification antérieure, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit en cas d'arriéré de 30 jours. En outre, les prêts à la grande clientèle qui font l'objet d'une évaluation individuelle, qui sont généralement des entreprises et des clients commerciaux, et figurant sur une liste de surveillance ou d'inquiétude, sont inclus dans le stade 2.

Pour les portefeuilles de grande clientèle, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut à l'aide d'une probabilité de défaut (« PD ») à maturité, qui comprend un large éventail d'informations, notamment la notation du risque client de l'émetteur (« CRR »), les prévisions de conditions macroéconomiques et les probabilités de transition du crédit. Pour les CRR à l'origination jusqu'à 3.3, la hausse significative du risque de crédit est mesurée en comparant la PD moyenne pour la durée restante à courir estimée à l'origination avec l'estimation équivalente à la date de clôture. La mesure quantitative de l'importance varie en fonction de la qualité de crédit à l'origination comme suit :

CRR à l'origination	Seuil de signification - PD en augmentation de
0.1-1.2	15 pb
2.1-3.3	30 pb

Pour les CRR supérieurs à 3.3 qui ne sont pas dépréciés, une hausse significative du risque de crédit est considérée comme survenue lorsque la PD à l'origination a doublé. L'importance (ou signification) des changements de PD a été expliquée par un jugement expert du risque de crédit, en se référant aux migrations historiques de crédit et aux changements relatifs des taux de marché externes.

Pour les prêts originés avant la mise en œuvre de la norme IFRS 9, la PD à l'origination n'inclut pas d'ajustements pour refléter les anticipations de conditions macroéconomiques futures, car celles-ci ne sont pas disponibles sans recul. En l'absence de ces données, la PD à l'origination doit être estimée approximativement en supposant des PD de cycle et des probabilités de migration tout au long du cycle, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et à la CRR à l'origination. Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par des seuils supplémentaires de dégradation de la CRR, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Critères de signification supplémentaires - nombre de crans de dégradation de la CRR nécessaire pour identifier une dégradation significative du crédit (stade 2) (> ou égal à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran
8.3	0 cran

De plus amples informations sur l'échelle de 23 niveaux utilisée pour la CRR sont disponibles à la page 31.

Pour les portefeuilles de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'une PD à 12 mois à la date de reporting, qui s'appuie sur des modèles statistiques développés en interne contenant toutes les informations disponibles sur le client. Cette PD est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois et est considérée comme une approximation raisonnable d'une mesure de PD à maturité. Les expositions de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes, généralement par pays, produit et marque. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de stade 2 sont définis comme des comptes dont la PD à 12 mois ajustée est supérieure à la PD moyenne à 12 mois des prêts de ce portefeuille 12 mois avant qu'ils ne deviennent arriverés de 30 jours. Selon l'avis d'expert en matière de risque de crédit, aucune augmentation préalable du risque de crédit n'est significative. Ce seuil spécifique au portefeuille identifie donc les prêts dont la PD est supérieure à ce que l'on pourrait attendre de prêts dont les performances sont conformes aux attentes initiales, et supérieure à ce qui aurait été acceptable à l'origination. Il s'agit donc d'une comparaison approximative des PD à la date d'origination et à la date de reporting.

Nous continuons d'affiner l'approche des critères de transfert de détail pour certains portefeuilles, à mesure que des données supplémentaires sont disponibles, afin d'utiliser une approche plus relative pour certains portefeuilles. Ces améliorations tirent parti de l'accroissement du volume de données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la PD pour la durée de vie résiduelle à la PD pour la durée de vie résiduelle comparable à l'origination, sur la base des segments d'origination spécifiques au portefeuille.

Sans dépréciation et sans augmentation significative du risque de crédit (stade 1)

Les ECL (pertes de crédit attendues) résultant d'événements de défaut possibles au cours des 12 prochains mois (« ECL à 12 mois ») sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent au stade 1.

Crédits dépréciés acquis ou originés

Les actifs financiers acquis ou originés avec une forte décote reflétant les pertes de crédit avérées sont considérés comme des « POCI ». Cette population comprend de nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas à la suite de la sortie du bilan des prêts restructurés. Le montant de la variation des ECL au cours de la durée de vie d'un prêt POCI est comptabilisé au compte de résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit sorti du bilan, même si les ECL à maturité sont inférieures au montant des ECL incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Changement de stade

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction de leur relative augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont transférés hors du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale sur la base des appréciations décrites ci-dessus. Dans le cas des prêts restructurés non performants, ces instruments financiers sont transférés hors du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et satisfont aux critères de redressement décrits ci-dessus.

Évaluation des ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des ECL ne sont pas biaisées et sont pondérées par les probabilités et intègrent toutes les informations disponibles pertinentes pour l'évaluation, notamment des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiées des événements et conditions économiques futurs à la date de clôture. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues doit tenir compte de la valeur temps de l'argent et d'autres facteurs, tels que les risques liés au climat.

Généralement, HSBC calcule les ECL à partir de trois composantes principales : une probabilité de défaut (« PD »), une perte en cas de défaut (« LGD » pour « Loss Given Default ») et l'exposition en cas de défaut (« EAD »).

Les ECL à 12 mois sont calculés en multipliant la PD, la LGD et l'EAD à 12 mois. Les ECL à maturité sont plutôt calculées à partir de la PD à maturité. Les PD à 12 mois et à maturité représentent respectivement la probabilité de défaut sur les 12 prochains mois et la maturité résiduelle de l'instrument.

L'EAD représente le solde attendu au moment du défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts entre la date de clôture du bilan et l'événement de défaut, ainsi que les éventuels tirages anticipés de facilités engagées. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD compte tenu de l'événement de défaut, en tenant compte, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent.

HSBC utilise le cadre IRB dans la mesure du possible, avec un recalibrage afin de répondre aux différentes exigences de la norme IFRS 9 décrites dans le tableau suivant :

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme tout au long d'un cycle économique complet). La définition du défaut inclut un seuil de défaut de plus de 90 jours d'arriéré.	Point dans le temps (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront un impact sur la PD). Seuil de défaut de plus de 90 jours d'arriéré pour tous les portefeuilles.
EAD	Ne peut pas être inférieure au solde courant	Amortissement saisi pour les produits à terme
LGD	LGD de ralentissement (pertes constantes attendues en période de ralentissement économique sévère mais plausible). Des plafonds réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD de ralentissement en raison de l'absence de données historiques. Actualisé en utilisant le coût du capital.	LGD attendue (sur la base de l'estimation des pertes en cas de défaut, notamment l'impact attendu des conditions économiques futures, telles que les variations de valeur de la garantie). Pas de plafonds. Actualisation en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt.
Autre	Tous frais de recouvrement inclus.	Uniquement les coûts liés à l'obtention/vente de la garantie incluse. Réactualisation du point de défaut à la date du bilan.

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles Bâle lorsque cela est possible, les PD à maturité sont déterminées en projetant la PD à 12 mois à l'aide d'une structure à terme. Pour la méthodologie appliquée à la grande clientèle, la PD à maturité prend également en compte la migration du crédit, c'est-à-dire qu'un client passe d'une tranche de CRR à l'autre au cours de sa durée de vie.

Les ECL pour les crédits à la grande clientèle de stade 3 est déterminée sur base individuelle à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (« DCF »). Les flux de trésorerie futurs attendus sont fondés sur les estimations à la date de reporting, qui reflètent des hypothèses et des projections raisonnables et justifiables concernant les recouvrements futurs et les encassemens d'intérêts futurs attendus.

La garantie est prise en compte si il est probable que le recouvrement de l'en cours inclura la réalisation de la garantie sur la base de sa juste valeur estimée au moment de la réalisation attendue, moins les coûts d'obtention et de vente de la garantie.

Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Pour les cas significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios différents au maximum sont pondérés en fonction de la situation de l'emprunteur, des scénarios économiques appliqués plus généralement par le Groupe HSBC et de l'appréciation quant à la probabilité de réussite de la stratégie de workout ou de la nécessité d'un redressement judiciaire. Dans les cas moins significatifs où une évaluation individuelle est entreprise, l'effet des différents scénarios économiques et des stratégies de workout aboutit à un calcul des ECL basé sur le résultat le plus probable, ajusté pour tenir compte des pertes découlant de résultats moins probables mais possibles. Pour certains cas moins significatifs, la banque peut utiliser une approche modélisée de l'évaluation des pertes de crédit attendues basée sur la perte en cas de défaut, qui prend en compte une série de scénarios économiques.

Période de mesure des ECL

Les pertes de crédit attendues sont mesurées dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La durée maximale prise en compte pour le calcul des ECL (qu'il s'agisse d'ECL à 12 mois ou à maturité) est la durée contractuelle maximale sur laquelle HSBC est exposé au risque de crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle à exiger le remboursement et à annuler l'engagement non tiré ne sert pas à limiter l'exposition de HSBC au risque de crédit à la période de préavis contractuelle, la durée contractuelle ne détermine pas la période maximale considérée. Au contraire, les ECL sont mesurées sur la période durant laquelle HSBC reste exposé au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Cela s'applique aux découverts de détail et aux cartes de crédit, lorsque la période correspond au temps moyen nécessaire pour que les expositions de stade 2 soient en défaut ou clôturées en tant que comptes productifs, déterminé sur la base d'un portefeuille et compris entre deux et six ans. En outre, pour ces facilitateurs, il n'est pas possible d'identifier les ECL sur la composante d'engagement de crédit séparément de la composante de l'actif financier. En conséquence, les ECL totales sont comptabilisées dans la provision pour dépréciation de l'actif financier sauf si les ECL totales sont supérieures à la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas les ECL sont comptabilisées en provision. Pour les découverts accordés à la grande clientèle, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC applique de multiples scénarios économiques prospectifs à l'échelle mondiale, déterminés en référence à des prévisions de distributions externes représentatives de sa vision de la conjoncture économique prévue. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer les pertes de crédit attendues non biaisées dans la plupart des environnements économiques. Dans certains environnements économiques, une analyse complémentaire peut être nécessaire et peut aboutir à des scénarios ou ajustements supplémentaires, afin de refléter un éventail de résultats économiques suffisants pour une estimation sans biais. La méthodologie détaillée est présentée à la page 41 dans la section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations des ECL ».

Estimations et jugements critiques

Le calcul des ECL du groupe sous IFRS 9 impose au groupe d'émettre un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont présentés ci-dessous :

Jugements	Estimations
<p>Définir ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.</p> <p>Sélection et calibrage des modèles de PD, LGD et EAD, qui soutiennent les calculs, notamment en formulant des hypothèses raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.</p> <p>Sélection des données du modèle et des prévisions économiques, y compris la détermination de l'intégration de prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées pour calculer les pertes de crédit attendues sans biais.</p> <p>Procéder à des ajustements des hypothèses de la direction pour tenir compte d'événements tardifs, des limites et des insuffisances des modèles et des données, ainsi que des appréciations des experts en matière de crédit.</p> <p>Sélection des stratégies de recouvrement applicables à certains prêts à la grande clientèle dépréciés.</p>	<p>La section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations des ECL », indiquée comme auditee en page 41, présente les hypothèses utilisées pour déterminer les ECL et donne une indication de la sensibilité du résultat à l'application de différentes pondérations à différentes hypothèses économiques.</p>

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme un contrat d'assurance lorsque le groupe accepte un risque d'assurance important de la part d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer des risques financiers, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est important. En outre, le groupe émet des contrats d'investissement assortis de clauses de participation discrétionnaires (« DPF ») qui sont également comptabilisés comme des contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Aggrégation des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance individuels qui sont gérés ensemble et soumis à des risques similaires sont identifiés comme un portefeuille. Les contrats gérés ensemble appartiennent généralement au même groupe de produits et présentent des caractéristiques similaires, telles que l'application d'un cadre tarifaire ou d'une gestion de produits similaires, et sont émis par la même entité juridique. Si un contrat est exposé à plus d'un risque, le risque dominant du contrat est utilisé pour évaluer si le contrat présente des risques similaires. Chaque portefeuille est ensuite séparé en fonction de la rentabilité attendue du contrat. Les portefeuilles sont répartis en fonction de leur rentabilité en : (i) contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ; (ii) contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont aucune possibilité significative de devenir déficitaires par la suite ; et (iii) contrats restants. Ces groupes de rentabilité sont ensuite divisés par date d'émission, la plupart des contrats émis par le groupe après la date de transition étant regroupés en cohortes de trimestres calendaires. Pour les groupes de contrats multi-devise, le groupe considère ses groupes de contrats comme étant libellés dans une seule monnaie.

L'évaluation du passif des contrats d'assurance est basée sur des groupes de contrats d'assurance tels qu'établis lors de la comptabilisation initiale, et inclura les flux de trésorerie d'exécution ainsi que la MSC représentant les bénéfices non acquis. Le groupe a choisi de mettre à jour les estimations utilisées dans l'évaluation sur une base annuelle.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent ce qui suit :

Meilleures estimations des flux de trésorerie futurs

Ces flux de trésorerie dans la limite contractuelle de chaque contrat du groupe comprennent les montants qui devraient être perçus au titre des primes et des paiements pour les sinistres, les indemnités et les dépenses, et sont projetés à l'aide d'une série de scénarios et d'hypothèses de manière impartiale sur la base de l'expérience démographique et opérationnelle du groupe ainsi que des données externes sur la mortalité lorsque les propres données d'expérience du groupe ne sont pas suffisamment importantes pour être crédibles.

Ajustement pour tenir compte de la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire l'actualisation) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers afin d'obtenir une valeur actuelle attendue. Le groupe utilise généralement des techniques de modélisation stochastique dans l'estimation des produits avec options et garanties.

Une approche ascendante est utilisée pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer à un ensemble donné de flux de trésorerie futurs attendus. Il s'agit de la somme du rendement sans risque et d'une prime d'illiquidité. Le rendement sans risque est déterminé sur la base de données de marché observables, lorsque ces marchés sont considérés comme profonds, liquides et transparents. Lorsque les informations ne sont pas disponibles, le jugement de la direction est appliqué pour déterminer le rendement sans risque approprié. Les primes d'illiquidité reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance associés.

Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque reflète la compensation nécessaire pour tenir compte de l'incertitude quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie futurs découlant du risque non financier. Il est calculé selon un niveau de stress du 75^e percentile sur une période d'un an. Le niveau de stress est déterminé en fonction des contraintes réglementaires externes et des contraintes internes liées au capital économique.

Pour la principale entité d'assurance du groupe, le niveau de stress du 75^e percentile sur un an correspond au 60^e percentile (2022 : 60^e percentile) sur la base d'une vision ultime du risque pour toutes les années à venir.

Le groupe ne ventile pas les variations de l'ajustement du risque entre le résultat des services d'assurance (comportant les revenus de l'assurance et les charges de services d'assurance) et les produits ou charges de financement de l'assurance. Tous les changements sont inclus dans le résultat des services d'assurance.

Modèles d'évaluation

La plupart des contrats émis par le groupe sont évalués selon l'approche des commissions variables (« VFA »), ce qui est obligatoire si les critères d'éligibilité suivants sont remplis à l'entrée en vigueur du contrat :

- les conditions contractuelles précisent que l'assuré participe à une part d'un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents ;
- le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des rendements à la juste valeur des éléments sous-jacents. Le groupe considère qu'une part substantielle correspond à la majorité des rendements ; et
- le groupe s'attend à ce qu'une part substantielle de toute variation des montants à verser à l'assuré varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents. Le groupe considère qu'une part substantielle correspond à une proportion majoritaire de variation par rapport à une moyenne pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle de tous les scénarios.

Pour certains contrats évalués selon la VFA, l'option des autres éléments du résultat global (« OCI ») est utilisée. L'option OCI est appliquée lorsque les éléments sous-jacents détenus par le groupe ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance, ce qui entraîne l'élimination des discordances comptables. Le solde des produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance émis pour l'exercice est comptabilisé en OCI. En outre, l'option d'atténuation des risques est utilisée pour un certain nombre de compensations économiques par rapport aux instruments qui répondent à des exigences spécifiques.

Les contrats restants émis et les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon le modèle général d'évaluation (« GMM »).

MSC et unités de couverture

La MSC représente les bénéfices non acquis et ne donne lieu à aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale lorsque le groupe de contrats est rentable. La MSC est ajustée à chaque période de reporting ultérieure pour tenir compte de l'évolution des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (par exemple, les changements dans les hypothèses non économiques, y compris les taux de mortalité et de morbidité). Lors de la comptabilisation initiale de groupes de contrats déficitaires et lorsque des groupes de contrats deviennent déficitaires par la suite, les pertes sont immédiatement comptabilisées en charges des services d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués à l'aide de la VFA, les variations de la part du groupe dans les éléments sous-jacents, ainsi que les variations de l'expérience économique et des hypothèses économiques ajustent la MSC, alors que ces variations n'ajustent pas la MSC dans le cadre de la GMM, mais sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure de leur survenance. Toutefois, dans le cadre de l'option d'atténuation des risques pour les contrats VFA, les variations des flux de trésorerie d'exécution et les variations de la part du groupe dans le rendement à la juste valeur des éléments sous-jacents que les instruments atténuent ne sont pas ajustées dans la MSC mais comptabilisées dans le compte de résultat. Les instruments d'atténuation des risques sont principalement des contrats de réassurance détenus.

La MSC est systématiquement comptabilisée dans les revenus d'assurance afin de refléter les services des contrats d'assurance fournis, sur la base des unités de couverture du groupe de contrats. Les unités de couverture sont déterminées par la quantité de prestations et la période de couverture prévue des contrats.

Le groupe identifie la quantité des prestations fournies comme suit :

- Couverture d'assurance : elle est calculée sur la base de la prestation nette d'assurance prévue à chaque période après déduction pour décrements, la prestation nette d'assurance se rapportant à la somme assurée diminuée de la valeur du fonds ou de la valeur de rachat.
- Services d'investissement (y compris les services de rendement des investissements et les services liés aux investissements) : ils sont basés sur une mesure constante qui reflète l'accès de l'assuré à la facilité.

Pour les contrats qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, les unités de couverture sont pondérées en fonction de la valeur actuelle prévue des sorties de fonds futurs pour chaque service.

Résultat des services d'assurance

Les revenus de l'assurance reflètent la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture d'une couverture et d'autres services liés aux contrats d'assurance (à l'exclusion de toute composante d'investissement). Les charges des services d'assurance comprennent les règlements des sinistres et autres dépenses liées aux services d'assurance encourues (à l'exclusion de toute composante d'investissement), ainsi que les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de ces pertes.

Produits et charges de financement de l'assurance

Les produits ou charges de financement de l'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et des changements qui y sont liés. Pour les contrats VFA, les variations de juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits) sont comptabilisées dans les produits ou charges de financement de l'assurance.

(k) Rémunération et avantages du personnel

Paiements réglés en actions

Le groupe conclut à la fois des accords de paiement réglés en actions et des accords de paiement réglés en espèces avec ses salariés au titre de la rémunération des services qu'ils fournissent. La période d'acquisition peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services à ce titre avant la date d'attribution légale, lorsque les modalités de l'accord ont été convenues d'un commun accord. Les charges sont comptabilisées lorsque le salarié commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition immédiatement inscrite au compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées au titre de l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charge lorsque les salariés rendent les services.

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette portée au compte de résultat comprend principalement le coût des services et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et figure dans les charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui incluent les gains et pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes hors intérêts et l'effet du plafond d'actifs (le cas échéant, hors intérêts), sont immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes, après application du critère de plafond d'actifs, lorsque l'excédent net des régimes à prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures aux régimes.

Les coûts des obligations découlant d'autres régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les mêmes modalités que les régimes de retraite à prestations définies.

(l) Impôt

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les sociétés est porté au compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans laquelle l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. Le groupe prévoit des passifs d'impôt courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à l'érosion de la base fiscale et à la taxe anti-abus sont reflétés dans les charges fiscales de la période où ils sont en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

En évaluant la probabilité et le caractère suffisant des bénéfices imposables futurs, nous considérons la disponibilité d'éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôts différés, en tenant compte des risques inhérents aux prévisions à long terme, y compris ceux liés au changement climatique, et des facteurs d'historique récent des pertes fiscales, le cas échéant. Nous prenons également en compte la reprise future des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale existantes, y compris les réorganisations d'entreprise.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Estimations et jugements critiques :

La comptabilisation des actifs d'impôts différés dépend des jugements et estimations.

Hypothèses	Estimations
Les jugements spécifiques à l'appui des actifs d'impôts différés sont décrits en note 7	La comptabilisation des actifs d'impôts différés est sensible aux estimations des flux de trésorerie futurs projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles et aux hypothèses relatives à la structure à long terme des flux de trésorerie ultérieurs, sur lesquelles reposent les prévisions de bénéfices imposables futurs, et qui affectent les périodes de recouvrement prévues et le mécanisme d'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt.

Le groupe estime qu'il n'y a pas de risque majeur d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs d'impôts différés au cours du prochain exercice financier, mais considère qu'il s'agit d'un domaine où le jugement est intrinsèquement important.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties***Provisions***

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Estimations et jugements critiques :

La comptabilisation et l'évaluation des provisions exigent que le groupe formule un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont présentés ci-dessous :

Jugements	Estimations
Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Des conseils professionnels sont pris en compte sur l'évaluation des litiges et obligations similaires. Les provisions pour les procédures judiciaires et les affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que d'autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude lié à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties éventuelles. Au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, la direction et les conseillers juridiques évaluent en permanence si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations antérieures le cas échéant. À des stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.	Les provisions pour procédures judiciaires et affaires réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou demande en cours. Par conséquent, il n'est souvent pas possible de quantifier un éventail de résultats possibles pour les questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de façon significative les fourchettes de résultats possibles dans l'ensemble de ces types de provisions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes qu'elles comportent.

Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties :***Passifs éventuels***

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données en garantie, ainsi que les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des affaires réglementaires, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont divulgués à moins que la probabilité d'un règlement soit faible.

Contrats de garantie financière

Les passifs résultant de contrats de garantie financière qui ne sont pas classés en contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement à la commission reçue ou à la valeur actuelle de la commission à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du groupe. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties comme contrats d'assurance dans les états financiers de la banque, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en passifs d'assurance. Ce choix se fait contrat par contrat et est irréversible.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill/écarts d'acquisition), et les droits d'utilisation. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif individuel lorsqu'il existe une indication de dépréciation à ce niveau, ou au niveau de l'UGT pour les actifs n'ayant pas de valeur recouvrable au niveau des actifs individuels. Par ailleurs, les dépréciations sont également testées au niveau de l'UGT lorsqu'il existe des indices de dépréciation à ce niveau. À cette fin, les UGT sont considérées comme les principales entités juridiques opérationnelles divisées par les activités mondiales.

Les tests de dépréciation comparent la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de manière raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent pas être affectés à une UGT individuelle font l'objet de tests de dépréciation au sein d'un groupe approprié d'UGT. La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'UGT, qui est déterminé par des évaluateurs indépendants et qualifiés, le cas échéant, et la valeur d'utilité, calculée à partir des données appropriées. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée au compte de résultat dans la mesure où la dépréciation peut être imputée au prorata aux actifs non financiers en réduisant leur valeur comptable au plus haut de leur valeur individuelle recouvrable ou nulle. La dépréciation n'est pas affectée aux actifs financiers d'une UGT.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes pour les actifs non financiers sont reprises lorsqu'il y a eu un changement dans l'estimation utilisée pour déterminer la valeur recouvrable. La perte de valeur est reprise dans la mesure où la valeur comptable des actifs non financiers n'excéderait pas le montant qui aurait été déterminé (net d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'a été constatée au cours d'exercices antérieurs.

(o) Actifs non courants et groupes destinés à être cédés

HSBC classe les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés (actifs et passifs compris) comme destinés à être cédés lorsque leur valeur comptable sera recouverte principalement par la vente plutôt que par une utilisation continue. Pour être classé comme destinés à être cédés, le groupe d'actifs non courants ou destiné à être cédé doit être disponible en vue d'une cession immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de ces actifs (ou groupes destinés à être cédés), sachant que la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable, le nombre approprié de membres de la direction doit être engagé dans un projet de cession de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) et un programme actif de recherche d'un acheteur et d'achèvement du plan doit avoir été lancé. En outre, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement proposé en vue de sa vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, il faut que la cession puisse être qualifiée de vente achevée dans un délai d'un an à compter de la date de classification, et les mesures requises pour mener à bien le projet doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants soient apportés au plan ou que le plan soit abandonné.

Les actifs et groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente, à l'exception des actifs et passifs qui ne relèvent pas des exigences d'évaluation de la norme IFRS 5. Si la valeur comptable de l'actif non courant (ou du groupe destiné à être cédé) est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente, une perte de valeur est comptabilisée pour toute dépréciation initiale ou ultérieure de l'actif ou du groupe destiné à être cédé à la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente. Toute perte de valeur de ce type est d'abord imputée aux actifs non courants relevant d'IFRS 5 aux fins d'évaluation. Cela réduit d'abord la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté au groupe destiné à être cédé, puis aux autres actifs du groupe destiné à être cédé au prorata de la valeur comptable de chaque actif du groupe destiné à être cédé. Ensuite, toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants relevant de la norme IFRS 5 pour évaluation est comptabilisée sur le total des actifs du groupe destiné à être cédé.

Estimations et jugements critiques :

La classification en tant que destiné à être cédé dépend de certains jugements :

Jugements

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 pour les actifs destinés à être cédés sont remplis, notamment si une vente est hautement probable et devrait être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les projets importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout élément dissuasif en cas de non-exécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires en amont de la finalisation, à respecter les conditions suspensives et à être en mesure de respecter les engagements contractuels pour parvenir à l'achèvement dans les délais prévus. Une fois l'actif classé comme destiné à être cédé, le jugement doit être appliqué de manière continue afin de s'assurer que la classification reste appropriée pour les exercices comptables futurs.

2. Commissions nettes.**Commissions nettes par type de produit :**

	2023	2022 (1)	2021 (1)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Commissions nettes par produit			
Services aux comptes	339	302	271
Fonds sous gestion	408	420	465
Cartes	59	56	44
Facilités de crédit	278	235	246
Produits de courtage	327	354	368
Prise ferme	239	171	286
Importations/exportations	35	44	40
Remises	114	101	84
Conservation globale	190	203	200
Finance d'entreprise	45	124	132
Autres titres — (y compris prêts de titres)	95	81	76
Revenus des fonds fiduciaires	55	49	43
Autre	410	453	451
Produits de commissions	2 594	2 593	2 706
Moins : charges de commissions	-1 365	-1 298	-1 293
Commissions nettes	1 229	1 295	1 413

Commissions nettes par activité mondiale.

	MSS	GB	GBM Autre	CMB	WPB	Corporate centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP					
Exercice clos le 31 décembre 2023							
Produits de commissions	1 275	847	131	427	556	-642	2 594
Moins : charges de commissions	-1 496	-177	-102	-19	-207	636	-1 365
Résultat net de commissions	-221	670	29	408	349	-6	1 229
Exercice clos le 31 décembre 2022 (1)							
Produits de commissions	1 301	817	69	425	580	-599	2 593
Moins : charges de commissions	-1 439	-173	-55	-25	-199	593	-1 298
Résultat net de commissions	-138	644	14	400	381	-6	1 295
Exercice clos le 31 décembre 2021 (1)							
Produits de commissions	1 251	861	89	415	633	-543	2 706
Moins : charges de commissions	-1 245	-188	-83	-54	-255	532	-1 293
Résultat net de commissions	6	673	6	361	378	-11	1 413

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

Les commissions nettes comprennent 842 millions GBP de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le résultat (autres que les montants inclus dans la détermination du taux d'intérêt effectif) (2022 : 778 millions GBP ; 2021 : 935 millions GBP), 247 millions GBP de commissions payables sur des passifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le résultat (autres que les montants inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif) (2022 : 229 millions GBP ; 2021 : 221 millions GBP), 654 millions GBP de commissions perçues sur les activités fiduciaires et de trust (2022 : 673 millions GBP ; 2021 : 709 millions GBP) et 83 millions GBP de commissions dues au titre des activités fiduciaires et de trust (2022 : 69 millions GBP ; 2021 : 61 millions GBP).

3. Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat.

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Résultat net sur :			
Activités nettes de trading	4 569	-2 840	3
Autres instruments gérés sur la base de la juste valeur	-1 174	5 715	1 730
Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3 395	2 875	1 733
Actifs financiers détenus pour faire face aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 231	-1 429	1 305
Engagements envers les clients au titre de contrats d'investissement	-63	59	-91
Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat	1 168	-1 370	1 214
Dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe	189	-736	-337
Autres variations de la juste valeur	-252	838	329
Variations de la juste valeur de la dette désignée et des dérivés associés	-63	102	-8
Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	284	143	493
Exercice clos le 31 décembre	4 784	1 750	3 432

4. Activités d'assurance

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des revenus et charges d'assurance comptabilisés sur l'exercice :

Résultat des services d'assurance :

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022		
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF (2)	Autres contrats d'assurance-vie (3)	Total	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF (2)	Autres contrats d'assurance-vie (3)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Revenus de l'assurance						
Montants relatifs aux variations des passifs au titre des garanties restantes	183	188	371	165	193	358
Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis	77	43	120	78	36	114
Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier pour risque expiré	6	6	12	5	7	12
Sinistres encourus attendus et autres dépenses des services d'assurance	100	139	239	82	150	232
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	2	6	8	1	2	3
Total des revenus de l'assurance	185	194	379	166	195	361
Charges des services d'assurance						
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance	-88	-120	-208	-88	-132	-220
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-8	-7	-15	-2	-6	-8
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-2	-6	-8	-1	-2	-3
Ajustements au passif pour les sinistres encourus						
Ajustements au passif pour les sinistres encourus	-24	-24	1	-10	-9	-9
Total des charges des services d'assurance	-98	-157	-255	-90	-150	-240
Total des résultats des services d'assurance	87	37	124	76	45	121

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

(2) Les « Contrats d'assurance vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF » sont essentiellement évalués selon le modèle d'évaluation de l'approche des commissions variables.

(3) Les « Autres contrats d'assurance-vie » sont évalués selon le modèle d'évaluation général.

Rendement net des investissements :

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022 (1)		
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	Autres contrats d'assurance-vie	Total	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	Autres contrats d'assurance-vie	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Rendement des investissements						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat (2)	1 246	17	1 263	-1 086	-4	-1 090
Montants comptabilisés dans les OCI (3)	404		404	-1 899		-1 899
Rendement total des investissements (pour mémoire)	1 650	17	1 667	-2 985	-4	-2 989
Résultat financier net						
Variations de juste valeur des éléments sous-jacents des contrats à participation directe	-1 585		-1 585	2 979		2 979
Intérêts accumulés		2	2		7	7
Effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières		1	1		19	19
Effet de l'évaluation de l'évolution des estimations aux taux courants et de l'ajustement de la MSC aux taux lors de la comptabilisation initiale		-4	-4		-1	-1
Résultat financier net total des contrats d'assurance	-1 585	-1	-1 586	2 979	25	3 004
Représentés par :						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	-1 183	-1	-1 184	1 081	25	1 106
Montants comptabilisés dans les OCI	-402		-402	1 898		1 898
Total des résultats nets d'investissement	65	16	81	-6	21	15
Représentés par :						
Montants comptabilisés dans le compte de résultat	63	16	79	-5	21	16
Montants comptabilisés dans les OCI	2		2	-1		-1

(1) A compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

(2) Le gain total de 1 168 millions GBP du « Résultat net des actifs et passifs de l'activité d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat » de la Banque (2022 : perte de 1 370 millions GBP) comprend les rendements des actifs et passifs liés aux polices d'assurance de 1 082 millions GBP (2022 : perte de 1 300 millions GBP) et des actifs des actionnaires de 86 millions GBP (2022 : perte de 70 millions GBP). Le rendement des investissements de 1 263 millions GBP (2022 : perte de 1 090 millions GBP) comprend les gains de 1 082 millions GBP (2022 : perte de 1 300 millions GBP) sur les actifs sous-jacents soutenant les passifs d'assurance présentés dans le « Résultat net des actifs et passifs de l'activité d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat », les gains de 187 millions GBP (2022 : gain de 210 millions GBP) déclarés dans les « Produits nets d'intérêts » et la perte de 6 millions GBP (2022 : néant) déclarée dans les « Autres produits d'exploitation ».

(3) Les « Montants comptabilisés dans les OCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent les gains de juste valeur de 407 millions GBP (2022 : perte de 1 902 millions GBP) et une dépréciation de 3 millions GBP (2022 : reprise de dépréciation de 3 millions GBP).

Rapprochement des montants inclus dans les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée

	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP
Solde au 1^{er} janvier	-808	459
Variation nette de la juste valeur	363	-1 665
Montant net reclassé dans le compte de résultat	-5	-1
Impôt sur les bénéfices correspondant	-93	430
Change et autres	17	-31
Solde au 31 décembre	-526	-808

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par garanties restantes et sinistres encourus :

	Exercice clos le 31 décembre 2023								
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF				Autres contrats d'assurance-vie				
	Passifs pour les garanties restantes :				Passifs pour les garanties restantes :				
	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture					-49		6	-43	-43
Passifs d'ouverture	19 712	5	2	19 719	146	10	129	285	20 004
Solde d'ouverture net au 1er janvier 2023	19 712	5	2	19 719	97	10	135	242	19 961
Variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global									
Revenus de l'assurance									
Contrats selon l'approche de la juste valeur	-11			-11	-78			-78	-89
Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	-119			-119	-17			-17	-136
Autres contrats (2)	-55			-55	-99			-99	-154
Total des revenus de l'assurance	-185			-185	-194			-194	-379
Charges des services d'assurance									
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance		-1	89	88		-1	121	120	208
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	2			2	6			6	8
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		8		8		7		7	15
Ajustements au passif pour les sinistres encourus							24	24	24
Total des charges des services d'assurance	2	7	89	98	6	6	145	157	255
Composantes d'investissement	-1 879		1 879		-3		3		
Résultat des services d'assurance	-2 062	7	1 968	-87	-191	6	148	-37	-124
Résultat financier net des contrats d'assurance (3)	1 585			1 585			1	1	1 586
Effet des variations des taux de change	-371			-371	-1			-1	-372
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	-848	7	1 968	1 127	-192	6	149	-37	1 090
Flux de trésorerie									
Primes perçues	1 471			1 471	218			218	1 689
Sinistres et autres charges des services d'assurance versées, dont composantes d'investissement	-51		-1 968	-2 019			-116	-116	-2 135
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-15			-15	-28			-28	-43
Total des flux de trésorerie	1 405		-1 968	-563	190		-116	74	-489
Autres mouvements	5	1		6	3		-17	-14	-8
Solde de clôture net au 31 décembre 2023	20 274	13	2	20 289	98	16	151	265	20 554
Actifs de clôture	20 274	13	2	20 289	-54	4	9	-41	-41
Passifs de clôture					152	12	142	306	20 595
Solde de clôture net au 31 décembre 2023	20 274	13	2	20 289	98	16	151	265	20 554

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par garanties restantes et sinistres encourus (suite) :

	Exercice clos le 31 décembre 2022 (1)								
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF				Autres contrats d'assurance-vie				
	Passifs pour :				Passifs pour :				
	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Hors élément de perte	Élément de perte	Sinistres encourus	Total	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture					-53	1	5	-47	-47
Passifs d'ouverture	21 916	4	2	21 922	170	4	105	279	22 201
Solde d'ouverture net au 1er janvier 2022	21 916	4	2	21 922	117	5	110	232	22 154
Variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global									
Revenus de l'assurance									
Contrats selon l'approche de la juste valeur	-10			-10	-83			-83	-93
Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	-120			-120	-20			-20	-140
Autres contrats (2)	-36			-36	-92			-92	-128
Total des revenus de l'assurance	-166			-166	-195			-195	-361
Charges des services d'assurance									
Sinistres encourus et autres charges des services d'assurance		-1	89	88				132	132
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	1			1	2			2	3
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		2		2		6		6	8
Ajustements au passif pour les sinistres encourus			-1	-1			10	10	9
Total des charges des services d'assurance	1	1	88	90	2	6	142	150	240
Composantes d'investissement	-1 687		1 687		-3		3		
Résultat des services d'assurance	-1 852	1	1 775	-76	-196	6	145	-45	-121
Produits financiers nets des contrats d'assurance (3)	-2 979			-2 979	-19		-6	-25	-3 004
Effet des variations des taux de change	946			946			3	3	949
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	-3 885	1	1 775	-2 109	-215	6	142	-67	-2 176
Flux de trésorerie									
Primes perçues	1 721			1 721	215			215	1 936
Sinistres et autres charges des services d'assurance versées, dont composantes d'investissement	-41		-1 775	-1 816			-124	-124	-1 940
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-14			-14	-26			-26	-40
Total des flux de trésorerie	1 666		-1 775	-109	189		-124	65	-44
Autres mouvements	15			15	6	-1	7	12	27
Solde de clôture net au 31 décembre 2022	19 712	5	2	19 719	97	10	135	242	19 961
Actifs de clôture									
Passifs de clôture	19 712	5	2	19 719	146	10	129	285	20 004
Solde de clôture net au 31 décembre 2022	19 712	5	2	19 719	97	10	135	242	19 961

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

(2) Les « Autres contrats » sont les contrats évalués par application de la norme IFRS 17 dès la création de ceux-ci. Cela inclut les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à transition et les contrats inités après transition.

(3) Dans le « Résultat financier net des contrats d'assurance », les charges de 1 586 millions GBP (2022 : produits de 3 004 millions GBP) incluent les charges de 1 184 millions GBP (2022 : produits de 1 106 millions GBP) comptabilisés dans le compte de résultat et les charges de 402 millions GBP (2022 : produits de 1 898 millions GBP) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par composante d'investissement :

	Exercice clos le 31 décembre 2023									
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire					Autres contrats d'assurance-vie				
	Marge de service contractuelle					Marge de service contractuelle				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats ²	Total	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (2)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture						-76	6		27	-43
Passifs d'ouverture	18 771	29	657	262	19 719	134	114	15	22	285
Solde d'ouverture net au 1er janvier 2023	18 771	29	657	262	19 719	58	120	15	49	242
Variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global										
Changements liés aux services actuels										
Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis										
Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier pour risque expiré	-6					-6	-6			-6
Ajustements liés à l'expérience	-12					-12	-19			-19
Variations liées aux services futurs										
Contrats initialement comptabilisés durant l'exercice	-48								25	1
Variations des estimations ajustant la marge de service contractuelle	133	-16	-26	-91		-1	9	5	-13	
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	8					8	6			6
Variations liées aux services passés										
Ajustements au passif pour les sinistres encourus										24
Résultat des services d'assurance	75	-19	-83	-60	-87	-20	-10		-7	-37
Résultat financier net des contrats d'assurance(3)	1 585				1 585	-1	1		1	1
Effet des variations des taux de change	-352				-371					-1
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	1 308	-19	-97	-65	1 127	-21	-10		-6	-37
Flux de trésorerie										
Primes perçues	1 471					1 471	218			218
Sinistres, autres charges des services d'assurance versées (dont composantes d'investissement) et autres flux de trésorerie	-2 019					-2 019	-116			-116
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-15					-15	-28			-28
Total des flux de trésorerie	-563					-563	74			74
Autres mouvements	1		1	4		6	-21		7	-14
Solde de clôture net au 31 décembre 2023	19 517	10	561	201	20 289	90	110	15	50	265
Actifs de clôture	19 517	10	561	201	20 289	-63	4		18	-41
Passifs de clôture						153	106	15	32	306
Solde de clôture net au 31 décembre 2023	19 517	10	561	201	20 289	90	110	15	50	265

Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance - Analyse par composante d'investissement (suite) :

	Exercice clos le 31 décembre 2022									
	Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire					Autres contrats d'assurance-vie				
	Marge de service contractuelle					Marge de service contractuelle				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (2)	Total	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Contrats selon l'approche de la juste valeur	Contrats selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (2)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs d'ouverture						-79	17		15	-47
Passifs d'ouverture	21 172	34	520	196	21 922	139	94	19	27	279
Solde d'ouverture net au 1er janvier 2022	21 172	34	520	196	21 922	60	111	19	42	232
Variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global										
Changements liés aux services actuels										
Marge de service contractuelle comptabilisée pour les services fournis										
Variation de l'ajustement du risque pour le risque non financier pour risque expiré	-5		-57	-18	-78			-21	-5	-36
Ajustements liés à l'expérience	6					5	-7			-7
Variations liées aux services futurs						6	-20			-20
Contrats initialement comptabilisés durant l'exercice	-54								25	2
Variations des estimations ajustant la marge de service contractuelle	-178	1	161	16		-8	11		-3	
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	2				2	6				6
Variations liées aux services passés										
Ajustements au passif pour les sinistres encourus	-1					-1	10			10
Résultat des services d'assurance	-230	-2	104	52	-76	-42	-10	-5	12	-45
Produits financiers nets des contrats d'assurance(3)	-2 979				-2 979	-26	1			-25
Effet des variations des taux de change	901	1	33	11	946	-2	3	1	1	3
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	-2 308	-1	137	63	-2 109	-70	-6	-4	13	-67
Flux de trésorerie										
Primes perçues	1 721					1 721	215			215
Sinistres, autres charges des services d'assurance versées (dont composantes d'investissement) et autres flux de trésorerie	-1 816					-1 816	-124			-124
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-14					-14	-26			-26
Total des flux de trésorerie	-109					-109	65			65
Autres mouvements	16	-4		3	15	3	15		-6	12
Solde de clôture net au 31 décembre 2022	18 771	29	657	262	19 719	58	120	15	49	242
Actifs de clôture	18 771	29	657	262	19 719	-76	6		27	-43
Passifs de clôture						134	114	15	22	285
Solde de clôture net au 31 décembre 2022	18 771	29	657	262	19 719	58	120	15	49	242

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.
(2) Les « Autres contrats » sont les contrats évalués par application de la norme IFRS 17 dès la création de ceux-ci. Cela inclut les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à transition et les contrats inités après transition.

3 Dans le « Résultat financier net des contrats d'assurance », les charges de 1 586 millions GBP (2022 : produits de 3 004 millions GBP) incluent les charges de 1 184 millions GBP (2022 : produits de 1 106 millions GBP) comptabilisées dans le compte de résultat et les charges de 402 millions GBP (2022 : produits de 1 898 millions GBP) comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Effet des contrats initialement comptabilisés durant l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022 (1)		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF						
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	1 169	15	1 184	1 377	12	1 389
– Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	10		10			
– Sinistres et autres charges des services d'assurance dus	1 159	15	1 174	1 377	12	1 389
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-1 222	-15	-1 237	-1 437	-12	-1 449
Ajustement du risque pour le risque non financier	5		5	4		4
Marge de service contractuelle	48		48	56		56
Pertes constatées lors de la comptabilisation initiale						
Autres contrats d'assurance-vie						
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	129	9	138	150	22	172
– Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	1		1			
– Sinistres et autres charges des services d'assurance dus	128	9	137	150	22	172
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-161	-8	-169	-183	-20	-203
Ajustement du risque pour le risque non financier	7		7	7	1	8
Marge de service contractuelle	25		25	25		25
Pertes constatées lors de la comptabilisation initiale						
		-1	-1		-2	-2

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus des passifs des contrats d'assurance et de la marge de service contractuelle :

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	614	660	648	612	555	1 809	-15	14 536	19 419
Autres contrats d'assurance-vie	33		-4	-5	-4	13	28	59	120
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance au 31 décembre 2023	647	660	644	607	551	1 822	13	14 595	19 539
Marge de service contractuelle restante									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	66	62	59	55	51	204	208	67	772
Autres contrats d'assurance-vie	28	24	19	16	14	42	29	3	175
Marge de service contractuelle restante au 31 décembre 2023	94	86	78	71	65	246	237	70	947
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	196	327	343	336	316	1 004	7	16 148	18 677
Autres contrats d'assurance-vie	46	-7	-8	-8	-7	-9	33	59	99
Flux de trésorerie futurs des passifs d'assurance au 31 décembre 2022	242	320	335	328	309	995	40	16 207	18 776
Marge de service contractuelle restante									
Contrats d'assurance-vie avec participation directe et contrats d'investissement DPF	78	74	70	66	61	248	261	90	948
Autres contrats d'assurance-vie	28	23	19	16	14	44	31	8	183
Marge de service contractuelle restante au 31 décembre 2022	106	97	89	82	75	292	292	98	1 131

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés selon une approche ascendante telle qu'exposée dans la note 1.2(j) « Résumé des principales méthodes comptables – Contrats d'assurance » à la page 127. La moyenne combinée des taux d'actualisation utilisés au sein de nos entités d'assurance les plus importantes est la suivante :

	HSBC Life (UK) Ltd	HSBC Assurances Vie (France)	
		£	€
Au 31 décembre 2023			
Taux d'actualisation à 10 ans (%)		3,28	2,96
Taux d'actualisation à 20 ans (%)		3,43	2,97
Au 31 décembre 2022			
Taux d'actualisation à 10 ans (%)		3,71	3,66
Taux d'actualisation à 20 ans (%)		3,54	3,33

5. Rémunération et avantages du personnel

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Salaires et traitements	1 344	1 365	1 609
Charges sociales	294	278	341
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	68	55	73
Exercice clos le 31 décembre	1 706	1 698	2 023

(1) Dont 52 millions GBP (2022 : 42 millions GBP ; 2021 : 37 millions GBP) de cotisations patronales aux régimes de retraite à cotisations définies.

Nombre moyen de personnes employées par le groupe au cours de l'exercice, par activité mondiale (1) :

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
MSS	3 954	3 722	4 322
GB	2 125	2 155	2 458
GBM autre	27	81	140
CMB	2 536	2 748	3 023
WPB	6 119	6 484	6 709
Corporate centre	48	215	171
Exercice clos le 31 décembre	14 809	15 405	16 823

(1) Les effectifs moyens au sein de Corporate Centre sont répartis dans les métiers respectifs sur la base des montants imputés aux activités mondiales respectives.

Paiements réglés en actions.

Les « salaires et traitements » comprennent l'effet des accords de paiements réglés en actions, dont 58 millions GBP ont été réglés en actions (2022 : 45 millions GBP ; 2021 : 96 millions GBP), comme suit :

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Attributions d'actions sans condition de performance	58	45	96
Plans d'épargne entreprise et autres plans d'attribution d'actions	1	1	1
Exercice clos le 31 décembre	59	46	97

Attributions d'actions HSBC :

Attribution	Politique
Attributions d'actions différées (y compris les primes d'intéressement annuelles et les primes d'intéressement à long terme ou « LTI » attribuées sous forme d'actions) et le plan d'actions avec condition de performance du Groupe (« GPSP » ou Group performance Share Plan)	Une évaluation de la performance sur la période considérée se terminant le 31 décembre permet de déterminer le montant de la prime à accorder. Les attributions différées exigent généralement que les salariés restent en poste pendant la période d'acquisition des droits et ne sont généralement pas soumises à des conditions de performance après la date d'attribution. Les participations, qui sont soumises à des conditions de performance, constituent une exception. Les attributions d'actions différées sont généralement acquises sur une période de trois, quatre, cinq ou sept ans. Les actions acquises peuvent faire l'objet d'une obligation de conservation postérieure à l'acquisition. Les attributions sont soumises au malus et à la récupération. Ce plan a été lancé pour la première fois à Hong Kong en 2013 et concerne désormais des salariés basés dans 31 pays et territoires. Les actions sont achetées sur le marché chaque trimestre dans la limite de 750 GBP, ou l'équivalent en devise locale. Un nombre correspondant d'actions est ensuite ajouté à hauteur d'une action gratuite pour trois actions achetées. Ces attributions sont acquises sous réserve de la poursuite de l'emploi et de la conservation des actions achetées pendant une période maximale de deux ans et neuf mois.
Plan international d'achat d'actions des salariés (« sharematch »)	

Évolution des attributions d'actions HSBC :

	2023	2022
	Nombre	Nombre
	(en milliers)	(en milliers)
Attribution d'actions sans condition de performance en circulation au 1er janvier	20 454	21 828
Attributions durant l'exercice (1)	10 998	11 651
Caduques dans l'année (1)	-11 864	-12 279
Actions échues durant l'exercice	-383	-746
Attribution d'actions sans condition de performance en circulation au 31 décembre	19 205	20 454
Juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées (GBP)	4,74	4,96

(1) Comprend un certain nombre de plans d'options sur actions transférés depuis ou vers d'autres filiales de HSBC Holdings Plc.

Plans d'options sur actions HSBC :

Principaux plans	Politique
Plans d'épargne d'entreprise liée aux options sur actions (« Sharesave »)	<p>Depuis 2014, les salariés éligibles au plan britannique peuvent épargner jusqu'à 500 GBP par mois avec la possibilité d'utiliser cette épargne pour acquérir des actions.</p> <p>Ce droit doit être exercé dans les six mois suivant le troisième ou le cinquième anniversaire de la prise d'effet d'un contrat de trois ou cinq ans, respectivement.</p> <p>Le prix d'exercice est fixé à 20 % (2022 : 20 %) de décote par rapport à la valeur de marché précédent immédiatement la date d'invitation.</p>

Calcul des justes valeurs

Les justes valeurs des options sur actions sont calculées à l'aide du modèle Black-Scholes. La juste valeur d'une attribution d'actions est basée sur le cours de l'action à la date de l'attribution.

Évolution des plans d'options sur actions HSBC

	Plans d'épargne d'entreprise liée aux options sur actions	
	Nombre	WAEF (1)
	(en milliers)	£
En circulation au 1er janvier 2023	5 782	2,91
Attribuées pendant l'exercice (2)	1 348	4,57
Acquises pendant l'exercice	-2 428	2,72
Devenues caduques pendant l'exercice	-38	4,73
Échues pendant l'exercice	-325	2,94
En circulation au 31 décembre 2023	4 339	3,51
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	2,37	
En circulation au 1er janvier 2022	6 936	2,87
Attribuées pendant l'exercice (2)	-179	3,96
Acquises pendant l'exercice	-173	3,36
Devenues caduques pendant l'exercice	-177	4,72
Échues pendant l'exercice	-625	2,98
En circulation au 31 décembre 2022	5 782	2,91
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	2,18	

(1) Prix d'exercice moyen pondéré.

(2) Comprend un certain nombre de plans d'options sur actions transférés depuis ou vers d'autres filiales de HSBC Holdings Plc.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous gérons un certain nombre de régimes de retraite dans toute l'Europe pour nos employés. Certains sont des régimes à prestations définies, dont le régime de retraite de HSBC Allemagne est le plus important au sein du groupe.

Le bilan du groupe inclut l'excédent ou le déficit net, soit la différence entre la juste valeur de l'actif du régime et la valeur actualisée du passif du régime à la date du bilan de chaque régime. Les excédents ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils sont recouvrables par le biais de cotisations réduites à l'avenir ou par le biais de remboursements futurs potentiels des régimes. Pour déterminer si un excédent est recouvrable, le groupe a tenu compte de son droit actuel d'obtenir un remboursement futur ou une réduction des cotisations futures ainsi que les droits de tiers, tels que les fiduciaires.

Régime de retraite de HSBC Allemagne (Régime de retraite de HSBC Trinkaus & Burkhardt)

Le Régime de retraite de HSBC Allemagne est un régime de rémunération finale et est calculé sur la base de l'ancienneté de l'employé, multipliée par une accumulation de prestations prédefinies et par les revenus. La pension est versée à l'échéance de la prestation sous la forme d'une pension déterminée, d'une somme forfaitaire, voire d'une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un fiduciaire indépendant, qui a la responsabilité fiduciaire de l'exécution du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du groupe.

L'objectif stratégique de l'investissement est d'atteindre, dans la mesure du possible, une augmentation de la valeur dans le temps. À cette fin, le fonds investit principalement dans des emprunts d'État, des obligations d'entreprise, des fonds d'investissement et des actions. Il investit principalement dans des pays développés. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du régime de retraite servent à financer les engagements de retraite. Ils ont été séparés par ce que l'on appelle un Contractual Trust Agreement (CTA). HSBC Trinkaus Vermögenstreuhänder e.V. et HSBC Trinkaus Mitarbeitertreuhänder e.V. assurent le rôle de fiduciaire. Les membres actifs du fiduciaire sont des employés de la Banque.

La Banque s'efforce régulièrement de financer l'ensemble des prestations externes promises. Il n'existe aucune obligation d'allouer des contributions au CTA. La Banque a droit aux actifs qui ne sont pas nécessaires au financement des prestations promises. Aucun ajout supplémentaire aux actifs du régime n'est envisagé pour le moment.

Conformément aux statuts et actes constitutifs, les revenus ne peuvent être utilisés, par exemple, que pour le paiement des pensions ou pour le réinvestissement. De même, les retraits ne peuvent être effectués que conformément aux statuts et actes constitutifs.

La dernière évaluation de l'engagement au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2023 a été effectuée par Hans-Peter Kieselmann (Fellow de l'Association allemande des actuaires (« DAV »)) et Helga Bader, de Willis Towers Watson GmbH, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine mesure aura une date d'effet au 31 décembre 2024.

Actif/(passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies :

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies		Total
		Millions GBP	Millions GBP	
Régimes de retraite à prestations définies	459	-479	-20	
Régimes de santé à prestations définies		-46	-46	
Au 31 décembre 2023	459	-525	-66	
Total du passif des engagements envers le personnel (au poste « Comptes de régularisation et autres passifs »)			-117	
Total des actifs au titre des prestations au personnel (au poste « Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs »)				51
Régimes de retraite à prestations définies	534	-531	3	
Régimes de santé à prestations définies		-51	-51	
Au 31 décembre 2022	534	-582	-48	
Total du passif des engagements envers le personnel (au poste « Comptes de régularisation et autres passifs »)				-121
Total des actifs au titre des prestations au personnel (au poste « Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs »)				73

Régimes de retraite à prestations définies**Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies :**

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies		Actif/(passif) net des régimes à prestations définies	
	Régime de retraite de HSBC Allemagne (2)	Autres plans	Régime de retraite de HSBC Allemagne (2)	Autres plans	Régime de retraite de HSBC Allemagne (2)	Autres plans
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2023	405	129	-357	-174	48	-45
Coût des services			-7	-5	-7	-5
- Coût des services actuels			-8	-6	-8	-6
- Gains des services passés			1	1	1	1
Produit/(coût) des intérêts nets sur l'actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies	11	6	-9	-9	2	-3
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	6	-6	-29	1	-23	-5
- Rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	6	-6			6	-6
- Hypothèses financières des pertes actuarielles			-29	-8	-29	-8
- Hypothèses démographiques des gains actuariels				2		2
- Hypothèses d'expérience des gains actuariels				7		7
- Autres variations						
Écarts de change	-8		7	1	-1	1
Prestations versées		-7	12	15	12	8
Autres mouvements (1), (3)	-77		79	-4	2	-4
Au 31 décembre 2023	337	122	-304	-175	33	-53

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies (suite) :

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies		Actif/(passif) net des régimes à prestations définies	
	HSBC Régime de retraite Allemagne (2)	Autres régimes	HSBC Régime de retraite Allemagne (2)	Autres régimes	HSBC Régime de retraite Allemagne (2)	Autres régimes
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2022	434	234	-438	-304	-4	-70
Coût des services			4	-8	4	-8
Coût des services actuels			3	-9	3	-9
Gains des services passés			1	1	1	1
Produit/(coût) des intérêts nets sur l'actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies	-3	5	-4	-5	-7	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-51	-99	94	98	43	-1
Rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	-51	-99			-51	-99
Hypothèses financières des gains actuariels			94	106	94	106
Hypothèses démographiques des pertes actuarielles					-2	-2
Hypothèses d'expérience des pertes actuarielles				-6		-6
Autres variations						
Écarts de change	22	1	-20	-3	2	-2
Prestations versées		-7	10	13	10	6
Autres mouvements (1)	3	-5	-3	35		30
Au 31 décembre 2022	405	129	-357	-174	48	-45

(1) Les autres variations comprennent les cotisations du groupe, les cotisations du personnel, les coûts administratifs et les impôts payés par le régime.

(2) Le régime de retraite de HSBC Allemagne et ses données comparatives ont été communiquées car celui-ci est considéré comme un régime important au sein du groupe. Les chiffres présentés comprennent ce régime et d'autres régimes en Allemagne.

(3) Les autres mouvements pour le régime de retraite de HSBC Allemagne comprennent la reclassification du régime Lebensarbeitszeitkonto (LAZK) en avantages sociaux à long terme.

HSBC Allemagne ne prévoit pas de cotiser au régime de retraite de HSBC Allemagne en 2024. Les prestations devant être versées par les régimes aux retraités au cours de chacune des cinq prochaines années, et au total pour les cinq années suivantes, sont les suivantes :

Prestations devant être versées à partir des régimes :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029-2033
	Millions GBP					
Régime de retraite de HSBC Trinkaus et Burkhardt Burkhardt(1)	12	12	11	12	12	69

(1) La durée de l'engagement au titre des prestations définies est de 14,2 ans pour le régime de retraite de HSBC Allemagne en vertu des hypothèses de déclaration adoptées (2022 : 13,7 ans).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite par classe d'actifs :

	31 déc. 2023				31 déc. 2022			
	Valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC	Valeur	Prix coté sur un marché actif	Prix non coté sur un marché actif	Dont HSBC
	M GBP	M GBP	M GBP	M GBP	M GBP	M GBP	M GBP	M GBP
Régime de retraite de HSBC Allemagne								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	337	312	25		405	352	53	
– Actions	3	3			8	8		
– Obligations à revenu fixe	196	196			173	173		
– Obligations indexées	6	6			26	26		
– Autres obligations								
– Immobilier	3		3					
– Véhicule de placement collectif								
– Autre	129	107	22		198	145	53	

Principales hypothèses financières actuarielles des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Le groupe détermine les taux d'actualisation qui seront appliqués à ses obligations en collaboration avec les actuaires locaux des régimes sur la base des rendements actuels moyens d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements au titre du régime de prestations définies.

Principales hypothèses actuarielles :

	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites	Taux de revalorisation des salaires
			%	%
Régime de retraite de HSBC Allemagne				
Au 31 décembre 2023		3,17	2,25	2,25
Au 31 décembre 2022		3,71	2,25	2,25

Tableaux de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans :

	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un membre masculin actuellement :		Espérance de vie à 60 ans pour un membre féminin actuellement :	
		60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Régime de retraite de HSBC Allemagne					
Au 31 décembre 2023	RT 2018G1 (1)	25,4	28,3	29,1	31,3
Au 31 décembre 2022	RT 2018G1 (1)	25,2	28,2	28,9	31,2

(1) Tableaux Heubeck : RT 2018G. Il est généralement accepté de faire usage de tableaux de mortalité pour les régimes de retraite professionnelle en Allemagne, en tenant compte de l'amélioration future de la mortalité et de la diminution de la mortalité chez les retraités mieux rémunérés.

L'effet des changements d'hypothèses clés :

	Engagement au titre du Régime de retraite de HSBC Allemagne					
	Impact financier de l'augmentation			Impact financier de la diminution		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Taux d'actualisation - hausse/baisse de 0,25 %	-9	-7	-13	9	8	13
Taux d'inflation - hausse/baisse de 0,25 %	7	7	11	-6	-5	-9
Paiements de retraite et pensions différées - augmentation/baisse de 0,25 %	6	5	9	-6	-5	-8
Rémunération - hausse/baisse de 0,25 %	1	1	2	-1	-1	-2
Variation de la mortalité - augmentation de 1 an	9	10	16	N/A	N/A	N/A

Les analyses de sensibilité ci-dessus reposent sur un changement d'hypothèse tout en conservant toutes les autres hypothèses constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, et les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Lors du calcul de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles significatives, la même méthode (valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de l'exercice) a été appliquée comme lors du calcul de l'actif au titre des prestations définies comptabilisé au bilan. Les méthodes et les types d'hypothèses utilisés pour la préparation de l'analyse de sensibilité n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Rémunerations des administrateurs

Les rémunérations agrégées des administrateurs de la banque, calculées conformément à la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act) de 2006 telle que modifiée par l'instrument statutaire 2008 n°410, étaient les suivants :

	2023	2022	2021
	Milliers GBP	Milliers GBP	Milliers GBP
Jetons de présence (1)	1 427	1 410	1 525
Salaires et autres rémunérations (2)	2 792	2 294	3 569
Primes annuelles (3)	1 163	979	694
Plans d'attribution à long terme (4)	1 193	779	511
Exercice clos le 31 décembre	6 575	5 462	6 299

(1) Jetons de présence versés aux administrateurs non exécutifs.

(2) Les salaires et autres émoluments comprennent la rémunération fixe.

(3) Les primes annuelles discrétionnaires des administrateurs exécutifs sont basées sur une combinaison de performances individuelles et d'entreprise, et sont déterminées par le Comité de rémunération de la société mère de la banque HSBC Holdings Plc. Les primes d'intérêsement accordées aux administrateurs exécutifs sont versées sous la forme de liquidités et d'actions de HSBC Holdings Plc. Le montant total indiqué est composé de 581 561 GBP (2022 : 489 285 GBP) en liquidités et 581 561 GBP (2022 : 489 285 GBP) en actions sans condition de performance, ce qui correspond à la partie initiale de l'intérêsement annuel accordé au titre de l'année de performance 2023.

(4) Le montant indiqué est composé de 493 868 GBP (2022 : 380 893 GBP) en liquidités différées, de 699 552 GBP (2022 : 398 162 GBP) en actions différées sans condition de performance. Ces montants correspondent à la part des attributions acquises à la suite de la réalisation substantielle de la condition d'acquisition attachée à ces attributions en 2023. La durée totale d'acquisition des attributions en liquidités et en actions différées n'est pas inférieure à trois ans, avec 33 % des droits acquis pour chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de l'attribution, et le solde acquis au troisième anniversaire de la date de l'attribution. Les attributions d'actions différées sont soumises à une période de conservation d'au moins six mois à l'acquisition. Les détails des plans figurent dans le rapport sur la rémunération des administrateurs de HSBC Holdings Plc. Le coût des attributions soumises aux conditions de service prévues par le Plan d'attribution d'actions de HSBC 2011 est comptabilisé au moyen d'une charge annuelle basée sur la juste valeur des actions attribuées au cours de la période de service à laquelle se rapporte l'attribution.

(5) Outre les montants indiqués ci-dessus, un paiement a également été effectué à un Administrateur au titre d'une indemnité pour perte d'emploi. Le paiement étant lié à une période d'emploi plus longue au sein du Groupe (et non spécifiquement au Mandat d'Administrateur), il n'est pas inclus dans les tableaux. Toutefois, le montant versé se rapportant (sur une base temporelle) à la période de Mandat d'Administrateur est de 169 358 GBP.

Aucun administrateur n'a exercé d'options sur actions ordinaires de HSBC Holdings Plc au cours de l'exercice.

Aucun administrateur n'accumule de prestations de retraite dans le cadre d'un régime à cotisations définies au titre des services admissibles des Administrateurs (2022 : néant).

En outre, des paiements ont été effectués en 2023 au titre d'accords de prestations de retraite non financés aux anciens administrateurs pour un montant de 410 403 GBP (2022 : 394 334 GBP). La provision au 31 décembre 2023 au titre des engagements de retraite non capitalisés envers les anciens administrateurs s'élevait à 3 811 422 GBP (2022 : 4 286 951 GBP).

Parmi ces chiffres agrégés, les montants suivants sont attribuables à l'administrateur le mieux rémunéré :

	2023	2022	2021
	Milliers GBP	Milliers GBP	Milliers GBP
Salaires et autres rémunérations	1 641	1 641	1 399
Primes annuelles (1)	1 074	859	558
Plans d'intéressement à long terme (2)	990	677	390
Exercice clos le 31 décembre	3 705	3 177	2 347

(1) Les primes attribuées à l'administrateur le mieux rémunéré sont versées sous la forme de liquidités et d'actions de HSBC Holdings Plc. Le montant indiqué est composé de 537 040 GBP (2022 : 429 285 GBP) en liquidités et 537 040 GBP (2022 : 429 285 GBP) en actions sans condition de performance.

(2) Le montant indiqué est composé de 408 439 GBP (2022 : 330 687 GBP) en liquidités différées, de 581 165 GBP (2022 : 345 818 GBP) en actions différées sans condition de performance. Ces montants correspondent à la part des attributions acquises à la suite de la réalisation substantielle de la condition d'acquisition attachée à ces attributions en 2023. La durée totale d'acquisition des attributions en liquidités et en actions différées n'est pas inférieure à trois ans, avec 33 % des droits acquis pour chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de l'attribution, et le solde acquis au troisième anniversaire de la date de l'attribution. Les attributions d'actions sont soumises à une période de conservation de six mois à l'acquisition.

Aucune cotisation de retraite n'a été versée par la banque au titre des services rendus par l'Administrateur le mieux rémunéré au cours de l'exercice (2022 : 0 GBP).

6. Rémunération des commissaires aux comptes :

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Honoraires d'audit à payer à PwC	13,1	11,3	10,4
Autres honoraires d'audit à payer	0,6	0,7	0,4
Exercice clos le 31 décembre	13,7	12,0	10,8

Honoraires dus par le groupe à PwC :

	2023	2022	2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Honoraires pour l'audit statutaire des comptes de HSBC Bank Plc (1), (5)	5,3	5,5	4,8
Honoraires pour les autres services fournis au groupe	17,5	15,6	14,3
Audit des filiales du groupe (2)	7,8	5,8	5,6
Services d'assurance liés à l'audit (3)	5,2	5,3	5,7
Autres services d'assurance (4)	4,5	4,5	3,0
Exercice clos le 31 décembre	22,8	21,1	19,1

(1) Honoraires dus à PwC au titre de l'audit statutaire des états financiers consolidés du groupe et des états financiers individuels de HSBC Bank Plc. Ils ne comprennent pas les montants dus au titre de l'audit statutaire des filiales de la banque qui ont été inclus dans les « Honoraires pour les autres services fournis au groupe ».

(2) Dont les honoraires dus à PwC au titre de l'audit statutaire des filiales de la banque.

(3) Dont les services d'assurance et autres services liés aux déclarations législatives et réglementaires, y compris les examens intermédiaires.

(4) Dont les services autorisés relatifs aux rapports d'attestation sur les contrôles internes d'un organisme de services principalement préparés pour et utilisés par un utilisateur final tiers, y compris les lettres de confort.

(5) Les honoraires d'audit 2023 à payer à PwC comprennent les ajustements de l'exercice précédent après la finalisation des états financiers 2022.

En plus de ce qui précède, les honoraires estimés payés à PwC par des tiers associés à HSBC Bank Plc s'élèvent à 0,6 million GBP. Dans ces cas, HSBC Bank Plc était liée à la partie contractante et peut donc avoir participé à la nomination de PwC. Ces honoraires sont liés à des services tels que l'examen de la situation financière des entreprises qui empruntent auprès de HSBC Bank Plc.

Les honoraires dus au titre des services autres que d'audit pour HSBC Bank Plc ne sont pas publiés séparément car ces honoraires sont présentés sur une base consolidée pour le groupe.

7. Impôt

Charge d'impôt :

	2023	2022 (1)	2021 (1)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Impôts courants	386	-283	-187
Pour l'exercice en cours	359	-243	-245
Ajustements au titre des exercices antérieurs	27	-40	58
Impôts différés	41	-363	164
Création et reprise des différences temporelles	25	-529	248
Effet des changements de taux d'imposition		33	-56
Ajustements au titre des exercices antérieurs	16	133	-28
Exercice clos le 31 décembre (2)	427	-646	-23

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.
(2) Outre les montants inscrits au compte de résultat, une charge d'impôt de 334 millions GBP (2022 : crédit de 393 millions GBP ; 2021 : crédit de 135 millions GBP) a été comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Les bénéfices du groupe sont imposés à des taux différents en fonction du pays dans lequel ils sont réalisés. Les principaux taux d'imposition applicables en 2023 incluent le Royaume-Uni et la France. Le taux d'imposition britannique applicable à HSBC Bank Plc et à ses filiales bancaires s'élève à un taux combiné de 27,75 % (2022 : 27,00 %), comprenant 23,50 % d'impôt sur les sociétés plus 4,25 % de surtaxe sur les bénéfices bancaires britanniques, à la suite d'une augmentation du taux principal de l'impôt sur les sociétés britannique de 19 % à 25 % et d'une réduction du taux de surtaxe bancaire britannique de 8 % à 3 % à compter du 1^{er} avril 2023. Le taux d'imposition applicable en France s'élève à 26 % (2022 : 26 %). D'autres filiales et succursales à l'étranger prévoient une imposition aux taux appropriés dans les pays dans lesquels elles opèrent.

Le 20 juin 2023, une loi a été adoptée au Royaume-Uni, la juridiction de l'entité mère ultime de l'entité, HSBC Holdings Plc. Celle-ci instaure les règles du deuxième pilier du modèle d'imposition minimum mondial du Cadre inclusif sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'OCDE, ainsi qu'un impôt minimum national qualifié, avec effet au 1^{er} janvier 2024. En vertu de ces règles, un impôt complémentaire est dû lorsque le taux d'imposition effectif des activités de HSBC Holdings Plc dans une juridiction, calculé sur la base des principes énoncés dans les règles types du deuxième pilier du modèle de l'OCDE, est inférieur à 15 %.

Selon les prévisions du groupe, des impôts complémentaires devraient survenir dans quatre juridictions, en particulier à Jersey, en raison de faibles taux d'imposition légaux. En 2023, le gouvernement des Bermudes a annoncé l'introduction d'un système d'impôt sur les sociétés applicable aux entités bermudiennes de grands groupes multinationaux, avec un taux légal de 15 %, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Cela devrait s'appliquer aux activités du Groupe HSBC aux Bermudes.

Rapprochement fiscal

L'impôt imputé au compte de résultat diffère des charges d'impôts qui s'appliqueraient si tous les bénéfices avaient été imposés au taux de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni comme suit :

	2023		2022 (1)		2021 (1)	
	Millions GBP	%	Millions GBP	%	Millions GBP	%
Résultat avant impôt	2 152		-1 199		1 023	
Charge d'impôt						
Imposition au taux de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni	506	23,5	-228	19,0	194	19,0
Impact de l'imposition des bénéfices à l'étranger à des taux différents	-20	-0,9	-75	6,3	7	0,7
Surtaxe bancaire au Royaume-Uni	5	0,2	-47	3,9	-2	-0,2
Éléments augmentant la charge d'impôt en 2023 :						
Prélèvements bancaires au Royaume-Uni et en Europe	78	3,6	50	-4,2	72	7,0
Ajustements au titre des exercices antérieurs	58	2,7	93	-7,8	30	2,9
Dispositions relatives aux amendes et pénalités	23	1,1	3	-0,3	-2	-0,2
Impôts locaux et retenues à la source à l'étranger	19	0,9	4	-0,3	-4	-0,4
Effet des pertes (bénéfices) dans les entreprises associées et les coentreprises	5	0,2	5	-0,4	-43	-4,2
Autre	25	1,2	-5	0,4	-32	3,0
Impact des changements de taux d'imposition			33	-2,8	-56	-5,5
Impact des différences temporaires entre la fiscalité française et IFRS					324	31,7
Éléments réduisant la charge d'impôt en 2023 :						
Variations des impôts différés non comptabilisés	-81	-3,8	-268	22,4	-47	-4,6
gain non imposable sur le transfert de la succursale de Guernesey	-74	-3,4				
Deductions pour les paiements de coupons AT (1)	-60	-2,8	-55	4,6	-53	-5,2
Impact des ajustements liés aux actifs destinés à être cédés	-25	-1,2	47	-3,9		
Revenus et plus-values non imposables	-21	-1,0	-93	7,8	-92	-9,0
Variations des provisions pour positions fiscales incertaines	-11	-0,5	-110	9,2	5	0,5
Impact fiscal de la cession de l'activité de banque de détail en France					324	-31,7
Exercice clos le 31 décembre	427	19,8	-646	53,9	-23	-2,2

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

Le taux d'imposition effectif de l'exercice était de 19,8 % (2022 : 53,9 % ; 2021 : 2,2 %). Le taux d'imposition effectif 2023 de 19,8 % reflète la combinaison des bénéfices et des pertes dans les différentes juridictions. Il est diminué de la reprise de provisions pour positions fiscales incertaines, de la comptabilisation d'un actif d'impôt différé pour les charges excédentaires de la période antérieure dans HSBC Life (UK) et du gain non imposable résultant du transfert de la succursale de Guernesey à PBRS, et est augmenté des dépenses et charges non déductibles liées aux prélèvements bancaires au Royaume-Uni et en Europe au titre des périodes antérieures.

Le taux d'imposition effectif 2022 de 53,9 % représente un crédit d'impôt sur une perte avant impôt. Il est augmenté des éléments non récurrents, dont la comptabilisation d'actifs d'impôts différés précédemment non comptabilisés en France et un crédit d'impôt de 110 millions GBP issu de la reprise de provisions pour positions fiscales incertaines, et est diminué des charges au titre des périodes antérieures et des dépenses non déductibles au titre des prélèvements bancaires au Royaume-Uni et en Europe.

En 2021, la signature d'un accord-cadre pour la cession de l'activité de banque de détail en France s'est traduite par une déduction fiscale (valeur fiscale de 324 millions GBP) au titre d'une provision pour perte de cession enregistrée dans la déclaration fiscale française. Un passif d'impôt différé du même montant a résulté de la différence temporaire entre l'assiette fiscale française et la norme IFRS au titre de cette provision. Cet écart temporaire s'est inversé en 2022 lors de l'application de la comptabilité des actifs destinés à être cédés selon les normes IFRS, entraînant la reprise de ce passif d'impôt différé dans le compte de résultat.

La comptabilisation des impôts implique une estimation car la législation fiscale est incertaine et son application requiert un certain degré de jugement, ce que les autorités pourraient contester. Les passifs sont comptabilisés sur la base des meilleures estimations du résultat probable, en tenant compte, le cas échéant, de conseils externes. Nous ne nous attendons pas à ce que des passifs importants surviennent au-delà des montants fournis. L'actif d'impôt courant comprend une estimation de l'impôt récupérable auprès du HMRC en ce qui concerne les dividendes passés reçus des sociétés résidentes de l'UE. La résolution finale de cette affaire implique des litiges dont l'issue est incertaine.

Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

	Couvertures de flux de trésorerie	Provisions pour dépréciation de créances	Immobilisations corporelles	Investissements FVOCI	Dégrèvement pour pertes fiscales (3)	Autre (2)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif	391	60	227	474	628	151	1 931
Passif				-351			-351
Au 1er janvier 2023	391	60	227	123	628	151	1 580
Compte de résultat		-4	-36	44	-17	-28	-41
Autres éléments du résultat global	-252			-43		65	-230
Écarts de change et autres ajustements	-1	3		8	-10	-37	-37
Au 31 décembre 2023	138	59	191	132	601	151	1 272
Actif (4)	138	59	191	329	601	204	1 522
Passif (4)				-197		-53	-250
Actif	40	60	206	40	382	65	793
Passif							
Au 1er janv. 2022	40	60	206	40	382	65	793
Compte de résultat		-2	22	-124	221	246	363
Autres éléments du résultat global	348			190		-151	387
Écarts de change et autres ajustements	3	2	-1	17	25	-9	37
Au 31 décembre 2022 (1)	391	60	227	123	628	151	1 580
Actif (4)	391	60	227	474	628	151	1 931
Passif (4)				-351			-351

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence.

(2) Les autres actifs et passifs d'impôts différés concernent les paiements basés sur des actions, les provisions pour charges et autres différences temporaires.

(3) L'actif d'impôt différé comptabilisé au titre des pertes fiscales concerne principalement la France (566 millions GBP) et la succursale de HSBC Bank Plc à New York, aux États-Unis (28 millions GBP), qui sont toutes deux soutenues par des prévisions de bénéfices futurs.

(4) Après compensation des soldes dans les pays, les soldes présentés dans les états financiers sont les suivants : actifs d'impôts différés de 1 278 millions GBP (2022 : 1 583 millions GBP) et passifs d'impôts différés de 6 millions GBP (2022 : 3 millions GBP).

La direction a évalué la disponibilité probable des bénéfices imposables futurs sur lesquels récupérer les actifs d'impôts différés de la société et du groupe, en tenant compte de la reprise des différences temporaires imposables existantes, des performances commerciales passées et des prévisions de performance commerciale future.

L'actif net d'impôt différé du groupe de 1 272 millions GBP (2022 : 1 580 millions GBP) incluait un actif net d'impôt différé au Royaume-Uni de 441 millions GBP (2022 : 597 millions GBP) et un actif net d'impôt différé de 693 millions GBP (2022 : 797 millions GBP) en France, dont 566 millions GBP (2022 : 588 millions GBP) se rapportant aux pertes fiscales qui devraient être en grande partie recouvrées dans les 12 ans.

La direction est convaincue que même si la société a enregistré une perte fiscale au Royaume-Uni au cours de l'année, les preuves susmentionnées sont suffisantes pour justifier la comptabilisation de tous les actifs d'impôts différés au Royaume-Uni. Ces actifs d'impôts différés sont soutenus par les prévisions de bénéfices futures pour l'ensemble du groupe fiscal britannique de HSBC. Ils incluent un certain nombre de sociétés qui ne font pas partie du groupe HSBC Bank Plc, en particulier HSBC UK Bank Plc et ses filiales.

Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

La Banque	Prestations de retraite	Immobilisations corporelles	FVOCI	Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	Dégrèvement pour pertes fiscales (2)	Autre (1)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif (2)	14	231	75		28	260	608
Passif (2)							
Au 1er janvier 2023	14	231	75		28	260	608
Compte de résultat	-15	-40				38	-17
Autres éléments du résultat global	10		-32			-179	-201
Écarts de change et autres ajustements							
Au 31 décembre 2023	9	191	43		28	119	390
Actif (3)	9	191	43		28	120	391
Passif (3)						-1	-1
Actif	17	207		191	69	48	532
Passif			-23				-23
Au 1er janvier 2022	17	207	-23	191	69	48	509
Compte de résultat	-4	24		-191	-41	-6	-218
Autres éléments du résultat global	1		98			210	309
Écarts de change et autres ajustements						8	8
Au 31 décembre 2022	14	231	75		28	260	608
Actif (3)	14	231	75		28	260	608
Passif (3)							

(1) Les autres actifs et passifs d'impôts différés concernent la juste valeur de la dette propre, les provisions pour dépréciation de créances, les paiements réglés en actions et les couvertures de flux de trésorerie.
(2) L'actif d'impôt différé comptabilisé au titre des pertes est principalement lié aux pertes fiscales aux États-Unis de la succursale de HSBC Bank Plc à New York, ainsi qu'aux pertes au Royaume-Uni ; ces deux éléments sont étayés par des prévisions de bénéfices futurs.
(3) Après compensation des soldes dans les pays, les soldes présentés dans les comptes sont les suivants : actifs d'impôts différés de 391 millions GBP (2022 : 608 millions GBP) et passifs d'impôts différés de 1 million GBP (2022 : néant).

Impôts différés non comptabilisés**Le Groupe**

Le montant des différences temporaires, pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élevait à 673 millions GBP (2022 : 1 017 millions GBP). Ces montants incluent les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires de 668 millions GBP (2022 : 912 millions GBP) provenant de la succursale new-yorkaise de HSBC Bank Plc. Les pertes non comptabilisées expirent après 10 ans ou n'expirent pas.

La Banque

Le montant des différences temporaires, pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élevait à 668 millions GBP (2022 : 912 millions GBP). Ces montants comprennent les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires provenant de la succursale de HSBC Bank Plc à New York de 668 millions GBP (2022 : 912 millions GBP). Les pertes non comptabilisées expirent au bout de 10 ans ou n'expirent pas.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé au titre des investissements du groupe dans les filiales et succursales où HSBC Bank Plc est en mesure de contrôler le moment de la remise ou autre réalisation et où la remise ou la réalisation n'est pas probable dans un avenir proche. Le total des différences temporaires relatives aux passifs d'impôts différés non comptabilisés découlant des investissements dans les filiales et succursales s'élève à 3,7 milliards GBP (2022 : 3,3 milliards GBP) et le passif d'impôt différé non comptabilisé correspondant s'élève à 27 millions GBP (2022 : 26 millions GBP).

8. Dividendes

Dividendes à la société mère :

	2023		2022		2021	
	GBP par action	Millions GBP	GBP par action	Millions GBP	GBP par action	Millions GBP
Dividendes versés sur les actions ordinaires						
Année en cours :						
– Premier dividende spécial (1)	0,941	750	1,067	850		
– Deuxième dividende spécial						
Total	0,941	750	1,067	850		
Dividendes sur actions privilégiées classées en capitaux propres						
Dividende des actions privilégiées non cumulatives en dollars de HSBC Bank Plc	0,001		0,001		0,001	
Total	0,001		0,001		0,001	
Total des coupons sur titres de capital classés en capitaux propres						
Dividendes à la société mère		211 961		202 1 052		194 194

(1) Dividende spécial déclaré/versé sur le capital CET1 en 2023.

Total des coupons sur titres de capital classés en capitaux propres :

	Première date de remboursement anticipé	2023	2022	2021
		Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Instruments subordonnés supplémentaires de catégorie 1 à durée indéterminée				
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2015	Déc. 2020	85	87	84
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2016	Janv. 2022	12	11	12
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2018	Mars 2023	28	28	10
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2018	Mars 2023	10	10	28
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Nov. 2024	24	24	24
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Nov. 2024	15	8	7
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Déc. 2024	19	20	20
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Janv. 2025	9	8	9
Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2022	Mars 2027	9	6	
Total		211	202	194

9. Analyse sectorielle

Le directeur général, appuyé par le reste du Comité exécutif, est considéré comme le principal décideur opérationnel (« CODM ») afin d'identifier les secteurs à déclarer du groupe.

Nos opérations sont étroitement intégrées et, par conséquent, la présentation des données comprend des affectations internes de certains éléments de charges et de produits. Ces affectations comprennent les coûts de certains services et fonctions de support mondiaux dans la mesure où ils peuvent être attribués de manière significative à des activités mondiales. Si ces allocations ont été effectuées de manière systématique et cohérente, elles impliquent nécessairement un degré de subjectivité. Les coûts qui ne sont pas alloués aux métiers sont inclus dans le Corporate Centre.

Le cas échéant, les montants des produits et charges présentés comprennent les résultats des financements intersectoriels ainsi que les opérations interentreprises et intermétiers. Toutes ces transactions sont effectuées dans des conditions de concurrence normale. L'évaluation des actifs, passifs, produits et charges sectoriels est conforme aux principes comptables du groupe. Les coûts partagés sont inclus dans les segments sur la base des refacturations réelles. Les éléments d'élimination intra-groupe des activités mondiales sont présentés dans le Corporate Centre.

Les types de produits et services dont chaque secteur déclarable tire ses revenus sont présentés dans le « Rapport stratégique - Nos activités mondiales », page 7.

Par segment opérationnel :

Résultat avant impôt :

	2023						
	MSS	GB	GBM Autre	CMB	WPB	Corporate Centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Produit net d'exploitation avant variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit1	1 996	2 092	13	1 746	1 339	320	7 506
- Dont : produits/(charges) nets d'intérêts	212	1 430	-13	1 331	946	-1 755	2 151
Variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit	-9	-91	3	-83	12	-1	-169
Résultat net d'exploitation	1 987	2 001	16	1 663	1 351	319	7 337
Total des charges d'exploitation	-2 131	-1 013	-282	-663	-894	-159	-5 142
Résultat d'exploitation	-144	988	-266	1 000	457	160	2 195
Quote-part des pertes dans les entreprises associées et les coentreprises						-43	-43
Résultat avant impôt	-144	988	-266	1 000	457	117	2 152
Ratio coût-efficacité	106,8	48,4	n/a	38,0	66,8		68,5
2022 (2)							
Produit net d'exploitation avant variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit1	2 446	1 571	-108	1 433	-432	-606	4 304
- Dont : produits/(charges) nets d'intérêts	-54	903	-16	925	710	-564	1 904
Variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit	-1	-153	-1	-54	-7	-6	-222
Résultat net d'exploitation	2 445	1 418	-109	1 379	-439	-612	4 082
Total des charges d'exploitation	-1 936	-932	-406	-663	-834	-480	-5 251
Résultat d'exploitation	509	486	-515	716	-1 273	-1 092	-1 169
Quote-part des pertes dans les entreprises associées et les coentreprises			-2			-28	-30
Résultat avant impôt	509	486	-517	716	-1 273	-1 120	-1 199
Ratio coût-efficacité	79,1	59,3	n/a	46,3	n/a		122,0
2021 (2)							
Produit net d'exploitation avant variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit (1)	2 042	1 367	311	1 096	1 277	27	6 120
- Dont : produits/(charges) nets d'intérêts	-232	568	224	649	567	-22	1 754
Variation des ECL et autres charges de dépréciation de crédit	1	140	5	7	23	-2	174
Résultat net d'exploitation	2 043	1 507	316	1 103	1 300	25	6 294
Total des charges d'exploitation	-2 055	-918	-597	-611	-981	-300	-5 462
Résultat d'exploitation	-12	589	-281	492	319	-275	832
Quote-part des bénéfices dans les entreprises associées et les coentreprises						191	191
Résultat avant impôt	-12	589	-281	492	319	-84	1 023
Ratio coût-efficacité	100,6	67,2	192,0	55,7	76,8		89,2

(1) Le produit net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit est également appelé « revenu ». Il inclut le chiffre d'affaires intersectoriel qui est éliminé dans le Corporate centre pour un montant de 62 millions GBP (2022 : 108 millions GBP ; 2021 : 127 millions GBP).

(2) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

Le produit net d'exploitation externe est attribué aux pays en fonction de la localisation de la succursale en charge de la déclaration des résultats ou de l'avancement des fonds :

	2023	2022 (1)	2021
		Millions GBP	Millions GBP
Produit net d'exploitation externe par pays	7 506	4 304	6 120
Royaume-Uni	3 609	3 068	2 937
France	1 819	-70	1 677
Allemagne	836	732	887
Autres pays	1 242	574	619

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence. Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établies selon la norme IFRS 4.

Bilan par métier :

	MSS	GB	GBM autre	CMB	WPB	Corporate centre	Total
	Millions GBP	Millions GBP					
31 déc. 2023							
Prêts et créances sur la clientèle	2 718	34 723	67	24 226	13 666	91	75 491
Comptes clients	41 102	85 303	9 434	58 620	28 337	145	222 941
31 déc. 2022							
Prêts et créances sur la clientèle	2 785	37 523	115	25 219	6 826	146	72 614
Comptes clients	45 320	79 606	5 903	55 749	29 211	159	215 948

10. Actifs de transaction

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Bons du Trésor et autres effets éligibles	4 808	3 712	4 353	3 061
Titres de créance	27 724	21 873	16 071	13 960
Titres de capitaux propres	50 020	38 330	47 498	35 407
Titres de transaction	82 552	63 915	67 922	52 428
Prêts et créances sur les établissements de crédit(1)	5 094	3 987	5 060	3 872
Prêts et créances sur la clientèle1	13 050	11 976	12 784	11 323
Au 31 décembre	100 696	79 878	85 766	67 623

(1) Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle comprennent les prises en pension, les emprunts de titres et autres comptes.

11. Justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Dispositif de contrôle

Les justes valeurs font l'objet d'un dispositif de contrôle conçu pour s'assurer qu'elles sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées en référence à des prix cotés en extérieur ou à des données de valorisation observables dans des modèles, la détermination ou la validation indépendante des prix est utilisée. Sur les marchés inactifs, le groupe se procurera des informations de marché alternatives pour valider la juste valeur de l'instrument financier, avec une plus grande importance accordée aux informations considérées comme plus pertinentes et plus fiables. Les facteurs qui sont pris en considération à cet égard sont, entre autres :

- dans quelle mesure on peut s'attendre à ce que les prix représentent de véritables prix négociés ou négociables ;
- le degré de similitude entre les instruments financiers ;
- le degré de cohérence entre les différentes sources ;
- le processus suivi par le fournisseur de valorisation pour obtenir les données ;
- le temps écoulé entre la date à laquelle les données de marché se rapportent et la date de clôture du bilan ; et
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées à l'aide de modèles de valorisation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, l'élaboration ou la validation par des fonctions support indépendantes : (i) la logique des modèles de valorisation ; (ii) les données de ces modèles ; (iii) les ajustements nécessaires en dehors des modèles de valorisation ; et (iv) si possible, les résultats des modèles. Les modèles de valorisation font l'objet d'un processus de due diligence et de calibrage avant de devenir opérationnels et sont calibrés en permanence par rapport aux données de marché extrêmes.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, le groupe comptabilise sa propre dette en circulation à sa juste valeur, sur la base des prix cotés sur un marché actif pour l'instrument concerné. Lorsque les prix cotés sur le marché sont indisponibles, la dette propre en circulation est valorisée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont soit fondées sur des prix cotés sur un marché inactif de l'instrument, soit estimées par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur inclut l'effet de l'application du spread de crédit qui est approprié au passif du groupe.

Les obligations structurées émises et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les passifs de transaction et sont évalués à la juste valeur. Le spread appliqué à ces instruments est issu des spreads auxquels le groupe émet des obligations structurées.

Hierarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 - technique de valorisation utilisant le prix du marché : instruments financiers dont le prix est coté pour des instruments identiques sur des marchés actifs auxquels HSBC peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - technique de valorisation utilisant des données observables : instruments financiers dont le prix est coté pour des instruments similaires sur des marchés actifs ou cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs et instruments financiers valorisés à l'aide de modèles où toutes les données significatives sont observables.
- Niveau 3 - technique de valorisation comportant des données non observables significatives : instruments financiers valorisés à l'aide de techniques de valorisation lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation.

	2023				2022 (1)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions M GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
LE GROUPE								
Évaluations récurrentes de la juste valeur au 31 décembre								
Actif								
Actifs de transaction	72 164	26 482	2 050	100 696	52 493	24 647	2 738	79 878
Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	7 008	9 178	2 882	19 068	6 183	6 380	3 318	15 881
Instruments dérivés	428	171 865	1 823	174 116	2 296	221 205	1 737	225 238
Investissements financiers	25 857	10 743	907	37 507	19 007	8 902	1 447	29 356
Passif								
Passifs de transaction	29 791	12 233	252	42 276	26 258	14 592	415	41 265
Passifs financiers désignés à la juste valeur	992	27 595	3 958	32 545	933	23 888	2 461	27 282
Instruments dérivés	994	168 145	2 335	171 474	1 744	214 645	2 478	218 867
LA BANQUE								
Évaluations récurrentes de la juste valeur au 31 décembre								
Actif								
Actifs de transaction	58 152	25 772	1 842	85 766	41 524	23 940	2 159	67 623
Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	206	2 910	65	3 181	252	1 094	272	1 618
Instruments dérivés	152	151 661	1 952	153 765	2 037	192 778	1 899	196 714
Investissements financiers	15 074	1 233	55	16 362	11 214	976	71	12 261
Passif								
Passifs de transaction	13 177	11 503	252	24 932	11 771	13 591	403	25 765
Passifs financiers désignés à la juste valeur		20 811	2 635	23 446		17 565	1 850	19 415
Instruments dérivés	601	149 850	2 348	152 799	1 691	189 908	1 737	193 336

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Transferts entre les justes valeurs de niveau 1 et de niveau 2 :

	Actif				Passif		
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023							
Transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2	26	252			4		
Transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1	121	408			41		
Au 31 décembre 2022							
Transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2	126	1 194		39			
Transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1	189	682		32			

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont normalement attribuables à l'observabilité des données de valorisation et à la transparence des prix.

Ajustements de la juste valeur

Des ajustements de la juste valeur sont adoptés lorsque le groupe détermine qu'il existe d'autres facteurs pris en compte par les acteurs du marché qui ne sont pas intégrés dans le modèle de valorisation. Les variations du niveau des ajustements de la juste valeur n'entraînent pas nécessairement la comptabilisation des profits ou des pertes dans le compte de résultat, par exemple lorsque les modèles sont améliorés et que des ajustements de la juste valeur peuvent ne plus être nécessaires.

Ajustements de la juste valeur :

	2023		2022	
	MSS	Corporate Centre	MSS	Corporate Centre
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Type d'ajustement				
Lié au risque				
Ecart acheteur-vendeur	327	32	359	33
Incertitude	155		188	
Ajustement de l'évaluation du crédit	42	2	50	
Ajustement de l'évaluation de la dette	61	27	98	29
Financement de l'ajustement de la juste valeur	-20		-64	
Autre	89	3	87	4
Lié au modèle				
Limitation du modèle	41		31	
Autre	41		31	
Bénéfice initial (réserves du compte de résultat au jour 1)	54		64	
Au 31 décembre	422	32	454	33

Écart acheteur-vendeur

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » exige l'utilisation d'un prix dans l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation génèrent généralement des valeurs moyennes de marché. L'ajustement acheteur-vendeur reflète la mesure dans laquelle les coûts acheteurs-vendeurs seraient encourus si la quasi-totalité des risques de marché du portefeuille net résiduel étaient clôturés au moyen d'instruments de couverture disponibles ou en cédant ou en débouclant la position.

Incertitude

Certaines données du modèle peuvent être moins facilement déterminables à partir des données de marché et/ou le choix du modèle lui-même peut être plus subjectif. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité que les acteurs du marché adoptent des valeurs plus prudentes pour certains paramètres et/ou hypothèses de modèle que celles utilisées dans le modèle de valorisation.

Ajustements d'évaluation de crédit et de débit

L'ajustement d'évaluation de crédit ou CVA est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré (OTC) visant à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut et que le groupe ne reçoive pas la totalité de la valeur de marché des transactions.

L'ajustement d'évaluation de débit ou DVA est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré visant à refléter la possibilité que HSBC fasse défaut et qu'il ne paie pas la totalité de la valeur de marché des transactions.

HSBC calcule un CVA et un DVA distincts pour chaque entité juridique et pour chaque contrepartie à laquelle l'entité est exposée. À l'exception des contreparties centrales, toutes les contreparties tierces sont incluses dans les calculs de CVA et DVA, et ces ajustements ne sont pas compensés entre les entités du Groupe HSBC.

HSBC calcule le CVA en appliquant la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, conditionnelle au non-défaut de HSBC, à l'exposition positive attendue de HSBC à la contrepartie et en multipliant le résultat par la perte attendue en cas de défaut.

À l'inverse, HSBC calcule le DVA en appliquant la PD de HSBC, conditionnelle au non-défaut de la contrepartie, à l'exposition positive attendue de la contrepartie à HSBC et en multipliant le résultat par la perte proportionnelle attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont effectués sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Pour la plupart des produits, HSBC utilise une méthodologie de simulation, qui intègre une gamme d'expositions potentielles sur la durée de vie du portefeuille, afin de calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie. La méthodologie de simulation comprend des facteurs d'atténuation du crédit, tels que des accords de compensation des contreparties et des accords de garantie avec la contrepartie. Les méthodologies ne tiennent généralement pas compte du « risque de corrélation défavorable », qui se produit lorsque la valeur sous-jacente du dérivé avant tout CVA est positivement corrélée à la PD de la contrepartie. Lorsqu'il existe un risque de corrélation défavorable significatif, une approche spécifique aux transactions est appliquée pour refléter ce risque dans la valorisation.

Financement de l'ajustement de la juste valeur

Le financement de l'ajustement de la juste valeur ou FFVA est calculé en appliquant les écarts de financement futurs du marché à l'exposition de financement future attendue de toute composante non garantie du portefeuille de dérivés OTC. L'exposition de financement future attendue est calculée à l'aide d'une méthodologie de simulation, le cas échéant, et est ajustée en fonction des événements susceptibles de mettre fin à l'exposition, comme le défaut de HSBC ou de la contrepartie. Les FFVA et DVA sont calculés de manière indépendante.

Limitation du modèle

Les modèles utilisés à des fins de valorisation du portefeuille peuvent être fondés sur un ensemble simplifié d'hypothèses qui ne tiennent pas compte de toutes les caractéristiques de marché importantes actuelles et futures. Dans ces circonstances, des ajustements de limitation du modèle sont adoptés.

Bénéfice initial (réserves du compte de résultat au jour (1))

Les ajustements du bénéfice initial sont adoptés lorsque la juste valeur estimée par un modèle de valorisation est basée sur une ou plusieurs données significatives non observables. La comptabilisation des ajustements du bénéfice initial est présentée en note 1.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide d'une technique de valorisation comportant des données significatives non observables - Niveau 3

	Actif					Passif			
	Investissements financiers	Détenus à des fins de transaction	Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
LE GROUPE									
Capital-investissement dont investissements stratégiques	66	1	2 656		2 723	8	1		9
Titres adossés à des actifs	160	97	6		263				
Obligations structurées							3 490		3 490
Instruments dérivés				1 823	1 823			2 335	2 335
Autres portefeuilles	681	1 952	220		2 853	244	467		711
Au 31 décembre 2023	907	2 050	2 882	1 823	7 662	252	3 958	2 335	6 545
Capital-investissement dont investissements stratégiques	85	59	3 058		3 202	104			104
Titres adossés à des actifs	275	170	78		523				
Obligations structurées							2 461		2 461
Instruments dérivés				1 737	1 737			2 478	2 478
Autres portefeuilles	1 087	2 509	182		3 778	311			311
Au 31 décembre 2022	1 447	2 738	3 318	1 737	9 240	415	2 461	2 478	5 354
LA BANQUE									
Capital-investissement dont investissements stratégiques	55		65		120	8			8
Titres adossés à des actifs		97			97				
Obligations structurées							2 635		2 635
Instruments dérivés				1 952	1 952			2 343	2 343
Autres portefeuilles		1 745			1 745	244		5	249
Au 31 décembre 2023	55	1 842	65	1 952	3 914	252	2 635	2 348	5 235
Capital-investissement dont investissements stratégiques	54	58	272		384	103			103
Titres adossés à des actifs	17	170			187				
Obligations structurées							1 850		1 850
Instruments dérivés				1 899	1 899			1 728	1 728
Autres portefeuilles		1 931			1 931	300		9	309
Au 31 décembre 2022	71	2 159	272	1 899	4 401	403	1 850	1 737	3 990

Les instruments de niveau 3 sont présents à la fois dans les activités courantes et dans les activités héritées. Les prêts détenus à des fins de titrisation, certains dérivés et principalement tous les titres adossés à des actifs de niveau 3 sont des positions historiques. HSBC est en capacité de détenir ces positions.

Capital-investissement dont investissements stratégiques

La juste valeur de l'investissement est estimée : sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats de l'entité faisant l'objet d'un investissement, de son profil de risque, de ses perspectives et d'autres facteurs ; par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ; au prix auquel des sociétés similaires ont changé de propriété ; ou par rapport aux valeurs liquidatives (VL) publiées reçues. Si nécessaire, des ajustements sont apportés à la VL des fonds pour obtenir la meilleure estimation de la juste valeur.

Titres adossés à des actifs

Alors que les prix cotés sur le marché sont généralement utilisés pour déterminer la juste valeur de ces titres, des modèles de valorisation sont employés pour démontrer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour déterminer si des ajustements aux cours du marché sont nécessaires. Pour certains ABS, tels que les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, la valorisation utilise un modèle standard du secteur avec des hypothèses relatives aux vitesses de remboursement anticipé, aux taux de défaut et à la gravité des pertes en fonction du type de garantie, et de la performance, le cas échéant. Les résultats des valorisations sont comparés à des données observables pour des titres de même nature.

Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées de niveau 3 est dérivée de la juste valeur du titre de créance sous-jacent, et la juste valeur du dérivé incorporé est déterminée comme décrit dans le paragraphe ci-dessous sur les dérivés. Ces obligations structurées sont principalement des titres adossés à des actions, émis par HSBC, qui fournissent à la contrepartie un rendement lié à la performance des titres de capitaux propres et d'autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables figurent les volatilités à long terme des actions et les corrélations entre les cours des actions et les taux d'intérêt et de change.

Instruments dérivés

Les modèles de valorisation des dérivés de gré à gré calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base des principes de « non-arbitrage ». Pour de nombreux produits dérivés classiques, les approches de modélisation utilisées sont standard dans l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, il peut y avoir des différences dans les pratiques de marché. Les intrants des modèles de valorisation sont déterminés à partir de données de marché observables, dans la mesure du possible, y compris les prix disponibles auprès des bourses, des négociants, des courtiers ou des fournisseurs de prix du consensus. Certaines données peuvent ne pas être observables directement sur le marché, mais peuvent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédures de calibrage des modèles ou d'estimations à partir de données historiques ou d'autres sources.

Rapprochement des évaluations à la juste valeur au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs**Variation des instruments financiers de niveau 3 :**

LE GROUPE	Actif				Passif		
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
			Millions GBP				
Au 1er janvier 2023	1 447	2 738	3 318	1 737	415	2 461	2 478
Total des gains ou pertes sur les actifs et total des gains ou pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat	-1	189	8	851	-268	60	1 008
- Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		189		851	-268		1 008
- Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat			8			60	
- Gains moins pertes sur investissements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-1						
Total des gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)1	-1	-28	-92	-2		-8	-5
- Investissements financiers : total des gains ou pertes à la juste valeur	29						
- Ecarts de change	-30	-28	-92	-2		-8	-5
Achats	51	1 004	305		233		
Nouvelles émissions		1			2	3 005	
Ventes	-213	-1 675	-484		-253	-2	
Règlements	-38	-79	-72	-1 009	138	-1 169	-1 295
Transferts sortants	-451	-561	-120	-233	-30	-660	-339
Transferts entrants	113	461	19	479	15	271	488
Au 31 décembre 2023	907	2 050	2 882	1 823	252	3 958	2 335
Gains/(pertes) non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat en lien avec les actifs et les passifs détenus au 31 décembre 2023			-75	520		-217	-823
- Produits/(charges) de trading hors produit net d'intérêts				520			-823
- Résultat net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur			-75			-217	
Au 1er janvier 2022	1 387	1 344	3 171	1 816	580	2 121	2 454
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat	-6	-415	-84	564	-223	-638	723
- Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		-415		564	-223		723
- Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat			-84			-638	
- Gains moins pertes sur investissements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-6						
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI ») (1)	-145	12	238	3	1	29	17

- Investissements financiers : gains/pertes à la juste valeur	-232							
- Ecarts de change	87	12	238	3	1	29		17
Achats	601	2 067	562		151			
Nouvelles émissions					7	1 705		
Ventes	-142	-716	-594		-120	-78		
Règlements	-90	-323	-51	-731	-407	-575		-701
Transferts sortants	-199	-283	-2	-473	-15	-564		-582
Transferts entrants	41	1 052	78	558	441	461		567
Au 31 décembre 2022	1 447	2 738	3 318	1 737	415	2 461	2 478	
Gains/(pertes) non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat en lien avec les actifs et les passifs détenus au 31 décembre 2022		-5	49	565	2	30		2 339
- Produits/(charges) de trading hors produit net d'intérêts		-5		565	2			
- Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur			49			30		

(1) Inclus dans les « investissements financiers : gains/pertes de juste valeur » de l'exercice en cours et dans les « écarts de change » dans l'état consolidé du résultat global.

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont principalement attribuables à l'observabilité des données de valorisation et à la transparence des prix.

Variation des instruments financiers de niveau 3 (suite) :

LA BANQUE	Actif				Passif		
	Investissements financiers	Actifs de transaction	Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés	Passifs de transaction	Désignés à la juste valeur	Instruments dérivés
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 1er janvier 2023	71	2 159	272	1 899	403	1 850	1 737
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat		192	22	1 025	-271	13	1 222
- Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		192		1 025	-271		1 222
- Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat			22			13	
- Gains moins pertes sur investissements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI »)1		-18	-7				
- Investissements financiers : gains/pertes à la juste valeur		-18	-7				
- Ecarts de change		930			233	2 548	
Achats							
Nouvelles émissions							
Ventes		-1 280	-154		-252		
Règlements	-1	-72	-69	-1 192	154	-1 580	-746
Transferts sortants	-15	-490		-287	-30	-449	-400
Transferts entrants		421	1	507	15	253	535
Au 31 décembre 2023	55	1 842	65	1 952	252	2 635	2 348
Gains/(pertes) non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat en lien avec les actifs et les passifs détenus au 31 décembre 2023			-1	511		-180	-818
- Produits/(charges) de trading hors produit net d'intérêts				511			-818
- Résultat net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur			-1			-180	
Au 1er janvier 2022	53	1 334	361	1 952	554	1 563	2 722
Total des gains/(pertes) sur les actifs et total des (gains)/pertes sur les passifs comptabilisés dans le compte de résultat	2	-419	-91	665	-216	-569	45
- Revenu net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		-419		665	-216		45
- Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat			-91			-569	
- Gains moins pertes sur investissements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2						
Total des gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« OCI ») (1)	1		24				
- Investissements financiers : gains/pertes à la juste valeur	1		24				
- Ecarts de change		1 495			151	1 682	
Achats							
Nouvelles émissions							
Ventes		-659	-12		-120		
Règlements		-323	-8	-850	-392	-557	-1 025
Transferts sortants		-283	-2	-541	-15	-471	-606
Transferts entrants	15	1 014		673	441	202	601

Au 31 décembre 2022	71	2 159	272	1 899	403	1 850	1 737
Gains/(pertes) non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat en lien avec les actifs et les passifs détenus au 31 décembre 2022				688		19	3 020
- Produits/(charges) de trading hors produit net d'intérêts				688			3 020
- Produit net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur						19	
<i>(1) Inclus dans les « investissements financiers : gains/pertes de juste valeur » de l'exercice en cours et dans les « écarts de change » dans l'état consolidé du résultat global.</i>							

Les transferts entre les différents niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des niveaux de hiérarchie de justes valeurs sont principalement attribuables à l'observabilité des données de valorisation et à la transparence des prix.

Effet des changements d'hypothèses significatives non observables sur les alternatives raisonnablement possibles.

Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 aux hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Le Groupe	2023				2022			
	Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI		Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI	
	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Instruments dérivés, actifs et passifs de transaction (1)	478	-225			201	-261		
Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	193	-194			236	-235		
Investissements financiers	10	-9	23	-25	9	-9	27	-19
Exercice clos le 31 décembre	681	-428	23	-25	446	-505	27	-19
La banque								
Instruments dérivés, actifs et passifs de transaction (1)	478	-225			193	-253		
Désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	11	-11			45	-45		
Investissements financiers	1		6	-6	0		14	-6
Exercice clos le 31 décembre	490	-236	6	-6	238	-298	14	-6

(1) Les instruments dérivés, les actifs de transaction et les passifs de transaction sont présentés en une seule catégorie pour refléter la manière dont les risques sont gérés pour ces instruments.

Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 aux hypothèses alternatives raisonnablement possibles par type d'instrument :

	2023				2022			
	Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI		Reflétée dans le compte de résultat		Reflétée dans les OCI	
	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables	Évolutions favorables	Évolutions défavorables
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Capital-investissement dont investissements stratégiques	182	-184	6	-6	225	-389	8	-7
Titres adossés à des actifs	28	-16	2	-2	28	-17	12	-5
Obligations structurées	5	-5			5	-5		
Instruments dérivés	237	-182			44	-44		
Autres portefeuilles	229	-41	15	-17	144	-50	7	-7
Total	681	-428	23	-25	446	-505	27	-19

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérente avec l'application d'un intervalle de confiance de 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique de valorisation utilisée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des données observables et historiques.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est affectée par plus d'une hypothèse non observable, le tableau ci-dessus reflète l'évolution la plus favorable ou la plus défavorable des hypothèses individuelles.

Principales données non observables pour les instruments financiers de niveau 3

Informations quantitatives sur des données significatives non observables dans les valorisations de niveau 3 :

	Juste valeur				2023		2022	
	Actif	Passif	Techniques de valorisation	Principales données non observables	Gamme complète de données		Gamme complète de données	
	Millions GBP	Millions GBP			Plus faible	Plus élevé	Plus faible	Plus élevé
Capital-investissement dont investissements stratégiques	2 723	9	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous	N/A	N/A	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs	263							
- Clo/Cdo (1)	34		Proxy de marché	Cours acheteur	94		92	
- Autres abs	229		Proxy de marché	Cours acheteur	220		99	
Obligations structurées		3 490						
- Titres liés à des actions		3 050	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des actions	6 %	154 %	6 %	99 %
				Corrélation des actions	35 %	100 %	32 %	99 %
				Volatilité du fonds				
- Obligations liées à des fonds			Modèle - Modèle d'option					
- Obligations liées aux devises		11	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des devises	1 %	18 %	3 %	20 %
- Autre		429						
Instruments dérivés	1 823	2 335						
Dérivés de taux d'intérêt :	621	616						
- Swaps de titrisation	114	106	Modèle - Actualisation des flux de trésorerie	Taux de remboursement anticipé constant	5 %	10 %	5 %	10 %
- Options de swaps à long terme	44	54	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des taux d'intérêt	11 %	34 %	9 %	33 %
- Autre	463	456						
Dérivés de change :	299	358						
- Options de change	250	311	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des devises	3 %	31 %	3 %	46 %
- Autre	49	47						
Dérivés actions :	658	1 044						
- Options de souscription d'actions individuelles à long terme	305	400	Modèle - Modèle d'option	Volatilité des actions	7 %	87 %	7 %	153 %
- Autre (2)	353	644						
Dérivés de crédit :	245	317						
- Autre	245	317						
Autres portefeuilles	2 853	711						
- Accords de mise en pension	553	243	Modèle - Actualisation des flux de trésorerie	Courbe de taux d'intérêt	3 %	8 %	1 %	9 %
- Autre (3)	2 300	468						
Au 31 décembre	7 662	6 545						

(1) Collateralised Loan Obligation (obligation de prêt collatéralisé) / Collateralised debt obligation (obligation de dette collatéralisée).

(2) Les autres dérivés actions sont principalement composés de swaps et d'options de gré à gré.

(3) La catégorie Autres se compose de divers instruments, notamment des investissements dans des fonds, des accords de mise en pension et des obligations.

Capital-investissement dont investissements stratégiques

Compte tenu de la nature sur mesure de l'analyse de chaque position, il n'est pas pratique de citer un éventail de données essentielles non observables. Les principales données non observables sont les prix et les corrélations. L'approche de valorisation consiste à utiliser un éventail de données comprenant des données financières spécifiques à l'entreprise, des multiples de sociétés comparables négociées, des valeurs liquidatives publiées et des hypothèses qualitatives, qui ne sont ni directement comparables ni quantifiables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont une mesure de la vitesse future anticipée à laquelle un portefeuille de prêts sera remboursé avant la date d'échéance. Ils varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des anticipations des conditions de marché futures, et peuvent être estimés à l'aide d'un ensemble de preuves, telles que les taux de remboursement anticipés implicites à partir des prix proxy des titres observables, des taux de remboursement anticipé actuels ou historiques et de la modélisation macroéconomique.

Proxy de marché

Le prix proxy de marché peut être utilisé pour un instrument lorsque les prix de marché spécifiques ne sont pas disponibles, mais il existe des preuves provenant d'instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il pourrait être possible d'identifier un proxy spécifique, mais plus généralement, des preuves sur un plus large éventail d'instruments seront utilisées pour comprendre les facteurs qui influencent les prix actuels du marché et la manière dont cette influence s'exerce.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipée d'un prix de marché. Elle varie en fonction du prix du marché de référence sous-jacent, ainsi que du prix d'exercice et de l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, généralement de nature plus longue, ne sont pas observables et sont estimées à partir de données observables. La fourchette de volatilité non observable reflète la forte variation des données de volatilité du prix de marché de référence. La fourchette principale est nettement plus étroite que la fourchette complète, car ces exemples présentant des volatilités extrêmes se produisent relativement rarement au sein du portefeuille de HSBC.

Corrélation

La corrélation est une mesure de l'interrelation entre deux prix de marché et est exprimée par un nombre compris entre moins un et un. Elle est utilisée pour évaluer les instruments plus complexes dont le paiement dépend de plus d'un prix de marché. Il existe un large éventail d'instruments pour lesquels la corrélation est une donnée, et par conséquent une large gamme de corrélations d'actifs identiques et de corrélations entre actifs est utilisée. D'une manière générale, la fourchette de corrélations des mêmes actifs sera plus étroite que celle des corrélations multiactifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées sur la base d'un éventail de preuves, notamment les fixations de prix par le consensus, les prix des transactions de HSBC, les corrélations du proxy et l'examen des relations historiques entre les prix. La fourchette des corrélations non observables indiquées dans le tableau reflète la grande variation des données de corrélation par paire de prix de marché.

Spread de crédit

Le spread de crédit est la prime par rapport à un taux d'intérêt de référence requis par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, le spread de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs, réduisant ainsi la valeur d'un actif. Les spreads de crédit peuvent être implicites à partir des prix du marché et ne pas être observables sur des marchés plus illiquides.

Interrelations entre les données clés non observables

Les principales données non observables des instruments financiers de niveau 3 peuvent ne pas être indépendantes les uns des autres. Comme décrit ci-dessus, les variables de marché peuvent être corrélées. Cette corrélation reflète généralement la manière dont les différents marchés ont tendance à réagir aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position de risque nette de HSBC pour chaque variable.

12. Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

Le Groupe	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 371		14 371		14 371
Prêts et créances sur la clientèle	75 491			74 904	74 904
Accords de prise en pension - hors transaction	73 494		73 494		73 494
Investissements financiers - au coût amorti	8 861	7 173	1 660	4	8 837
Passif					
Dépôts des banques	22 943		22 950		22 950
Comptes clients	222 941		223 067		223 067
Accords de mise en pension - hors transaction	53 416		53 416		53 416
Titres de créance émis	13 443		13 320	138	13 458
Passifs subordonnés	14 920		15 219		15 219
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 109		17 112		17 112
Prêts et créances sur la clientèle	72 614			72 495	72 495
Accords de prise en pension - hors transaction	53 949		53 949		53 949
Investissements financiers - au coût amorti	3 248	2 336	848	8	3 192
Passif					
Dépôts des banques	20 836		20 900		20 900
Comptes clients	215 948		215 955		215 955
Accords de mise en pension - hors transaction	32 901		32 901		32 901
Titres de créance émis	7 268		7 124	132	7 256
Passifs subordonnés	14 528		14 434		14 434

Juste valeur de certains instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation – actifs et groupes destinés à être cédés :

	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 103		8 103		8 103
Prêts et créances sur la clientèle	13 345			12 902	12 902
Accords de prise en pension - hors transaction					
Passif					
Dépôts des banques					
Comptes clients	17 587		17 587		17 587
Titres de créance émis	1 080		1 066		1 066
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	127		131		131
Prêts et créances sur la clientèle	21 067			19 481	19 481
Accords de prise en pension - hors transaction	208		208		208
Passif					
Dépôts des banques	2		2		2
Comptes clients	20 478		20 393		20 393
Titres de créance émis	1 100		1 100		1 100

Justes valeurs des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et bases de valorisation :

La banque	Valeur comptable	Juste valeur			
		Prix du marché coté Niveau 1	Données observables Niveau 2	Données significatives non observables de Niveau 3	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 670		11 688		11 688
Prêts et créances sur la clientèle	32 443			32 359	32 359
Accords de prise en pension - hors transaction	56 973		56 973		56 973
Investissements financiers - au coût amorti	12 029	5 738	6 328		12 066
Passif					
Dépôts des banques	18 775		18 796		18 796
Comptes clients	133 373		133 373		133 373
Accords de mise en pension - hors transaction	48 842		48 842		48 842
Titres de créance émis	7 353		7 372		7 372
Passifs subordonnés	14 658		15 015		15 015
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 486		14 508		14 508
Prêts et créances sur la clientèle	36 992			36 875	36 875
Accords de prise en pension - hors transaction	43 055		43 055		43 055
Investissements financiers - au coût amorti	6 378	1 984	4 305		6 289
Passif					
Dépôts des banques	13 594		13 594		13 594
Comptes clients	141 714		141 714		141 714
Accords de mise en pension - hors transaction	29 638		29 638		29 638
Titres de créance émis	4 656		4 656		4 656
Passifs subordonnés	14 252		14 139		14 139

Les autres instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sont généralement à court terme par nature et sont souvent revalorisés aux taux actuels du marché. Par conséquent, leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur. Elle comprend les liquidités et les soldes des banques centrales ainsi que les éléments en cours de recouvrement et de transmission à d'autres banques, qui sont tous évalués au coût amorti.

Valorisation

La juste valeur est une estimation du prix qui serait perçu par la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Il ne reflète pas les avantages et les coûts économiques que HSBC s'attend à dégager des flux de trésorerie d'un instrument sur sa durée de vie future prévue. Nos méthodes de valorisation et nos hypothèses pour déterminer les justes valeurs pour lesquelles aucun prix de marché observable n'est disponible peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Pour déterminer la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, les prêts sont séparés, dans la mesure du possible, en portefeuilles présentant des caractéristiques similaires. Les justes valeurs sont basées sur des transactions observables sur le marché, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont estimées à l'aide de modèles de valorisation intégrant une série d'hypothèses. Ces hypothèses peuvent inclure : des estimations de valeur provenant de courtiers tiers reflétant l'activité de négociation de gré à gré ; des modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie, tenant compte des taux de remboursement anticipé par les clients, en s'appuyant sur des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché afin d'évaluer ces prêts ; des estimations de taux de nouvelles affaires pour des prêts similaires ; et des données de négociation provenant d'autres acteurs du marché, y compris les transactions primaires et secondaires observées. De temps à autre, nous pouvons faire appel à un spécialiste externe de la valorisation pour évaluer la juste valeur d'un ensemble de prêts.

La juste valeur des prêts reflète les pertes de crédit attendues à la date du bilan et les estimations des anticipations de pertes de crédit des acteurs du marché sur la durée de vie des prêts, ainsi que l'effet de la juste valeur sur la revalorisation entre l'origination et la date de bilan. Pour les prêts dépréciés, la juste valeur est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la période à laquelle ils devraient être recouvrés.

Investissements financiers

Les justes valeurs des investissements financiers cotés sont déterminées à partir des cours acheteurs sur le marché. Les justes valeurs des investissements financiers non cotés sont déterminées à l'aide de techniques de valorisation qui intègrent les prix et les flux de bénéfices futurs de titres cotés équivalents.

Dépôts des banques et des comptes clients

Les justes valeurs des dépôts à vue correspondent approximativement à leur valeur comptable. Pour les dépôts à plus long terme, les justes valeurs sont estimées à partir des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour les dépôts d'échéances similaires.

Titres de créance émis et passifs subordonnés

Les justes valeurs sont déterminées en utilisant les prix cotés sur le marché à la date du bilan, le cas échéant, ou par référence aux prix cotés sur le marché pour des instruments similaires.

Prises et mises en pension - hors transaction

La juste valeur des contrats de prise et de mise en pension qui sont détenus à des fins hors transaction fournit des valeurs comptables approximatives. Cela est dû au fait que les soldes sont généralement à courte terme.

13. Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur	Désignés à la juste valeur ou obligatoirement évalués à la juste valeur
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Titres	16 027	14 581	162	318
Titres de créance	2 131	1 975	97	44
Titres de capitaux propres	13 896	12 606	65	274
Prêts et avances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	2 814	971	2 791	971
Autre	227	329	228	329
Au 31 décembre	19 068	15 881	3 181	1 618

14. Instruments dérivés

Montants notionnels des contrats et juste valeur des produits dérivés par type de contrat :

Le Groupe	Montant notionnel du contrat		Juste valeur - Actif			Juste valeur - Passif		
	Trading	Couverture	Trading	Couverture	Total	Trading	Couverture	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Change	6 601 151	1 799	68 197	62	68 259	-66 691	-17	-66 708
Taux d'intérêt	9 113 678	75 080	154 860	856	155 716	-151 077	-1 116	-152 193
Actions	543 083		11 503		11 503	-13 937		-13 937
Crédit	115 062		1 099		1 099	-1 356		-1 356
Matières premières et autres	76 435		1 584		1 584	-1 325		-1 325
Compensation (note 28)					-64 045			64 045
Au 31 décembre 2023	16 449 409	76 879	237 243	918	174 116	-234 386	-1 133	-171 474
Change	6 101 153	582	88 244	2	88 246	-86 119	-57	-86 176
Taux d'intérêt	10 141 018	56 144	206 689	433	207 122	-201 419	-819	-202 238
Actions	465 626		7 751		7 751	-8 175		-8 175
Crédit	146 522		865		865	-1 012		-1 012
Matières premières et autres	57 594		1 053		1 053	-1 065		-1 065
Compensation (note 28)					-79 799			79 799
Au 31 décembre 2022	16 911 913	56 726	304 602	435	225 238	-297 790	-876	-218 867

Les montants notionnels des contrats d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction et des produits dérivés désignés dans les relations de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.

Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés ont diminué au cours de l'année 2023, en raison des fluctuations de la courbe des taux et des variations des taux de change.

Montants notionnels des contrats et juste valeur des produits dérivés par type de contrat (suite) :

La Banque	Montant notionnel du contrat		Juste valeur - Actif			Juste valeur - Passif		
	Trading	Couverture	Trading	Couverture	Total	Trading	Couverture	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Change	6 529 223	1 791	67 809	62	67 871	-66 018	-17	-66 035
Taux d'intérêt	6 726 879	47 943	118 308	728	119 036	-116 658	-1 051	-117 709
Actions	483 877		11 312		11 312	-13 532		-13 532
Crédit	112 436		1 090		1 090	-1 328		-1 328
Matières premières et autres	75 871		1 584		1 584	-1 323		-1 323
Compensation					-47 128			47 128
Au 31 décembre 2023	13 928 286	49 734	200 103	790	153 765	-198 859	-1 068	-152 799
Change	6 049 682	582	87 459	2	87 461	-84 885	-56	-84 941
Taux d'intérêt	7 665 449	33 408	158 492	244	158 736	-157 315	-780	-158 095
Actions	439 588		7 626		7 626	-7 325		-7 325
Crédit	144 972		847		847	-982		-982
Matières premières et autres	57 346		1 051		1 051	-1 000		-1 000
Compensation					-59 007			59 007
Au 31 décembre 2022	14 357 037	33 990	255 475	246	196 714	-251 507	-836	-193 336

Utilisation d'instruments dérivés

Nous entreprenons des activités sur les produits dérivés dans trois buts principaux : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques liés aux activités des clients, et gérer et couvrir nos propres risques.

Dérivés de transaction

La plupart des transactions sur produits dérivés du groupe concernent les activités de vente et de négociation. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation des produits dérivés aux clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire les risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché consiste à proposer des prix d'achat et de vente à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur la marge et le volume.

L'activité de gestion des risques est exercée afin de gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client. Les autres instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction comprennent les instruments dérivés de couverture non éligibles.

La quasi-totalité des instruments dérivés du groupe conclus avec des filiales sont gérés conjointement avec les passifs financiers désignés à la juste valeur.

Dérivés évalués à l'aide de modèles de données non observables

La différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été obtenue si les techniques de valorisation utilisées pour l'évaluation ultérieure ont été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements ultérieurs, se trouve dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés évalués à partir de modèles ayant des données non observables significatives :

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Solde non amorti au 1er janvier	64	64	56	64
Report sur les nouvelles transactions	103	110	96	99
Comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice :	-113	-111	-102	-107
Amortissements	-60	-59	-51	-56
Suite à l'observabilité des données non observables	-6		-6	
Echéance, résiliation ou compensation d'instruments dérivés	-47	-52	-45	-51
Risque couvert		1		
Écarts de change et autre				
Solde non amorti au 31 décembre (1)	54	64	50	56

(1) Ce montant n'est pas encore comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Instruments dérivés de comptabilité de couverture

Le groupe applique la comptabilité de couverture pour gérer les risques suivants : taux d'intérêt et change. Le Rapport des administrateurs - Risques présente plus de détails sur la façon dont ces risques surviennent et la manière dont ils sont gérés par le groupe.

Composantes de risque couvertes

HSBC désigne une partie des flux de trésorerie d'un instrument financier ou d'un groupe d'instruments financiers pour une composante spécifique du risque de taux d'intérêt ou de change dans le cadre d'une couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les risques et parties désignés sont soit spécifiés contractuellement, soit des composantes de l'instrument financier identifiables séparément et mesurables de manière fiable. Les taux d'intérêt sans risque ou de référence sont généralement considérés comme étant à la fois identifiables séparément et mesurables de manière fiable, sauf dans le cas de la transition vers la réforme IBOR, où HSBC désigne comme risque couvert des Taux de référence alternatifs qui peuvent ne pas avoir été identifiés séparément lors de la désignation initiale, pour autant que HSBC s'attende raisonnablement à satisfaire à cette exigence dans les 24 mois suivant la date de la première désignation. La composante de risque désignée représente une part importante des variations globales de la juste valeur ou des flux de trésorerie du ou des élément(s) couvert(s).

Couvertures de juste valeur

Le groupe conclut des swaps de taux d'intérêt fixe contre flottant pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt du marché sur certains instruments financiers à taux fixe qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat, y compris les titres de créance détenus et émis.

Instrument de couverture par risque couvert

Le Groupe Risque couvert	Instrument de couverture				
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation du bilan	Variation de la juste valeur (2)
		Actif	Passif		
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP
Taux d'intérêt (3)	32 750	849	-1 078	Instruments dérivés	-359
Au 31 décembre 2023	32 750	849	-1 078	-359	
Taux d'intérêt (3)	26 649	428	-799	Instruments dérivés	981
Au 31 décembre 2022	26 649	428	-799	981	

(1) Les montants notionnels des contrats des produits dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture qualifiée indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.
(2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante.
(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.

Élément couvert par le risque couvert :

Le Groupe Risque couvert	Élément couvert							Inefficacité	
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable (2)		Présentation du bilan	Variation de la juste valeur (1)	Comptabilisés dans le compte de résultat	Présentation du compte de résultat	
	Actif	Passif	Actif	Passif					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP					
Taux d'intérêt (3)	22 540		-179		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		672	21	Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Au 31 décembre 2023	650	1 320	-17		Prêts et avances sur les établissements de crédit		19		
	6 414				Prêts et avances sur la clientèle		12		
	23 190	7 734	-196	-524	Prises en pension		-51		
Taux d'intérêt (3)	15 446		-1 095		Titres de créance en circulation		-272	21	Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Au 31 décembre 2022	713	1 576	-31		Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédits		380		
	431		-15		Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-1 850	31	
	5 686				Prêts et avances sur les établissements de crédit				
	16 590	7 262	-1 141	-828	Prêts et avances sur la clientèle				
					Prises en pension				
					Titres de créance en circulation				
					Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédits (4)				
							556		
							-950	31	

(1) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque.
(2) Les montants cumulés des ajustements de juste valeur restant dans l'état de la situation financière pour les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des gains et pertes de couverture s'élevaient à (3) millions GBP (2022 : 10 millions GBP) pour les « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », est nul (2022 : nul) pour les « Dépôts des établissements de crédit » et 7 millions GBP (2022 : 13 millions GBP) pour les « Titres de créance en circulation ».
(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.
(4) Le montant notionnel des couvertures de juste valeur non dynamiques était de 6 755 millions GBP (2022 : 6 312 millions GBP) dont la maturité moyenne pondérée est mars 2026 et le taux de swap moyen pondéré est (0,39) % (2022 : 0,06 %, négatif). 6 755 millions GBP (2022 : 6 312 millions GBP) de ces couvertures sont internes au Groupe HSBC et se composent d'un financement interne entre HSBC Holdings et le groupe.

Instrument de couverture par risque couvert :

La Banque Risque couvert	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Variation de la juste valeur (2)	
	Montant notionnel (1)	Actif	Passif	Présentation du bilan	
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP
Taux d'intérêt (3)	22 455	724	-1 033	Instruments dérivés	-34
Au 31 décembre 2023	22 455	724	-1 033		-34
Taux d'intérêt (3)	18 391	242	-773	Instruments dérivés	466
Au 31 décembre 2022	18 391	242	-773		466
(1) Les montants notionnels des contrats des produits dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture qualifiée indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque. (2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante. (3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.					

Élément couvert par risque couvert :

La Banque Risque couvert	Élément couvert						Inefficacité	
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable (2)		Présentation du bilan	Variation de la juste valeur (1)	Comptabilisés dans le compte de résultat	Présentation du compte de résultat
	Actif	Passif	Actif	Passif				
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP			Millions GBP	Millions GBP
Taux d'intérêt (3)	13 352		-36		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	383		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	71		-2		Prêts et avances sur la clientèle	2		
					Détenus pour collecte (coût amorti)		28	
					Prises en pension			
		1 292		-150	Titres de créance en circulation	-51		
		6 414		-369	Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit (4)	-272		
Au 31 décembre 2023	13 423	7 706	-38	-519		62	28	
Taux d'intérêt3	9 072		-642		Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-1 389		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	7		3		Prêts et avances sur la clientèle			
					Prises en pension		31	
		1 576		-169	Titres de créance en circulation	398		
		5 653		-659	Passifs subordonnés et dépôts des établissements de crédit	556		
Au 31 décembre 2022	9 079	7 229	-639	-828		-435	31	

(1) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque.

(2) Les montants cumulés des ajustements de juste valeur restant dans l'état de la situation financière pour les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des gains et pertes de couverture s'élevaient à (3) millions GBP (2022 : 10 millions GBP) pour les « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », nul (2022 : nul) pour les « Dépôts des établissements de crédit » et 11 millions GBP (2022 : 13 millions GBP) pour les « Titres de créance en circulation ».

(3) Le risque couvert « taux d'intérêt » inclut le risque d'inflation.

(4) Le montant notionnel des couvertures de juste valeur non dynamiques était de 6 755 millions GBP (2022 : 6 312 millions GBP) dont la maturité moyenne pondérée est mars 2026 et le taux de swap moyen pondéré est 0,39 % (2022 : 0,06 %, négatif). Ces couvertures sont internes au Groupe HSBC et se composent d'un financement interne entre HSBC Holdings et le groupe.

Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie du groupe sont principalement constitués de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises utilisés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie futurs d'intérêts des actifs et passifs financiers hors transaction, résultant des changements des taux d'intérêt du marché et des devises étrangères.

Le groupe applique une macrocouverture des flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt au sein des portefeuilles de reconstitution des émissions actuelles et prévues d'actifs et de passifs hors transaction qui portent intérêt à taux variable, y compris le renouvellement de ces instruments. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les flux d'intérêts, sont projetés pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des remboursements anticipés et des défauts. Les flux de trésorerie agrégés représentant à la fois les soldes de principal et les flux de trésorerie d'intérêts dans tous les portefeuilles sont utilisés pour déterminer l'efficacité et l'inefficacité. Les macrocouvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Le groupe couvre également la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et passifs financiers libellés en devises, résultant de l'évolution des taux de change du marché par des swaps de devises ; ces couvertures sont considérées comme dynamiques.

Instrument de couverture par risque couvert (4) :

Le Groupe Risque couvert	Instrument de couverture					Élément couvert	Inefficacité	
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation du bilan	Variation de la juste valeur (2)	Variation de la juste valeur (3)	Comptabilisés dans le compte de résultat	Présentation du compte de résultat
		Actif	Passif					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	
Change	1 799	62	-17	Instruments dérivés	109	109		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Taux d'intérêt	42 332	7	-38		522	505	17	
Au 31 décembre 2023	44 131	69	-55		631	614	17	
Change	582	2	-57	Instruments dérivés	-84	-84		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Taux d'intérêt	29 495	5	-20		-1 345	-1 334	-11	
Au 31 décembre 2022	30 077	7	-77		-1 429	-1 418	-11	

La banque Risque couvert	Instrument de couverture					Élément couvert	Inefficacité	
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation du bilan	Variation de la juste valeur (2)	Variation de la juste valeur (3)	Comptabilisés dans le compte de résultat	Présentation du compte de résultat
		Actif	Passif					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	
Change	1 791	62	-17	Instruments dérivés	108	108		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Taux d'intérêt	25 488	4	-18		310	310		
Au 31 décembre 2023	27 279	66	-35		418	418		
Change	582	2	-56	Instruments dérivés	-84	-84		Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
Taux d'intérêt	15 017	2	-7		-1 021	-1 021		
Au 31 décembre 2022	15 599	4	-63		-1 105	-1 105		

(1) Les montants notionnels des contrats des produits dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture qualifiée indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.
(2) Utilisés dans le cadre des tests d'efficacité, comprenant la variation totale de la juste valeur de l'instrument de couverture n'excluant aucune composante.
(3) Utilisés dans l'évaluation de l'efficacité, comprenant le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant être une composante de risque.
(4) Les montants du tableau ci-dessus représentent principalement l'exposition de la banque.

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent provenir du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les couvertures utilisant des instruments dont la juste valeur n'est pas nulle.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque :

	Taux d'intérêt	Change	
		Millions GBP	Millions GBP
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1er janvier 2023	-901	-49	
Gains de juste valeur	505	109	
Pertes/(gains) de juste valeur reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie vers le compte de résultat en ce qui concerne :			
- Eléments couverts ayant affecté le compte de résultat	382	-83	
Impôts sur les bénéfices	-252		
Autre	-39	-2	
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2023	-305	-25	
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1er janvier 2022	32	-39	
Pertes à la juste valeur	-1 334	-84	
Pertes de juste valeur reclassées de la réserve de couverture de flux de trésorerie vers le compte de résultat en ce qui concerne :			
Eléments couverts ayant affecté le compte de résultat	53	74	
Impôts sur les bénéfices	348		
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2022	-901	-49	

Reforme des taux d'intérêt de référence : amendements aux normes IFRS 9 et IAS 39 « Instruments financiers »

HSBC a appliqué à la fois le premier ensemble d'amendements (« phase 1 ») et la deuxième série d'amendements (« phase 2 ») aux normes IFRS 9 et IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les amendements de phases 1 et 2 sont présentées au bilan dans les sections « Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », « Prêts et avances à la clientèle », « Titres de créance en circulation » et « Dépôts des établissements de crédit ». La valeur notionnelle des instruments dérivés concernés par la réforme des IBOR, y compris ceux désignés dans les relations de comptabilité de couverture, est indiquée dans la note 29 à la page 177.

Pour certains des IBOR inclus dans l'en-tête « Autre », dans le tableau ci-dessous, une appréciation a été nécessaire pour déterminer si une transition est requise, étant donné qu'il existe des indices de référence IBOR qui font l'objet d'améliorations de la méthodologie de calcul et d'insertion de dispositions de repli sans que leurs administrateurs ne sachent si ces indices de référence IBOR seront écartés.

Les montants notionnels des produits dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture ne représentent pas l'ampleur de l'exposition au risque gérée par le groupe, mais ils devraient être directement affectés par la réforme des IBOR à l'échelle du marché et dans le champ d'application des amendements de phase 1, et sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans les relations de comptabilité de couverture et concernés par la réforme IBOR ne sont pas significatifs et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instrument de couverture concerné par la réforme IBOR :

	Instrument de couverture					
	Concerné par la réforme IBOR				NON concerné par la réforme IBOR	Montant notionnel (1)
	EUR (2)	USD	Autre (3)	Total		
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
LE GROUPE						
Couvertures de juste valeur	7 433		141	7 574	25 175	32 749
Couvertures de flux de trésorerie	8 508			8 508	33 823	42 331
Au 31 décembre 2023	15 941		141	16 082	58 998	75 080
Couvertures de juste valeur	7 581	225	105	7 911	18 738	26 649
Couvertures de flux de trésorerie	7 359			7 359	22 136	29 495
Au 31 décembre 2022	14 940	225	105	15 270	40 874	56 144
LA BANQUE						
Couvertures de juste valeur	5 008		140	5 148	17 307	22 455
Couvertures de flux de trésorerie					25 488	25 488
Au 31 décembre 2023	5 008		140	5 148	42 795	47 943
Couvertures de juste valeur	5 184	4	104	5 292	13 099	18 391
Couvertures de flux de trésorerie					15 017	15 017
Au 31 décembre 2022	5 184	4	104	5 292	28 116	33 408

(1) Les montants notionnels des contrats des produits dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture qualifiée indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date du bilan ; ils ne représentent pas les montants à risque.

(2) Les montants notionnels des contrats dérivés de taux d'intérêt en euros concernés par la réforme IBOR comprennent principalement des couvertures avec un indice Euribor, qui sont des couvertures de juste valeur de 7 433 millions GBP (31 décembre 2022 : 7 581 millions GBP) et des couvertures de flux de trésorerie de 8 508 millions GBP (31 décembre 2022 : 7 359 millions GBP).

(3) Les autres indices de référence affectés par la réforme IBOR sont des produits dérivés qui devraient faire l'objet d'une transition, mais qui n'ont pas de date de cessation publiée.

15. Participations financières

Valeur comptable des participations financières :

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Participations financières évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	37 507	29 356	16 362	12 261
Bons du Trésor et autres effets éligibles	1 469	1 447	540	693
Titres de créance	35 618	27 710	15 767	11 514
Titres de capitaux propres	80	109	55	54
Autres instruments (1)	340	90		
Instruments de dette évalués au coût amorti	8 861	3 248	12 029	6 378
Bons du Trésor et autres effets éligibles	723	1 030	719	976
Titres de créance (2)	8 138	2 218	11 310	5 402
Au 31 décembre	46 368	32 604	28 391	18 639

(1) Les « Autres instruments » comprennent les prêts et avances.

(2) Les 5,7 milliards GBP (2022 : 4,2 milliards GBP) de titres de créance de la banque se rapportent à la dette senior non privilégiée émise par HSBC Continental Europe pour se conformer aux exigences du Conseil de résolution unique sur les passifs éligibles minimums requis.

Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

Type d'instruments de capitaux propres	Instruments détenus en fin d'exercice	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
	Millions GBP	Millions GBP
Facilitation de l'activité	68	1
Investissements requis par les institutions centrales	12	
Autres		
Au 31 décembre 2023	80	1
Facilitation de l'activité	77	
Investissements requis par les institutions centrales	31	
Autres	1	
Au 31 décembre 2022	109	

16. Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs donnés en garantie(1) :

Actifs financiers donnés en garantie	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Bons du Trésor et autres titres éligibles	1 252	1 649	720	877
Prêts et avances sur les établissements de crédit	3 800	3 300	3 800	3 300
Prêts et avances sur la clientèle	3 861	4 996		
Titres de créance	21 060	17 407	10 539	9 699
Titres de capitaux propres	27 610	25 408	27 096	25 014
Garantie en espèces	39 266	45 034	29 836	32 255
Autre	228	330	228	329
Actifs donnés en garantie au 31 déc.	97 077	98 124	72 219	71 474

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de céder ou de donner en garantie :

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs de transaction	44 072	38 896	35 168	32 371
Investissements financiers	2 606	3 588	902	1 974
Au 31 décembre	46 678	42 484	36 070	34 345

Les actifs donnés en garantie comprennent l'ensemble des actifs classés comme gérés dans la déclaration en page 76, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Le montant des actifs donnés en garantie des passifs peut être supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en garantie. Par exemple, dans le cas des titrisations et des obligations sécurisées, le montant des passifs émis, auquel s'ajoute un surdimensionnement obligatoire, est inférieur à la valeur comptable du pool d'actifs disponibles pour utilisation en garantie. C'est également le cas lorsque des actifs sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une charge variable sur tous les actifs placés pour garantir tout passif au titre des comptes de règlement.

Ces transactions sont effectuées selon les conditions habituelles et coutumières des transactions garanties, y compris, le cas échéant, les prêts et emprunts de titres standard, les mises en pension et les marges sur les produits dérivés. Le groupe place à la fois des garanties en espèces et autres qu'en espèces dans le cadre d'opérations sur les produits dérivés.

Garanties reçues (1)

La juste valeur des actifs acceptés en garantie, portant principalement sur des prêts de titres standard, des prises en pension et des appels de marge sur dérivés, que le groupe est autorisé à céder ou à redonner en garantie en l'absence de défaut s'est élevée à 224 836 millions GBP (2022 : 180 233 millions GBP) (la banque : 2023 : 191 832 millions GBP ; 2022 : 154 376 millions GBP). La juste valeur de ces garanties cédées ou données en garantie s'élevait à 175 100 millions GBP (2022 : 136 777 millions GBP) (la banque : 2023 : 147 131 millions GBP ; 2022 : 113 917 millions GBP).

Le groupe est tenu de restituer des titres équivalents. Ces transactions sont effectuées selon les conditions habituelles et coutumières des prêts de titres standard, des prises en pension et des marges sur les produits dérivés.

Actifs transférés (1)

Les actifs donnés en garantie comprennent les transferts à des tiers non éligibles à la sortie du bilan, notamment des emprunts garantis tels que des titres de créance détenus par des contreparties en tant que garantie dans le cadre de mises en pension et des titres de capitaux propres prêtés dans le cadre de contrats de prêt de titres, ainsi que des swaps de titres de participation et de titres de créance. Pour les emprunts garantis, l'actif transféré en garantie continue d'être comptabilisé dans son intégralité et un passif connexe, correspondant à l'obligation du groupe de racheter les actifs à un prix fixe à une date future, est également comptabilisé au bilan.

En cas de swap de titres, l'actif transféré continue d'être comptabilisé dans son intégralité. Il n'y a pas de passif associé car la garantie autre qu'en espèces qui est reçue n'est pas comptabilisée au bilan. Le groupe n'est pas en mesure d'utiliser, de céder, de vendre ou de mettre en garantie les actifs transférés pendant la durée de ces opérations, et reste exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit sur ces actifs gagés. Le recours de la contrepartie n'est pas limité aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés non éligibles à la sortie du bilan complète et passifs financiers associés :

	Valeur comptable des :	
	Actifs transférés	Passifs associés
	Millions GBP	Millions GBP
LE GROUPE		
Au 31 décembre 2023		
Mise en pension	16 215	16 114
Contrats de prêt de titres	30 463	3 707
Au 31 décembre 2022		
Mise en pension	13 349	13 371
Contrats de prêt de titres	29 171	3 442
LA BANQUE		
Au 31 décembre 2023		
Mise en pension	5 968	5 968
Contrats de prêt de titres	30 102	3 748
Au 31 décembre 2022		
Mise en pension	5 795	5 795
Contrats de prêt de titres	28 550	3 467

(1) Le groupe exclut les actifs classés comme destinés à être cédés.

17. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Principales entreprises associées du groupe et de la banque

Business Growth Fund Group Plc (« BGF ») est un associé principal du groupe. BGF est une société indépendante, créée en 2011 pour investir dans la croissance des petites et moyennes entreprises britanniques. BGF est adossé à cinq des principaux groupes bancaires du Royaume-Uni : Barclays, HSBC, Lloyds, RBS et Standard Chartered. Au 31 décembre 2023, le groupe détenait une participation de 24,62 % dans les fonds propres de BGF. La quote-part du résultat dans BGF s'élève à (6) millions GBP (2022 : (22) millions GBP ; 2021 : 192 millions GBP) et la valeur comptable des intérêts dans BGF s'élève à 652 millions GBP (2022 : 673 millions GBP ; 2021 : 702 millions GBP).

Participations dans des coentreprises

Une liste de tous les associés figure en page 191.

18. Investissements dans des filiales

Principales filiales de HSBC Bank plc¹

	Au 31 décembre 2023		
	Pays de constitution ou d'enregistrement	Participation de HSBC Bank Plc dans des fonds propres %	Classe d'actions
HSBC Investment Bank Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles	100,00	1 GBP Ordinaire
HSBC Life (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles	100,00	1 GBP Ordinaire
HSBC Bank Bermuda Limited (1)	Bermudes	100,00	1 BMD Ordinaire
HSBC Continental Europe	France	99,99	5 EUR Actions
HSBC Assurances Vie (France)	France	99,99	287,5 EUR Actions
HSBC Bank Malta Plc	Malte	70,03	0,30 EUR Ordinaire

(1) Les principales filiales sont détenues directement ou indirectement via des holdings intermédiaires. Il n'y a pas eu de modification significative du pourcentage de participation de HSBC dans les principales filiales existantes depuis 2022.

(2) Au cours de l'année 2023, HSBC Bank Plc a acquis HSBC Bank Bermuda Limited (« HBBM ») auprès de HOHU.

Toutes ces entités établissent leurs états financiers au 31 décembre. Les détails de l'ensemble des filiales du groupe, conformément à la Section 409 de la Loi sur les sociétés de 2006, sont présentés dans la note 38. Les principaux pays d'implantation sont les mêmes que les pays de constitution.

Test de dépréciation des investissements dans les filiales

À la fin de chaque période de reporting, HSBC Bank Plc passe en revue les investissements dans les filiales afin d'obtenir des indicateurs de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable de l'investissement concerné. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur de l'investissement diminuée des coûts de cession d'une part et sa valeur d'utilité (« VU ») d'autre part, conformément aux dispositions de l'IAS 36. La VU est calculée par actualisation des prévisions de flux de trésorerie par la direction pour l'investissement concerné. Les flux de trésorerie représentent les flux de trésorerie disponibles (« FCF ») sur la base des exigences de fonds propres obligatoires de la filiale.

Nous nous sommes appuyés sur un certain nombre d'hypothèses dans notre calcul de la VU, conformément aux exigences de la norme IAS 36 :

- Jugement de la direction dans l'estimation des flux de trésorerie futurs : Les prévisions de flux de trésorerie pour chaque investissement sont fondées sur les derniers plans approuvés, qui comprennent les fonds propres prévisionnels disponibles pour distribution sur la base des exigences de fonds propres de la filiale en tenant compte des exigences de capital minimum et de base. Pour le test de dépréciation au 31 décembre 2023, les projections de flux de trésorerie jusqu'à fin 2028 ont été prises en compte, conformément à notre horizon de planification interne. Nos projections de flux de trésorerie incluent les opportunités et les coûts connus et observables liés au climat associés à nos produits durables et à notre modèle d'exploitation.
- Taux de croissance à long terme : Un taux de croissance à long terme est utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie disponibles à perpétuité. Le taux de croissance reflète l'inflation du pays ou du territoire dans lequel l'investissement est implanté et est basé sur les taux de croissance moyens à long terme.

Taux d'actualisation : Le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie est basé sur le coût du capital attribué à chaque investissement, qui est obtenu à l'aide d'un modèle d'évaluation des actifs financiers (« CAPM »). Le CAPM dépend d'un certain nombre de données reflétant des variables économiques et financières, notamment le taux sans risque et une prime pour refléter le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont basées sur l'évaluation par le marché des variables économiques et sur l'appréciation de la direction. Les taux d'actualisation de chaque investissement sont affinés afin de refléter les taux d'inflation des pays ou territoires dans lesquels l'investissement est implanté. Par ailleurs, afin de tester la dépréciation des investissements, la direction complète ce processus en comparant les taux d'actualisation calculés à l'aide du CAPM généré en interne, avec le coût du capital produit par des sources externes pour les activités opérant sur des marchés similaires. Les impacts du risque climatique sont inclus dans la mesure où ils sont observables dans les taux d'actualisation et les prix des actifs.

En 2022, un investissement supplémentaire de 3,4 milliards GBP a été réalisé dans HSBC Continental Europe. Par ailleurs, une reprise de dépréciation de 2 milliards GBP a été comptabilisée au quatrième trimestre 2022 à la suite du test de dépréciation effectué. Celui-ci portait sur l'investissement dans la filiale HSBC Continental Europe. Cette reprise est due à la mise à jour des données et des hypothèses du modèle utilisé pour estimer la VU et à l'augmentation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels, résultant de l'acquisition de HSBC Bank Malta Plc et de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt dans la zone euro. L'augmentation de la valeur comptable de 7,7 milliards GBP à 10,1 milliards GBP au cours de cette année est due à une reprise de dépréciation de 2 milliards GBP, comptabilisée en 2022. Aucun investissement dans les filiales n'a été déprécié ou repris en 2023.

En octobre 2023, HSBC Bank Plc a acquis HBBM auprès de HOHU et a investi 1 milliard GBP.

Résultats des tests de dépréciation :

Investissements	Valeur comptable	Valeur d'utilité	Taux d'actualisation	Croissance à long terme	Marge de manœuvre
HSBC Continental Europe	Millions GBP	Millions GBP	%	%	Millions GBP
Au 31 décembre 2023	10 117	11 668	9,17	1,79	1 551
Au 31 décembre 2022 (1)	7 743	11 507	9,95	1,56	3 764
<i>(1) La valeur comptable de 2022 n'inclut pas la reprise de dépréciation de 2 milliards GBP qui a été comptabilisée au quatrième trimestre 2022.</i>					

Sensibilités des hypothèses clés dans le calcul de la valeur d'utilité

Au 31 décembre 2023, l'investissement dans HSBC Continental Europe était sensible aux changements raisonnablement possibles des principales hypothèses justifiant le montant recouvrable.

Lorsqu'elle évalue les changements raisonnablement possibles aux hypothèses, la direction prend en considération les éléments de preuve disponibles pour chaque donnée du modèle. Il s'agit notamment de la fourchette externe de taux d'actualisation observables, de la performance historique par rapport aux prévisions et des risques associés aux principales hypothèses sous-jacentes de flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des principales hypothèses sous-jacentes aux données les plus sensibles du modèle pour HSBC Continental Europe, les principaux risques associés à chacune et les détails de modification raisonnablement possible des hypothèses pour lesquelles, de l'avis de la direction, il existe une marge de manœuvre suffisante pour couvrir les modifications qui ne pourraient pas donner lieu à une dépréciation.

Évolutions raisonnablement possibles dans les hypothèses clés :

	Donnée	Principales hypothèses	Risques associés	Évolution raisonnablement possible
Investissement				
HSBC Continental Europe	Prévisions des flux de trésorerie disponibles	Niveau des taux d'intérêt et des courbes de taux. Position des concurrents au sein du marché. Niveau et évolution des taux de chômage.	Mesures correctives et réglementaires prises par les clients. Réalisation d'actions stratégiques relatives aux revenus et aux coûts.	Les projections de FCF diminuent de 10 %.
	Taux d'actualisation	Le taux d'actualisation utilisé est une estimation raisonnable d'un taux de marché adapté au profil de l'activité.	Des preuves externes semblent indiquer que le taux utilisé n'est pas adapté à l'activité.	Le taux d'actualisation augmente de 1 %.

Sensibilité de valeur d'utilité dans les hypothèses clés et les modifications des hypothèses actuelles visant à réduire la marge de manœuvre à zéro

Investissements (1) Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Valeur d'utilité	Augmentation/(diminution)	
			Taux d'actualisation	Flux de trésorerie disponibles
HSBC Continental Europe	10 117	11 668	pb	%
<i>(1) Au 31 décembre 2022 ont été comptabilisées une hausse de 614 pb du taux d'actualisation et une diminution de 33,3 % des FCF pour ramener la marge de manœuvre à zéro.</i>				

19. Entités structurées

Le groupe intervient principalement auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées par le biais de titrisations d'actifs financiers, dérivés et de fonds d'investissement, établis soit par le groupe, soit par un tiers.

Entités structurées consolidées :

Total des actifs des entités structurées consolidées du groupe, répartis par type d'entité	Conduits	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Autre	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023	2 809	180	4 272	398	7 659
Au 31 décembre 2022	3 479	192	3 981	463	8 115

Véhicules

Le groupe a établi et gère deux types de véhicules : les véhicules d'investissement en valeurs mobilières (« SIC ») et les véhicules multi-cédants.

Véhicules d'investissement en valeurs mobilières

Les SIC achètent des ABS très bien notés afin de faciliter des opportunités d'investissement sur mesure.

Au 31 décembre 2023, Solitaire, le principal SIC du groupe, détenait 0,8 milliard GBP d'ABS (2022 : 1,1 milliard GBP). Il est aujourd'hui entièrement financé par des billets de trésorerie (« CP ») émis au profit du groupe. Au 31 décembre 2023, le groupe détenait 1,0 milliard GBP de CP (2022 : 1,3 milliard GBP).

Véhicules multi-cédants

Le véhicule multicédants du groupe a été mis en place pour offrir à ses clients des sources de financement flexibles basées sur le marché. À l'heure actuelle, le groupe supporte un risque égal à la facilité spécifique à la transaction offerte aux véhicules multicédants, pour un montant de 4,2 milliards GBP au 31 décembre 2023 (2022 : 4,7 milliards GBP). La protection contre les premières pertes est assurée par l'originateur des actifs, et non par le groupe, par le biais de rehaussements de crédit spécifiques à la transaction. Une couche de protection contre les pertes secondaires est fournie par le groupe sous la forme de facilités de rehaussement à l'échelle du programme.

Titrisations

Le groupe a recours à des entités structurées afin de titriser les prêts et avances aux clients qu'il a originés afin de diversifier les sources de financement à des fins d'origination d'actifs et d'efficacité du capital. Les prêts et avances sont transférés par le groupe aux entités structurées contre liquidités ou synthétiquement par le biais de swaps de défaut de crédit, et les entités structurées émettent des titres de créance aux investisseurs.

Fonds gérés HSBC

Le groupe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a établi un certain nombre de fonds monétaires et non monétaires. Lorsqu'il est réputé agir en qualité de mandant plutôt que d'agent dans son rôle de gestionnaire d'investissement, le groupe contrôle ces fonds.

Autre

Le groupe a conclu un certain nombre de transactions dans le cours normal de ses activités, notamment des opérations de financement d'actifs et de financement structuré pour lesquelles il a le contrôle de l'entité structurée. En outre, le groupe est réputé contrôler un certain nombre de fonds gérés par des tiers par son implication en tant que mandant dans les fonds.

Entités structurées non consolidées.

Le terme « entités structurées non consolidées » désigne toutes les entités structurées non contrôlées par le groupe. Le groupe conclut des transactions avec des entités structurées non consolidées dans le cours normal de ses activités afin de faciliter les transactions avec les clients et pour des opportunités d'investissement spécifiques.

Nature et risques associés aux intérêts du groupe dans des entités structurées non consolidées	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Fonds gérés non HSBC	Autre	Total
Valeur totale des actifs des entités (Millions GBP)					
0 – 400	1	154	977	13	1 145
400 – 1 500	1	50	874	1	926
1 500 – 4 000		34	329		363
4 000 – 20 000		20	149		169
>20 000		1	8		9
Nombre d'entités au 31 décembre 2023	2	259	2 337	14	2 612

	Millions GBP				
Total des actifs par rapport aux intérêts du groupe dans les entités structurées non consolidées					
Actifs de transaction	128	5 808	3 793	878	10 607
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur		1	10		11
Prêts et avances sur les établissements de crédit		5 802	3 296		9 098
Prêts et avances aux clients	128		487	471	1 086
Participations financières		5			5
Autres actifs				407	407
Total des passifs par rapport aux intérêts du groupe dans les entités structurées non consolidées		5			5
Autres engagements hors bilan	27		514		541
Exposition maximale du groupe au 31 décembre 2023	155	5 803	4 307	878	11 143

	Titrisations	Fonds gérés HSBC	Fonds gérés non HSBC	Autre	Total
Valeur totale des actifs des entités (Millions GBP)					
0 – 400	2	155	966	12	1 135
400 – 1 500	1	55	757	1	814
1 500 – 4 000		19	304		323
4 000 – 20 000		16	155		171
>20 000		3	14		17
Nombre d'entités au 31 décembre 2022	3	248	2 196	13	2 460

	Millions GBP				
Total des actifs par rapport aux intérêts du groupe dans les entités structurées non consolidées	220	4 671	4 425	925	10 241
Actifs de transaction		1	104		105
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur		4 665	3 869		8 534
Prêts et avances aux clients	220		452	497	1 169
Participations financières		5			5
Autres actifs				428	428
Total des passifs par rapport aux intérêts du groupe dans les entités structurées non consolidées		4			4
Autres engagements hors bilan	34		571	24	629
Exposition maximale du groupe au 31 décembre 2022	254	4 667	4 996	949	10 866

L'exposition maximale aux pertes provenant des intérêts du groupe dans des entités structurées non consolidées représente la perte maximale qu'il pourrait subir du fait de son implication dans ces entités, quelle que soit la probabilité que la perte soit encourue.

Pour les engagements, garanties et contrats de swap de défaut de crédit, l'exposition maximale aux pertes correspond au montant notionnel des pertes potentielles futures.

Pour les investissements conservés et achetés et les prêts aux entités structurées non consolidées, l'exposition maximale aux pertes correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date de clôture du bilan.

L'exposition maximale aux pertes est indiquée avant déduction des effets des dispositifs de couverture et de garanties conclus pour atténuer l'exposition du groupe aux pertes.

Titrisations

Le groupe détient des participations dans des véhicules de titrisation non consolidés par le biais de la détention de titres émis par ces entités. De plus, le groupe détient des investissements dans des ABS émis par des entités structurées tierces.

Fonds gérés HSBC

Le groupe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, établit et gère des fonds monétaires et des fonds d'investissement non monétaires en vue d'offrir aux clients des opportunités d'investissement. Le groupe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être en droit de percevoir des commissions de gestion et de performance sur la base des actifs sous gestion. Le groupe peut également conserver des parts de ces fonds.

Fonds gérés non HSBC

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers afin de faciliter l'activité et de répondre aux besoins des clients.

Autre

Le groupe a mis en place des entités structurées dans le cours normal de ses activités, telles que des opérations de crédit structurées pour les clients, afin de financer des projets d'infrastructure publics et privés, ainsi que pour des transactions de financement d'actifs et de financement structuré.

Outre les intérêts mentionnés ci-dessus, le groupe conclut des contrats dérivés, des prises en pension et des emprunts de titres avec des entités structurées. Ces intérêts surviennent dans le cours normal de l'activité pour la facilitation des transactions avec des tiers et des solutions de gestion des risques.

Entités structurées parrainées par le groupe

Le montant des actifs transférés à et des revenus perçus de ces entités parrainées au cours des années 2023 et 2022 n'a pas été significatif.

20. Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022 (2)	2023	2022 (2)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Écarts d'acquisition			2	19
Autres immobilisations incorporelles (1)	203	91	86	22
Au 31 décembre	203	91	88	41

(1) Les autres immobilisations incorporelles du groupe comprennent des logiciels générés en interne dont la valeur comptable nette s'élève à 198 millions GBP (2022 : 87 millions GBP). En 2023, la capitalisation des logiciels générés en interne s'élevait à 120 millions GBP (2022 : 47 millions GBP), la reprise nette de dépréciation était de (78) millions GBP (2022 : (13) millions GBP) et l'amortissement de 91 millions GBP (2022 : 34 millions GBP).

(2) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

21. Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022 (1)	2023	2022 (1)
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties en espèces et créances sur marge	39 125	44 932	29 835	32 255
Comptes de règlement	13 028	6 926	9 942	5 441
Lingots	4 393	3 464	4 390	3 464
Remboursements anticipés et produits à recevoir	2 521	1 769	1 556	994
Immobilisations corporelles	819	761	11	9
Droit d'utilisation	167	166	30	32
Actifs au titre des avantages du personnel (note 5)	51	73	10	12
Autres comptes	3 531	3 353	1 626	1 700
Au 31 décembre	63 635	61 444	47 400	43 907

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs comprennent 56 982 millions GBP (2022 : 55 846 millions GBP) d'actifs financiers dont la majorité est évaluée au coût amorti.

22. Passifs de transaction

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	5 313	4 337	5 387	4 350
Comptes clients (1)	4 955	5 812	4 955	5 692
Autres titres de créance en circulation	21	812	21	61
Autres passifs - positions courtes nettes sur titres	31 987	30 304	14 569	15 662
Au 31 décembre	42 276	41 265	24 932	25 765

(1) Les « dépôts des établissements de crédit » et les « comptes clients » comprennent les mises en pension, les prêts de titres et les autres montants.

23. Passifs financiers désignés à la juste valeur

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022 (1)	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit et des comptes clients	5 555	4 864	5 542	4 864
Engagements envers les clients au titre de contrats d'investissement	1 002	943		
Titres de créance en circulation	25 194	20 666	17 110	13 742
Passif subordonné (note 26)	794	809	794	809
Au 31 décembre	32 545	27 282	23 446	19 415

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de 2022 ont été retraitées.

Le Groupe

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur était inférieure de 2 407 millions GBP au montant contractuel à l'échéance (2022 : inférieure de 3 431 millions GBP). Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a représenté un gain de 151 millions GBP (2022 : gain de 292 millions GBP).

La Banque

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur était inférieure de 1 974 millions GBP au montant contractuel à l'échéance (2022 : inférieure de 2 230 millions GBP). Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a représenté un gain de 42 millions GBP (2022 : gain de 139 millions GBP).

24. Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022 (1)	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties en espèces et marges à payer	43 305	55 467	31 920	40 356
Comptes de règlement	9 789	4 915	9 861	4 485
Comptes de régularisation et produits différés	2 603	1 909	1 633	1 241
Montant dû aux investisseurs dans des fonds consolidés par le groupe	1 158	991		
Engagements de location	227	269	36	45
Passif au titre des avantages du personnel (note 5)	117	121	48	56
Passif des contrats de réassurance	33	33		
Passif lié aux paiements réglés en actions à HSBC Holdings	107	98	77	72
Approbations et acceptations	236	231	227	218
Autres passifs	2 869	2 986	1 120	1 509
Au 31 décembre	60 444	67 020	44 922	47 982

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de 2022 ont été retraitées.

Pour le groupe, les comptes de régularisation, produits différés et autres passifs comprennent 59 806 millions GBP (2022 : 66 390 millions GBP) et pour la banque 44 679 millions GBP (2022 : 47 683 millions GBP) de passifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

25. Provisions

Le Groupe	Coûts de restructuration	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Mesures correctives des clients	Autres provisions	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2023	126	77	13	103	319
Ajouts	27	99	3	62	191
Montants utilisés	-43	-54	-3	-25	-125
Reprise de montants non utilisés	-28	-16	-3	-29	-76
Change et autres mouvements	-6	-2	-1	7	-2
Au 31 décembre 2023	76	104	9	118	307
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2023					105
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					-22
Au 31 décembre 2023					83
Total provisions					
Au 31 décembre 2022					424
Au 31 décembre 2023					390
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2022	164	175	21	99	459
Ajouts	117	61	4	63	245
Montants utilisés	-124	-152	-6	-34	-316
Reprise de montants non utilisés	-35	-4	-6	-23	-68
Change et autres mouvements	4	-3		-2	-1
Au 31 décembre 2022	126	77	13	103	319
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2022					103
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					2
Au 31 décembre 2022					105
Total provisions					
Au 31 décembre 2021					562
Au 31 décembre 2022					424

La Banque	Coûts de restructuration	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Mesures correctives des clients	Autres provisions	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2023	17	57	8	35	117
Ajouts	11	95	2	16	124
Montants utilisés	-12	-51	-2	-5	-70
Reprise de montants non utilisés	-7	-1	-2	-11	-21
Change et autres mouvements		-5	-1		-6
Au 31 décembre 2023	9	95	5	35	144
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2023					50
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					-18
Au 31 décembre 2023					32
Total provisions					
Au 31 décembre 2022					167
Au 31 décembre 2023					176
Provisions (hors engagements contractuels)					
Au 1er janvier 2022	12	155	13	27	207
Ajouts	36	51	1	32	120
Montants utilisés	-14	-146	-3	-11	-174
Reprise de montants non utilisés	-17	-3	-3	-13	-36
Change et autres mouvements					
Au 31 décembre 2022	17	57	8	35	117
Engagements contractuels (1)					
Au 1er janvier 2022					43
Variation nette des provisions pour pertes de crédit attendues et autres mouvements					7
Au 31 décembre 2022					50
Total provisions					
Au 31 décembre 2021					250
Au 31 décembre 2022					167
(1) Les provisions pour engagements contractuels comprennent des engagements de financement et des garanties hors bilan, pour lesquels les pertes de crédit attendues sont prévues selon la norme IFRS 9. Une analyse plus approfondie de l'évolution des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Rapprochement des variations du montant brut comptable/nominal et des provisions pour les prêts et avances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, y compris les engagements de prêt et les garanties financières », à la page 47.					

Coûts de restructuration

Ces provisions comprennent les coûts estimés de restructuration, y compris les coûts de licenciement lorsqu'une obligation existe. Les ajouts réalisés au cours de l'exercice concernant des plans de restructuration formels au sein du groupe.

Procédures judiciaires et affaires réglementaires

De plus amples détails sur les procédures judiciaires et les affaires réglementaires figurent à la note 33. Les procédures judiciaires comprennent les procédures civiles, d'arbitrage ou judiciaires intentées à l'encontre de sociétés de HSBC (par voie de réclamation ou de demande reconventionnelle) ou les litiges civils pouvant, s'ils ne sont pas réglés, donner lieu à une procédure judiciaire, d'arbitrage ou devant les tribunaux. Les affaires réglementaires font référence à des enquêtes, examens et autres actions menées par ou en réponse aux actions des organismes de réglementation ou d'application de la loi en rapport avec des actes répréhensibles présumés.

26. Passifs subordonnés

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Au coût amorti				
Passif subordonnée	14 920	14 528	14 658	14 252
Titres privilégiés	14 220	13 828	14 658	14 252
Désignés à la juste valeur (note 23)	700	700		
Passif subordonnée	794	809	794	809
Au 31 décembre	15 714	15 337	15 452	15 061

Les passifs subordonnés se classent derrière les obligations senior et sont généralement pris en compte dans les capitaux de HSBC. Les titres de capital peuvent être appelés et remboursés par HSBC sous réserve d'une notification préalable à la PRA et, le cas échéant, du consentement de l'autorité de réglementation bancaire locale. S'ils ne sont pas remboursés à la première date de remboursement anticipé, les coupons dus peuvent être réinitialisés ou devenir à taux variable sur la base des marchés pertinents. Concernant les passifs subordonnés autres que les obligations à taux variable, les intérêts sont payables à des taux fixes allant jusqu'à 7,650 %.

Les montants du bilan déclarés ci-dessous sont présentés sur une base IFRS et ne reflètent pas le montant auquel les instruments contribuent au capital réglementaire en raison de l'inclusion des coûts d'émission, de l'amortissement réglementaire et des limites d'éligibilité réglementaires.

Passif subordonné du groupe :

		Valeur comptable	
		2023	2022
		Millions GBP	Millions GBP
Instruments additionnels de catégorie 1 garantis par la banque			
700 M GBP	5,844 % Titres privilégiés perpétuels à dividende progressif et non cumulatif (1), (5), (6)	605	569
Instruments de catégorie 2			
300 M GBP	6,5 % Titres subordonnés 2023 (3), (7)		134
1 500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable 2032	1 299	1 326
1 500 M EUR	Prêt subordonné à taux variable 2024 (7)		1 329
300 M USD	7,65 % Titres subordonnés 2025 (2)	136	141
750 M USD	HSBC Bank Plc 4,19 % Prêt subordonné 2027	571	593
200 M GBP	Prêt subordonné à taux variable 2028	200	200
300 M EUR	Prêt subordonné à taux variable 2028	261	266
260 M EUR	Prêt subordonné à taux variable 2029	226	230
350 M GBP	5,375 % Obligations subordonnées remboursables par anticipation 2030 (3), (4), (6)	61	60
2 000 M USD	HSBC Bank Plc 1,625 % Prêt subordonné 2031	1 462	1 497
2 000 M EUR	HSBC Bank Plc 0,375 % Prêt subordonné 2031	1 627	1 583
2 000 M EUR	HSBC Bank Plc 0,375 % Prêt subordonné 2031	1 627	1 583
1 250 M EUR	HSBC Bank Plc 0,25 % Prêt subordonné 2031	1 017	990
500 M GBP	5,375 % Titres subordonnés 2033 (3)	162	152
225 M GBP	6,25 % Titres subordonnés 2041 (3)	50	47
600 M GBP	4,75 % Titres subordonnés 2046 (3)	191	191
750 M USD	Obligations primaires à taux variable à durée indéterminée (7)		624
500 M USD	Obligations primaires à taux variable à durée indéterminée (7)		415
300 M USD	Obligations primaires à taux variable à durée indéterminée (Série 3) (7)		249
1 250 M USD	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2028	978	1 035
1 100 M USD	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2033	860	910
400 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2028	353	362
400 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2027	353	361
500 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2028	433	443
500 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2028	433	
500 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2028	433	
85 M EUR	HSBC Bank Plc 5,15 % Prêt subordonné 2030	74	
800 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2029	693	
65 M EUR	HSBC Bank Plc 5,24 % Prêt subordonné 2033	56	
800 M USD	HSBC Bank Plc 6,79 % Prêt subordonné 2028	651	
800 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2029	693	
800 M EUR	HSBC Bank Plc Prêt subordonné à taux variable 2029	173	
Autres instruments de catégorie 2 inférieurs à 100 millions GBP		36	47
Au 31 décembre		15 714	15 337

(1) La valeur du titre a partiellement diminué en raison d'un gain de couverture de la juste valeur. L'instrument a été détenu au coût amorti en 2021. De même, le taux d'intérêt payable après novembre 2031 est la somme du taux quotidien Sonia composé, majoré de 2,0366 %.

(2) La banque a remis ce titre en novembre 2022. Le solde du principal est de 180 millions USD. La valeur notorielle initiale du titre est de 300 millions USD.

(3) La banque a remis ces titres en novembre 2022. Le solde du principal est respectivement de 135 millions GBP, 61 millions GBP, 157 millions GBP, 70 millions GBP et 237 millions GBP. Les valeurs notorielles initiales de ces titres sont respectivement de 300 millions GBP, 350 millions GBP, 500 millions GBP, 225 millions GBP et 600 millions GBP.

(4) Le taux d'intérêt payable après novembre 2025 est la somme du taux quotidien Sonia composé, majoré de 1,6193 %.

(5) Voir le paragraphe ci-dessous, « Garanties par HSBC Bank Plc ».

(6) Ces titres ne peuvent être inclus dans les fonds propres du groupe.

(7) Rachetés en 2023.

Garanties par HSBC Bank Plc

Un titre de capital garanti par la banque a été émis par une société en commandite de Jersey. Le produit de cette émission a été prêté à la banque par la société en commandite sous la forme d'un billet subordonné. Il a été qualifié de capitaux supplémentaires de catégorie 1 pour le groupe (sur une base individuelle et consolidée) conformément à la réglementation CRR II jusqu'au 31 décembre 2021 en vertu de l'application de dispositions d'antériorité. Depuis le 31 décembre 2021, ce titre n'est plus qualifié de capital réglementaire pour le groupe.

Ce titre privilégié, ainsi que la garantie, sont destinés à conférer aux investisseurs des droits sur les revenus, les distributions de capital et les distributions lors de la liquidation de la société, qui sont équivalents aux droits qu'ils auraient eus s'ils avaient acheté des actions privilégiées perpétuelles non cumulatives de la société. Le paiement des distributions est limité si ces paiements sont interdits en vertu de la réglementation bancaire britannique ou d'autres exigences, si un paiement entraînerait une violation des exigences d'adéquation des fonds propres de HSBC, ou si la banque ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes (telles que définies).

La banque s'est individuellement engagée, si elle est empêchée dans certaines circonstances de verser intégralement des distributions sur le titre privilégié, à ne pas payer de dividendes ou d'autres distributions au titre de ses actions ordinaires, ni à racheter ou rembourser ses actions ordinaires, tant que la distribution sur le titre privilégié n'aura pas été payée intégralement.

Si le titre privilégié garanti par la banque est en circulation en novembre 2048, ou si le ratio de fonds propres total du groupe (sur une base individuelle ou consolidée) tombe en dessous du minimum réglementaire requis, ou si les Administrateurs s'attendent à ce qu'il le fasse à court terme, sous réserve qu'aucune procédure n'ait été entamée en vue de la liquidation ou de la dissolution de la banque, les intérêts des détenteurs du titre privilégié garanti par la banque seront échangés contre des intérêts sur des actions privilégiées émises par la banque dont les conditions économiques sont équivalentes en tous points significatifs au titre privilégié et à sa garantie.

Titres de catégorie 2

Les titres de capital de catégorie 2 sont des titres subordonnés perpétuels ou datés pour lesquels il existe une obligation de payer des coupons. Ces titres de capital sont inclus dans les fonds propres réglementaires du groupe en tant que capital de catégorie 2 selon la réglementation CRR II, soit en tant que capital pleinement éligible, soit en vertu de l'application de dispositions d'antériorité. Conformément à CRR II, l'apport en capital de tous les titres de catégorie 2 est amorti à des fins réglementaires au cours des cinq dernières années précédant leur échéance.

27. Analyse des échéances des actifs, des passifs et des engagements hors bilan.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Les soldes du tableau ci-dessous ne sont pas en cohérence directe avec ceux de notre bilan consolidé car le tableau intègre, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal et des coupons futurs (à l'exception des passifs de transaction et des dérivés non traités comme des instruments dérivés de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés dus au titre des passifs des instruments dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les passifs de transaction et les instruments dérivés qui ne sont pas traités comme des instruments dérivés de couverture sont inclus dans la période « N'excédant pas 1 mois » et non par échéance contractuelle.

Par ailleurs, les prêts et autres engagements liés au crédit, ainsi que les garanties financières ne sont généralement pas comptabilisés dans notre bilan. Les flux de trésorerie non actualisés potentiellement dus au titre des engagements de prêt et autres engagements liés au crédit et aux garanties financières sont classés sur la base de la date la plus proche de leur remboursement.

Flux de trésorerie dus au titre des passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle :

Le Groupe	N'excédant pas 1 mois	Supérieure à 1 mois mais pas supérieure à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	19 626	2 028	453	700	269	23 076
Comptes clients	197 730	14 148	10 649	671	81	223 279
Accords de mise en pension - hors transaction	42 743	7 801	1 761	1 686		53 991
Passifs de transaction	42 276					42 276
Passifs financiers désignés à la juste valeur	12 107	1 183	8 003	7 589	6 862	35 744
Instruments dérivés	170 391	127	326	798	1 198	172 840
Titres de créance en circulation	3 305	2 266	6 014	1 939	1 360	14 884
Passifs subordonnés	31	157	397	6 478	13 122	20 185
Autres passifs financiers (1)	57 982	292	691	159	1 220	60 344
	546 191	28 002	28 294	20 020	24 112	646 619
Prêts et autres engagements liés au crédit	131 829					131 829
Garanties financières (2)	2 401					2 401
Au 31 décembre 2023	680 421	28 002	28 294	20 020	24 112	780 849
Dépôts des établissements de crédit	16 178	36	2 479	1 994	256	20 943
Comptes clients	197 400	11 821	6 441	127	285	216 074
Accords de mise en pension - hors transaction	30 572	1 793	203	427		32 995
Passifs de transaction	41 265					41 265
Passifs financiers désignés à la juste valeur	9 558	1 950	4 887	7 200	6 857	30 452
Instruments dérivés	218 015	88	391	1 382	437	220 313
Titres de créance en circulation	832	3 047	2 352	812	851	7 894
Passifs subordonnés	9	137	427	3 300	14 713	18 586
Autres passifs financiers (1)	65 307	272	827	180	1 080	67 666
	579 136	19 144	18 007	15 422	24 479	656 188
Prêts et autres engagements liés au crédit	127 913					127 913
Garanties financières (2)	5 327					5 327
Au 31 décembre 2022	712 376	19 144	18 007	15 422	24 479	789 428

Flux de trésorerie dus au titre des passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle (suite) :

La banque	N'excédant pas 1 mois	Supérieure à 1 mois mais pas supérieure à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Dépôts des établissements de crédit	17 389	1 090	318			18 797
Comptes clients	119 019	7 694	6 759	59		133 531
Accords de mise en pension - hors transaction	38 794	7 337	1 588	1 686		49 405
Passifs de transaction	24 932					24 932
Passifs financiers désignés à la juste valeur	11 693	743	5 675	3 927	4 021	26 059
Instruments dérivés	151 766	127	326	754	1 179	154 152
Titres de créance en circulation	2 328	438	3 432	1 197	188	7 583
Passifs subordonnés	31	157	396	6 454	13 238	20 276
Autres passifs financiers (1)	44 915	129	408	18	16	45 486
	410 867	17 715	18 902	14 095	18 642	480 221
Prêts et autres engagements liés au crédit	35 270					35 270
Garanties financières (2)	1 106					1 106
Au 31 décembre 2023	447 243	17 715	18 902	14 095	18 642	516 597
Dépôts des établissements de crédit	13 327	6	214	53		13 600
Comptes clients	129 308	8 578	3 867	3		141 756
Accords de mise en pension - hors transaction	27 436	1 663	203	427		29 729
Passifs de transaction	25 765					25 765
Passifs financiers désignés à la juste valeur	9 446	646	4 303	3 820	3 967	22 182
Instruments dérivés	192 521	88	365	1 372	434	194 780
Titres de créance en circulation		2 878	1 525	83	314	4 800
Passifs subordonnés	9	137	417	3 283	14 874	18 720
Autres passifs financiers (1)	48 283	180	297	18	18	48 796
	446 095	14 176	11 191	9 059	19 607	500 128
Prêts et autres engagements liés au crédit	36 474					36 474
Garanties financières (2)	1 363					1 363
Au 31 décembre 2022	483 932	14 176	11 191	9 059	19 607	537 965

(1) Hors passifs financiers des groupes destinés à être cédés.

(2) Hors contrats de garantie de performance auxquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas appliquées.

Analyse par échéance des actifs et passifs financiers :

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle résiduelle à la date de clôture du bilan. Ces soldes sont inclus dans l'analyse des échéances comme suit :

- Les actifs et passifs financiers sans échéance contractuelle (tels que les titres de capitaux propres) sont inclus dans la catégorie « Après plus de 1 an ». Les instruments à durée indéterminée ou perpétuels sont classés en fonction du délai de préavis contractuel que la contrepartie de l'instrument est en droit de donner. Lorsqu'il n'y a pas de préavis contractuel, les contrats à durée indéterminée ou perpétuels sont inclus dans la période « Après plus de 1 an ».
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des groupes destinés à être cédés sont classés sur la base de l'échéance contractuelle des instruments sous-jacents et non sur la base de l'opération de cession.
- Les passifs au titre de contrats d'investissement sont classés en fonction de leur échéance contractuelle. Les contrats d'investissement à durée indéterminée sont inclus dans le volet « Après plus de 1 an », mais ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse par échéance des actifs et passifs financiers :

	2023			2022 (1)		
	Après plus de 1 an	Après plus de 1 an	Total	Après plus de 1 an	Après plus de 1 an	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
LE GROUPE						
Actif						
Actifs financiers désignés obligatoirement évalués à la juste valeur	2 973	16 095	19 068	1 391	14 490	15 881
Prêts et avances sur les établissements de crédit	14 037	334	14 371	15 867	1 242	17 109
Prêts et avances sur la clientèle	34 876	40 615	75 491	38 405	34 209	72 614
Accord de prise en pension - hors transaction	71 676	1 818	73 494	52 324	1 625	53 949
Investissements financiers	7 481	38 887	46 368	7 201	25 403	32 604
Autres actifs financiers	56 693	288	56 981	55 414	428	55 842
Actifs destinés à être cédés	10 182	10 186	20 368	4 174	17 040	21 214
Au 31 décembre	197 918	108 223	306 141	174 776	94 437	269 213
Passif						
Dépôts des établissements de crédit	22 069	874	22 943	18 674	2 162	20 836
Comptes clients	222 215	726	222 941	215 562	386	215 948
Accords de mise en pension - hors transaction	51 848	1 568	53 416	32 486	415	32 901
Passifs financiers désignés à la juste valeur	21 163	11 382	32 545	16 281	11 001	27 282
Titres de créance en circulation	11 439	2 004	13 443	6 149	1 119	7 268
Autres passifs financiers	58 433	1 372	59 805	65 145	1 248	66 393
Passifs subordonnés			14 920	142	14 386	14 528
Passifs des groupes destinés à être cédés	17 590	3 094	20 684	21 621	3 090	24 711
Au 31 décembre	404 757	35 940	440 697	376 060	33 807	409 867
LA BANQUE						
Actif						
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur	2 897	284	3 181	1 287	331	1 618
Prêts et avances sur les établissements de crédit	10 673	997	11 670	13 338	1 148	14 486
Prêts et avances sur la clientèle	19 785	12 658	32 443	25 814	11 178	36 992
Accord de prise en pension - hors transaction	55 290	1 683	56 973	41 430	1 625	43 055
Investissements financiers	4 313	24 078	28 391	3 415	15 224	18 639
Autres actifs financiers	42 285		42 285	39 605	2	39 607
Actifs destinés à être cédés (2)	160		160			
Au 31 décembre	135 403	39 700	175 103	124 889	29 508	154 397
Passif						
Dépôts des établissements de crédit	18 775		18 775	13 543	51	13 594
Comptes clients	133 314	59	133 373	141 712	2	141 714
Accords de mise en pension - hors transaction	47 274	1 568	48 842	29 223	415	29 638
Passifs financiers désignés à la juste valeur	18 005	5 441	23 446	14 290	5 125	19 415
Titres de créance en circulation	6 077	1 276	7 353	4 341	315	4 656
Autres passifs financiers	44 646	30	44 676	47 651	32	47 683
Passifs subordonnés		14 658	14 658	133	14 119	14 252
Au 31 décembre	268 091	23 032	291 123	250 893	20 059	270 952

(1) À compter du 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées en conséquence.

(2) Comprend le transfert prévu des services d'administration des fonds spéculatifs.

28. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément (« les critères de compensation »).

Dans le tableau suivant, les « Montants non compensés au bilan » comprennent les opérations pour lesquelles :

- la contrepartie à une exposition compensée avec le groupe et un accord-cadre de compensation ou un accord similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas autrement satisfaits ; et
- dans le cas de produits dérivés et de prises/mises en pension, d'emprunts/prêts d'actions et d'accords similaires, des garanties en espèces et autres qu'en espèces (titres de créance et actions) ont été reçues/données en garantie pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou d'autres événements déterminés à l'avance.

L'effet d'un surdimensionnement est exclu.

Les « montants non soumis à des accords de compensation exécutoires » comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation ne peuvent pas être maintenus en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant de l'applicabilité du droit de compensation peut ne pas avoir été demandé, ou ne pas avoir pu être obtenu.

À des fins de gestion des risques, les montants nets des prêts et avances sur la clientèle font l'objet de limites, qui font l'objet d'un suivi et les accords avec la clientèle concernés font l'objet d'une revue et d'une mise à jour, le cas échéant, afin de s'assurer que le droit légal de compensation reste approprié.

	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires						Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires (5)	Total		
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net				
				Instruments financiers, dont garanties autres qu'en espèces (6)	Garantie en espèces					
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		
Actifs financiers										
Instruments dérivés (note 14) (1)	237 360	-64 045	173 315	-155 398	-17 674	243	801	174 116		
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires classés en tant que (2) :										
- Actifs de transaction	17 454	-473	16 981	-16 981			243	17 224		
- Actifs hors transaction	129 243	-58 972	70 271	-70 204	-62	5	3 223	73 494		
Prêts et avances sur la clientèle (3)	20 950	-10 473	10 477	-9 321		1 156	1	10 478		
Au 31 décembre 2023	405 007	-133 963	271 044	-251 904	-17 736	1 404	4 268	275 312		
Instruments dérivés (note 14) (1)	303 911	-79 799	224 112	-193 720	-29 998	394	1 126	225 238		
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires classés en tant que (2) :										
- Actifs de transaction	14 490	-196	14 294	-14 293		1	63	14 357		
- Actifs hors transaction	103 839	-52 268	51 571	-51 310	-260	1	2 378	53 949		
Prêts et avances sur la clientèle (3)	17 979	-8 105	9 874	-8 143		1 731	1	9 875		
Au 31 décembre 2022	440 219	-140 368	299 851	-267 466	-30 258	2 127	3 568	303 419		
Passifs financiers										
Instruments dérivés (note 14) (1)	234 304	-64 045	170 259	-155 148	-14 337	774	1 215	171 474		
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires classés en tant que (2) :										
- Passifs de transaction	10 249	-135	10 114	-10 112		2	5	10 119		
- Passifs hors transaction	112 726	-59 310	53 416	-52 878	-539	-1		53 416		
Comptes clients (4)	26 395	-10 473	15 922	-9 321		6 601	6	15 928		
Au 31 décembre 2023	383 674	-133 963	249 711	-227 459	-14 876	7 376	1 226	250 937		
Instruments dérivés (note 14) (1)	297 341	-79 799	217 542	-197 201	-19 662	679	1 325	218 867		
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires classés en tant que (2) :										
- Passifs de transaction	10 180	-196	9 984	-9 983		1	2	9 986		
- Passifs hors transaction	85 168	-52 268	32 900	-32 719	-182	-1	1	32 901		
Comptes clients (4)	24 082	-8 105	15 977	-8 143		7 834	10	15 987		
Au 31 décembre 2022	416 771	-140 368	276 403	-248 046	-19 844	8 513	1 338	277 741		

(1) Au 31 décembre 2023, le montant de la marge en espèces reçue qui avait été compensé par rapport aux actifs bruts dérivés était de 1 508 millions GBP (2022 : 2 373 millions GBP). Le montant de la marge en espèces versée qui avait été compensé par rapport aux passifs bruts dérivés était de 4 296 millions GBP (2022 : 7 279 millions GBP).

(2) Pour le montant des mises en pension, des prises en pension, des prêts de titres, des emprunts de titres et des accords similaires comptabilisés au bilan dans les postes « Actifs de transaction » et « Passifs de transaction », voir le tableau « Sources et utilisations du financement » à la page 75.

(3) Au 31 décembre 2023, le montant total des « Prêts et avances sur la clientèle » inscrits au bilan était de 75 491 millions GBP (2022 : 72 614 millions GBP) dont 10 477 millions GBP (2022 : 9 874 millions GBP) ont fait l'objet d'une compensation.

(4) Au 31 décembre 2023, le montant total des « Comptes clients » comptabilisés au bilan était de 222 941 millions GBP (2022 : 215 948 millions GBP) dont 15 922 millions GBP (2022 : 15 977 millions GBP) ont fait l'objet d'une compensation.

(5) Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais nous n'avons peut-être pas cherché ou été en mesure d'obtenir une opinion juridique démontrant le caractère exécutoire du droit de compensation.

(6) Les informations fournies ont été améliorées en 2022 afin de renforcer la cohérence entre les entités du Groupe HSBC. Tous les instruments financiers (qu'ils soient comptabilisés au bilan ou en tant que garanties non monétaires reçues ou données en nantissement) sont présentés dans la rubrique « Instruments financiers, dont garanties autres qu'en espèces » car la classification au bilan n'a pas d'effet sur les droits de compensation associés aux instruments financiers.

29. Réforme des taux d'intérêt de référence

	Instruments financiers devant encore passer à des indices de référence alternatifs, par principal indice de référence	
	LIBOR USD	Autres (1)
	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre 2023		
Actifs financiers nondérivés (2)	451	131
Passifs financiers non dérivés	4	
Montant notionnel des contrats de dérivés	4 725	164 760
Au 31 décembre 2022		
Actifs financiers nondérivés (2)	5 976	136
Passifs financiers non dérivés	1 847	
Montant notionnel des contrats de dérivés	1 643 433	155 951

(1) Comprend les instruments financiers faisant référence à d'autres taux de référence significatifs qui ne sont pas encore passés à d'autres indices de référence : taux offert en dollars canadiens (« CDOR »), LIBOR en GBP, taux d'intérêt interbancaire d'équilibre mexicain (« TIIE »), SOR, THBFIIX, MIFOR et Sibor. L'autorité de régulation sud-africaine a annoncé, au cours du premier semestre 2023, la suppression du taux moyen interbancaire de Johannesburg (« JIBAR »). Par conséquent, le JIBAR est également inclus dans « Autres » pour la période en cours.

(2) Valeur comptable brute hors provisions pour pertes de crédit attendues.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus se rapportent aux principales entités opérationnelles du groupe où nous avons des expositions significatives concernées par la réforme IBOR, notamment au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Ces montants donnent une indication de l'ampleur de l'exposition du groupe aux indices de référence IBOR qui doivent être remplacés. Les montants se rapportent à des instruments financiers qui :

- font contractuellement référence à un indice de référence de taux d'intérêt qu'il est prévu de remplacer par un autre indice de référence ;
- ont une date d'échéance contractuelle postérieure à la date à laquelle il est prévu que l'indice de référence des taux d'intérêt cesse d'exister ; et
- sont comptabilisées dans le bilan consolidé du groupe.

30. Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres**Émis et entièrement libérés****Actions ordinaires HSBC Bank Plc à 1,00 GBP :**

	2023		2022	
	Nombre	Millions GBP	Nombre	Millions GBP
Au 1er janvier	796 969 112	797	796 969 111	797
Au 31 décembre	796 969 113	797	796 969 112	797

Prime d'émission de HSBC Bank Plc :

	2023 (1)	2022
	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre	1 004	420

(1) L'augmentation est liée à la prime d'émission d'une action ordinaire (1 GBP par action) à HSBC Holdings Plc (« HGHQ »).

Total du capital social appelé et de la prime d'émission

	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP
Au 31 décembre	1 801	1 217

Actions privilégiées non cumulatives en dollars HSBC Bank Plc à 0,01 USD :

	2023		2022	
	Nombre	Milliers GBP	Nombre	Milliers GBP
Au 1er janvier et au 31 décembre	35 000 000	172	35 000 000	172

La banque n'a pas l'obligation de racheter les actions privilégiées mais peut les racheter en tout ou partie à tout moment, sous réserve d'une notification préalable à la Prudential Regulation Authority (PRA). Les dividendes des actions privilégiées en circulation sont versés annuellement à la seule et absolue discrétion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne déclarera pas de dividende sur les actions privilégiées en circulation si (i) le paiement du dividende entraîne un manquement aux exigences d'adéquation des fonds propres de la banque (ou de ses filiales) en vertu des lois ou règlements applicables ou (ii) les bénéfices distribuables de la banque sont insuffisants pour permettre le paiement en totalité ou en partie (selon le cas) des dividendes sur les actions privilégiées en circulation. Si le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 individuel ou consolidé de la banque à une date quelconque devient inférieur à 7,00 % (appelé « événement de conversion des droits »), les droits attachés aux actions privilégiées sont modifiés irrévocablement et définitivement de sorte qu'ils ont les mêmes droits qui leur sont attachés en tant qu'actions ordinaires. Les détenteurs d'actions privilégiées en circulation pourront assister à toute assemblée générale des actionnaires de la banque et voter dans le cadre de toute résolution proposée pour modifier ou abolir l'un quelconque des droits attachés aux actions privilégiées ou de toute résolution proposée visant à réduire le capital libéré des actions privilégiées. Si le dividende payable sur les actions privilégiées en circulation n'a pas été versé en totalité pendant la période de dividende la plus récente, si un événement de conversion des droits s'est produit ou si une résolution est proposée pour la liquidation de la banque ou la cession de l'ensemble de ses activités, alors, dans de telles circonstances, les détenteurs d'actions privilégiées auront le droit de voter pour toutes les questions soumises aux assemblées générales. En cas de dividendes non payés, les détenteurs d'actions privilégiées en circulation auront le droit d'assister et de voter aux assemblées générales jusqu'à ce que les dividendes sur les actions privilégiées pour la période de dividende la plus récente aient été intégralement versés, ou qu'une somme ait été provisionnée pour ce paiement en totalité, au titre d'une période de dividende. Toutes les actions en circulation sont intégralement libérées.

Autres instruments de capitaux propres**Instruments additionnels de catégorie 1 de HSBC Bank Plc :**

		Première date de remboursement anticipé	2023	2022
			Millions GBP	Millions GBP
1 900 M€	5,950 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2015 (1)	Déc. 2020	1 388	1 388
235 M€	5,650 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2016 (1))	Janv. 2022	197	197
300 M€	3,813 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2018 (1)	Mars 2023	263	263
555 Millions GBP	5,063 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2018 (1)	Mars 2023	555	555
500 Millions GBP	4,750 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Nov. 2024	500	500
250 M€	3,500 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Nov. 2024	213	213
431 Millions GBP	4,551 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Déc. 2024	431	431
200 M€	5,039 % Instrument subordonné de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuel et révisable 2019	Janv. 2025	175	175
250 M€	FRN Instruments subordonnés de fonds propres additionnels de catégorie 1 perpétuels et révisables 2022 (2)	Mars 2027	208	208
Au 31 décembre			3 930	3 930

(1) Les instruments sont contractuellement remboursables à toute date de paiement des intérêts après la première date de remboursement. Les taux d'intérêt sont réinitialisés tous les cinq ans s'ils ne sont pas appelés.

(2) Les intérêts sont variables, sur la base de l'EURIBOR 3 mois + 4,060 %.

Ces instruments sont détenus par HSBC Holdings Plc. La banque a émis des instruments de capitaux propres qui sont inclus dans les fonds propres du groupe en tant que capitaux supplémentaires de catégorie 1 entièrement conformes à la directive CRR II.

Les intérêts sur ces instruments ne seront dus et payables qu'à la seule discrétion de la banque, et la banque a la seule discrétion absolue à tout moment et pour quelque raison que ce soit d'annuler (en tout ou en partie) tout paiement d'intérêts qui serait autrement dû à une date quelconque. Il existe des limitations au paiement du principal, des intérêts ou d'autres montants si ces paiements sont interdits par la réglementation bancaire britannique, ou d'autres exigences, si la banque n'a pas suffisamment de réserves distribuables ou si la banque ne satisfait pas à la condition de solvabilité telle que définie dans les termes des instruments.

Les instruments ne sont pas datés et sont remboursables, au gré de la banque, en totalité à la date de remboursement initial, ou à toute Date de Paiement d'Intérêts après la date de remboursement initiale. En outre, les instruments sont remboursables en totalité au gré de la banque pour certaines raisons réglementaires ou fiscales. Tout remboursement nécessite l'accord préalable de la Prudential Regulation Authority. Ces instruments ont un rang égal à celui de la ou des catégories d'actions privilégiées émises par la banque et, par conséquent, sont donc prioritaires par rapport aux actions ordinaires. Ces instruments seront intégralement dépréciés, ainsi que les intérêts courus mais impayés si le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 du groupe, individuel ou consolidé, devient inférieur à 7,00 %.

31. Passifs éventuels, engagements contractuels, garanties et actifs éventuels

	Le Groupe		La Banque	
	2023	2022	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Garanties et autres passifs éventuels :				
Garanties financières	2 401	5 327	1 106	1 363
Performance et autres garanties	19 548	17 136	7 395	6 886
Autres passifs éventuels	268	353	267	342
Au 31 décembre	22 217	22 816	8 768	8 591
Engagements : (1)				
Crédits documentaires et opérations commerciales à court terme	1 919	2 317	908	820
Achats d'actifs à terme et dépôts à terme placés	38 704	33 684	4 539	3 317
Facilités de soutien, lignes de crédit et autres engagements de prêt	91 206	91 912	29 823	32 337
Au 31 décembre	131 829	127 913	35 270	36 474

(1) Dont 125 616 millions GBP d'engagements (2022 : 126 457 millions GBP), auxquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées lorsque le groupe est devenu partie à un engagement irrévocable.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux en principal, qui représentent les montants maximaux à risque en cas de tirage complet des contrats et de défaillance des clients. Étant donné qu'une part significative des garanties et engagements devrait expirer sans être utilisée, le total des montants nominaux en principal ne constitue pas une indication des besoins de liquidités futurs.

Succursales au Royaume-Uni des entités de HSBC à l'étranger

En décembre 2017, le HM Revenue & Customs (« HMRC ») a contesté le statut de TVA de certaines succursales britanniques des entités de HSBC à l'étranger. Le HMRC a également émis des avis de cotisation couvrant la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2017 pour un montant total de 262 millions GBP, avec des intérêts à déterminer. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces avis. Au premier trimestre 2019, le HMRC a réaffirmé son évaluation selon laquelle les succursales britanniques ne sont pas éligibles au groupe de TVA britannique et, par conséquent, HSBC a payé au HMRC la somme de 262 millions GBP et a fait appel. En février 2022, l'Upper Tribunal a rendu un jugement sur plusieurs questions juridiques préliminaires, qui étaient partiellement favorables au HMRC et en partie en faveur de HSBC. L'affaire est maintenant renvoyée devant le tribunal fiscal de première instance pour être tranchée. Depuis janvier 2018, les déclarations de HSBC ont été préparées en se basant sur le fait que les succursales britanniques ne font pas partie du groupe de TVA britannique. En cas de succès des recours de HSBC, HSBC demandera un remboursement de cette TVA, dont 198 millions GBP seraient imputables à HSBC Bank Plc.

Les passifs éventuels résultant de procédures judiciaires, réglementaires et autres affaires à l'encontre des sociétés du groupe sont présentés à la note 33.

Système de rémunération des services financiers

Le FSCS fournit une indemnisation, dans certaines limites, aux clients éligibles de sociétés de services financiers qui sont incapables ou susceptibles d'être dans l'incapacité de payer des réclamations à leur encontre. Le FSCS peut imposer un prélèvement supplémentaire à HSBC UK dans la mesure où les prélèvements imposés au niveau sectoriel à ce jour ne sont pas suffisants pour couvrir l'indemnisation due aux clients dans le cadre d'une éventuelle faillite future. Le prélèvement final du FSCS auprès du secteur à la suite d'une faillite ne peut être estimé de manière fiable. Il dépend de divers facteurs incertains, notamment le recouvrement potentiel des actifs par le FSCS, les changements dans le niveau des produits protégés (y compris les dépôts et les investissements) et la population des membres du FSCS à ce moment-là.

Garanties

	Le Groupe				La Banque			
	2023		2022		2023		2022	
	En faveur de tiers	Par le groupe en faveur d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par le groupe en faveur d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par la banque en faveur d'autres entités du Groupe HSBC	En faveur de tiers	Par la banque en faveur d'autres entités du Groupe HSBC
	Millions GBP	Millions GBP						
Garanties financières (1)	1 981	420	4 158	1 169	919	187	1 105	258
Performances et autres garanties	17 432	2 116	15 475	1 661	5 238	2 157	5 516	1 370
Total	19 413	2 536	19 633	2 830	6 157	2 344	6 621	1 628

(1) Les contrats de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur qu'il effectue des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur d'une perte encourue parce qu'un débiteur spécifié n'effectue pas de paiement à l'échéance, conformément aux conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette. Les montants figurant dans le tableau ci-dessus sont des montants nominaux en principal. Les « garanties financières » auxquelles les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées ont été présentées séparément des autres garanties pour s'aligner sur les informations relatives au risque de crédit.

Le groupe fournit des garanties et engagements similaires pour le compte de clients tiers et d'autres entités du Groupe HSBC. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires du groupe. Les garanties dont la durée est supérieure à un an sont soumises au processus annuel de révision de crédit du groupe.

32. Créances résultant de contrats de location

Le groupe loue une variété d'actifs à des tiers dans le cadre de contrats de crédit-bail, notamment des actifs de transport (tels que des avions), des biens immobiliers, ainsi que des installations et machines. À l'issue du bail, les actifs peuvent être cédés à des tiers ou loués à d'autres conditions. Les loyers sont calculés pour recouvrir le coût des actifs moins leur valeur résiduelle et obtenir des revenus financiers.

	2023			2022		
	Total des paiements minimaux futurs	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle	Total des paiements minimaux futurs	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Créances locatives :						
Au plus tard à un an	238	-27	211	211	-24	187
D'un à deux ans	231	-24	207	214	-26	188
De deux à trois ans	113	-15	98	207	-21	186
De trois à quatre ans	116	-13	103	117	-16	101
De quatre à cinq ans	65	-12	53	100	-13	87
Plus d'un an et au plus tard à cinq ans	525	-64	461	638	-76	562
Au-delà de cinq ans	311	-28	283	457	-50	407
Au 31 décembre	1 074	-119	955	1 306	-150	1 156

33. Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Le groupe est partie à des procédures judiciaires et affaires réglementaires dans un certain nombre de juridictions, dans le cadre de ses activités courantes. Outre les éléments décrits ci-dessous, le groupe considère qu'aucune de ces questions n'est significative. La comptabilisation des provisions est déterminée conformément aux principes comptables énoncés à la note 1. Même si l'issue des procédures judiciaires et des affaires réglementaires est intrinsèquement incertaine, la direction estime que, sur la base des informations dont elle dispose, des provisions appropriées ont été constituées au titre de ces affaires au 31 décembre 2023 (voir note 25 : « Provisions »). Lorsqu'une provision individuelle est importante, le fait qu'une provision a été constituée est indiqué et quantifié, sauf dans la mesure où cela serait gravement préjudiciable. Toute provision comptabilisée ne constitue pas une admission d'actes répréhensibles ou de responsabilité légale. Il n'est pas possible de fournir une estimation globale du passif potentiel pour nos procédures judiciaires et affaires réglementaires en tant que catégorie de passifs éventuels.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Plusieurs sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et d'autres services similaires à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis dont les actifs ont été investis auprès de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »). Sur la base des informations fournies par Madoff Securities au 30 novembre 2008, la valeur globale présumée de ces fonds était de 8,4 milliards USD, incluant les bénéfices fictifs déclarés par Madoff. Sur la base des informations dont HSBC dispose, les transferts réels des fonds vers Madoff Securities moins leurs retraits réels de Madoff Securities pendant la période durant laquelle HSBC assurait le service des fonds sont estimés à environ 4 milliards USD. Plusieurs sociétés HSBC ont été désignées comme défendeurs dans le cadre d'actions en justice découlant de la fraude de Madoff Securities.

Litiges aux États-Unis : L'administrateur de Madoff Securities a engagé des poursuites contre diverses sociétés de HSBC et d'autres, en vue de récupérer des transferts présumés de Madoff Securities à HSBC d'un montant de 543 millions USD (plus les intérêts), et ces poursuites demeurent en suspens devant le Tribunal des faillites des États-Unis pour le district sud de New York (le « Tribunal des faillites des États-Unis »).

Certaines entités de Fairfield (ensemble, « Fairfield ») (en liquidation) ont intenté une action en justice aux États-Unis contre des actionnaires du fonds, y compris des sociétés de HSBC qui ont agi en tant que mandataires pour des clients, demandant la restitution des paiements de rachat pour un montant de 382 millions USD (plus les intérêts). Les plaintes de Fairfield contre la plupart des sociétés de HSBC ont été rejetées par le Tribunal des faillites des États-Unis et le Tribunal du district sud de New York, mais restent en instance d'appel devant la cour d'appel américaine pour le second circuit. Les plaintes de Fairfield à l'encontre de HSBC Private Bank (Suisse) SA et de HSBC Securities Services Luxembourg (« HSSL ») n'ont pas été rejetées et leurs appels sont également en cours devant la Cour d'appel des États-Unis pour le second circuit. Dans le même temps, les procédures devant le tribunal des faillites des États-Unis concernant les plaintes contre HSBC Private Bank (Suisse) SA et HSSL est en cours.

Litiges au Royaume-Uni : L'administrateur de Madoff Securities a déposé une action à l'encontre de diverses sociétés HSBC devant la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, en vue d'obtenir le recouvrement des transferts de Madoff Securities à HSBC. La plainte n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Litiges aux îles Caïmans : En février 2013, Primeo Fund (« Primeo ») (en liquidation) a intenté une action contre HSSL et Bank of Bermuda (Cayman) Limited (aujourd'hui connu sous le nom de HSBC Cayman Limited), alléguant une violation du contrat et un manquement à l'obligation fiduciaire et demandant des dommages-intérêts. Après le rejet de l'action de Primeo par la Grande Cour et la Cour d'appel des îles Caïmans, en 2019, Primeo a interjeté appel devant la Commission judiciaire du Conseil privé. En novembre 2023, le Conseil privé a rendu un jugement confirmant le rejet des demandes de Primeo. Cette affaire est désormais close.

Litiges au Luxembourg : En 2009, Herald Fund SPC (« Herald ») (en liquidation) a intenté une action contre HSSL devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, demandant la restitution d'espèces et de titres pour un montant de 2,5 milliards USD (plus les intérêts), ou des dommages-intérêts pour un montant de 2 milliards USD (plus les intérêts). En 2018, HSBC Bank Plc a été ajouté à la plainte et Herald a augmenté le montant de la demande de dommages-intérêts présumés à 5,6 milliards USD (plus les intérêts). Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande de restitution de titres faite par Herald, mais a émis des réserves concernant les demandes de restitution et de dommages-intérêts de Herald. Herald a fait appel de ce rejet devant la Cour d'appel de Luxembourg ; l'affaire est toujours en cours.

Depuis 2009, diverses sociétés de HSBC ont été citées comme défenderesses dans un certain nombre d'actions intentées par Alpha Prime Fund Limited (« Alpha Prime ») devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg en vue d'obtenir des dommages-intérêts pour violation de contrat et négligence présumées d'un montant de 1,16 milliard USD (plus les intérêts). Ces affaires sont actuellement en cours devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Depuis 2014, HSSL et la succursale luxembourgeoise de HSBC Bank Plc ont été désignés comme défendeurs dans un certain nombre d'actions intentées par le Senator Fund SPC (« Sénateur ») devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg pour obtenir la restitution de titres pour un montant de 625 millions USD (plus les intérêts), ou des dommages-intérêts d'un montant de 188 millions USD (plus les intérêts). Ces affaires sont actuellement en cours devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution des affaires en cours, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Litiges au titre de la loi antiterroriste américaine

Depuis novembre 2014, un certain nombre de poursuites ont été intentées devant des tribunaux fédéraux aux États-Unis à l'encontre de diverses sociétés HSBC et d'autres entités pour le compte de plaignants qui sont des victimes présumées d'attaques terroristes au Moyen-Orient ou qui y sont liés. Dans chaque cas, il est allégué que les défendeurs ont aidé et encouragé la conduite illégale de diverses parties sanctionnées en violation de la loi antiterroriste américaine, ou qu'ils ont fourni des services bancaires à des clients soupçonnés d'avoir des liens avec le financement du terrorisme. Sept actions, qui demandent des dommages-intérêts pour des montants non spécifiés, sont toujours en cours et les requêtes de HSBC Bank Plc visant à obtenir un non-lieu ont été accordées dans trois de ces affaires. Ces rejets font l'objet d'un appel et/ou d'un nouveau recours par les demandeurs. Les quatre autres actions en sont à un stade précoce.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquête et litiges sur les taux interbancaires offerts

Dérivés de taux d'intérêt en euros : En décembre 2016, la Commission européenne (« CE ») a rendu une décision constatant que HSBC, entre autres banques, s'est engagé dans des pratiques anticoncurrentielles en matière de tarification des dérivés de taux d'intérêt en euros, et la CE a infligé une amende à HSBC sur la base d'une infraction d'un mois commise en 2007. L'amende a été annulée en 2019 et une amende moins élevée a été imposée en 2021. En janvier 2023, la Cour européenne de justice a rejeté un appel de HSBC et confirmé les conclusions de la CE sur la responsabilité de HSBC. Un recours distinct de HSBC concernant le montant de l'amende reste en instance devant le Tribunal de l'Union européenne.

Libor USD : À partir de 2011, HSBC et d'autres banques du panel ont été désignées comme défendeurs dans un certain nombre d'actions individuelles et de recours collectifs putatifs intentés devant des tribunaux fédéraux et étatiques aux États-Unis en ce qui concerne la fixation du Libor en USD. Les plaintes invoquent diverses lois fédérales et étatiques américaines, notamment des lois antitrust et des lois sur le racket, ainsi que le Commodity Exchange Act (loi sur les échanges de matières premières - « US CEA »). HSBC a conclu des règlements collectifs avec cinq groupes de plaignants, et plusieurs actions collectives intentées par d'autres groupes de plaignants ont été volontairement abandonnées. Un certain nombre d'actions individuelles liées au Libor en USD demandant des dommages-intérêts pour des montants non spécifiés sont toujours en cours.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution des affaires en cours, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquêtes et litiges liés aux opérations de change

Depuis 2017, HSBC Bank Plc, parmi d'autres institutions financières, défend une plainte déposée par la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud devant le Tribunal sud-africain de la concurrence pour un comportement anticoncurrentiel présumé sur le marché des changes sud-africain. En janvier 2024, la Cour d'appel de la concurrence sud-africaine a rejeté la demande non-lieu de HSBC Bank Plc.

En janvier 2023, HSBC Bank Plc et HSBC Holdings Plc ont conclu un accord de principe avec les plaignants en Israël pour mettre fin à une action collective déposée devant les tribunaux locaux alléguant des comportements répréhensibles sur le marché des changes. Le règlement reste soumis à l'approbation du tribunal. Des actions en justice alléguant un comportement répréhensible sur le marché des changes sont toujours en cours contre HSBC Bank Plc et d'autres banques devant les tribunaux brésiliens.

En février 2024, HSBC Bank Plc et HSBC Holdings Plc ont été associés à une plainte déposée devant le Tribunal d'appel de la concurrence du Royaume-Uni contre plusieurs autres banques, alléguant un comportement anticoncurrentiel historique sur le marché des changes et demandant des dommages-intérêts pour des montants non spécifiés. Cette affaire est à un stade précoce. Il est possible que d'autres actions civiles soient engagées à l'encontre de HSBC Bank Plc dans le cadre de ses activités historiques sur le marché des changes.

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur l'éventail des résultats, et sur l'impact financier des affaires en cours, qui pourrait être significatif.

Litiges liés aux métaux précieux

Litiges aux États-Unis : HSBC et d'autres membres de The London Silver Market Fixing Limited se défendent dans le cadre d'une action collective en cours devant le Tribunal du district sud de New York, alléguant que, de janvier 2007 à décembre 2013, les défendeurs se sont entendus pour manipuler le prix de l'argent et des dérivés de l'argent pour leur bénéfice collectif en violation des lois antitrust américaines, de l'US CEA et de la loi de l'État de New York. En mai 2023, cette action, qui demande des dommages-intérêts pour des montants non précisés, a été rejetée mais reste en instance en appel.

HSBC et d'autres membres de The London Platinum and Palladium Fixing Company Limited se défendent dans le cadre d'une action collective en cours devant le Tribunal du district sud de New York, alléguant que, de janvier 2008 à novembre 2014, les défendeurs se sont entendus pour manipuler le prix des métaux du groupe dédié au platine et des produits financiers connexes pour leur bénéfice collectif, en violation des lois antitrust américaines et de l'US CEA. En février 2023, le tribunal a annulé un rejet antérieur de la troisième plainte modifiée des plaignants et cette action, qui demande des dommages-intérêts pour des montants non précisés, est en cours.

Litiges au Canada : HSBC et d'autres institutions financières se défendent contre des recours collectifs putatifs déposés devant les Cours supérieures de justice de l'Ontario et du Québec, alléguant que les défendeurs ont conspiré pour manipuler le prix de l'argent, de l'or et des dérivés connexes en violation de la Loi canadienne sur la concurrence et de la Common Law. Chacune de ces actions réclame 1 milliard CAD en dommages-intérêts, plus 250 millions CAD en dommages-intérêts punitifs. Deux des actions sont en cours et les autres ont été suspendues.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment ou l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquêtes fiscales

Diverses administrations fiscales, autorités réglementaires et autorités chargées de l'application de la loi à travers le monde mènent des enquêtes sur des allégations d'évasion ou de fraude fiscale, de blanchiment d'argent et de démarchage bancaire transfrontalier illégal. HSBC continue de coopérer à ces enquêtes.

En mars 2023, le parquet national des finances en Royaume-Uni a annoncé l'ouverture d'une enquête sur un certain nombre de banques, dont HSBC Continental Europe et la succursale parisienne de HSBC Bank Plc, dans le cadre d'allégations de fraude fiscale liée au traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de négociation. HSBC Bank Plc et HSBC Royaume-Uni continuent également de coopérer aux enquêtes menées par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en rapport avec le traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de négociation.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment où l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquête et litiges sur la négociation des Gilts

Depuis 2018, l'autorité britannique de la concurrence et des marchés (Competition and Markets Authority - « CMA ») enquête sur HSBC et quatre autres banques pour des soupçons de comportement anticoncurrentiel dans le cadre de la négociation historique de Gilts et de dérivés connexes. En mai 2023, la CMA a annoncé ses poursuites contre HSBC Bank Plc et HSBC Holdings Plc ; les deux sociétés de HSBC contestent les allégations de la CMA.

En juin 2023, HSBC Bank Plc, entre autres banques, a été désigné défendeur dans une action collective putative déposée devant le Tribunal du district sud de New York par des plaignants alléguant un comportement anticoncurrentiel sur le marché des Gilts et demandant des dommages-intérêts pour des montants non spécifiés. En septembre 2023, les défendeurs ont déposé une requête en irrecevabilité qui demeure en cours. Il est possible que d'autres actions civiles soient engagées à l'encontre de HSBC Bank Plc dans le cadre de ses activités historiques de négociation des Gilts.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC Bank Plc de prédire la résolution de ces affaires, notamment le moment où l'impact éventuel sur HSBC Bank Plc, qui pourrait être significatif.

Enquête sur les dispositifs de protection des déposants au Royaume-Uni

En janvier 2022, la Prudential Regulation Authority (« PRA ») du Royaume-Uni a ouvert une enquête sur le respect par HSBC Bank Plc et HSBC UK Bank Plc des dispositions relatives à la protection des déposants dans le cadre du Financial Services Compensation Scheme (système de compensation des services financiers) au Royaume-Uni. En janvier 2024, la PRA a conclu son enquête et infligé une amende de 57 millions GBP à HSBC Bank Plc et HSBC UK Bank Plc, qui a été payée, et cette affaire est désormais close.

Enquête sur les collectes et recouvrements au Royaume-Uni

Depuis 2019, la FCA enquête sur le respect par HSBC Bank Plc, HSBC UK Bank Plc et Marks and Spencer Financial Services Plc des normes réglementaires relatives aux opérations de collecte et de recouvrement au Royaume-Uni entre 2017 et 2018. HSBC continue de coopérer à cette enquête.

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur l'éventail des résultats, et l'impact financier de cette affaire, qui pourrait être significatif.

Litige de Stanford

Depuis 2009, HSBC Bank Plc est cité comme défendeur dans plusieurs plaintes déposées devant des tribunaux au Royaume-Uni et aux États-Unis à la suite de la faillite de Stanford International Bank Ltd, pour laquelle elle a agi en tant que banque correspondante de 2003 à 2009. En février 2023, HSBC Bank Plc a conclu des accords de règlement avec les plaignants en vue de résoudre ces litiges. Le règlement américain est soumis à l'approbation du tribunal et le règlement britannique a été finalisé.

Autres enquêtes, examens et litiges réglementaires

HSBC Bank Plc et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres demandes de renseignements et d'examens, de demandes d'informations, d'enquêtes et de vérifications par divers organismes de réglementation et autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que de procédures judiciaires, notamment des litiges, des arbitrages et d'autres procédures contentieuses, dans le cadre de diverses questions découlant de leurs activités et opérations courantes.

À l'heure actuelle, HSBC Bank Plc estime que la résolution finale de ces affaires n'aura pas d'impact significatif sur sa situation financière ; toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, il ne peut y avoir aucune garantie quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs questions particulières.

34. Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate et ultime du groupe est HSBC Holdings Plc, qui est constituée en Angleterre et au Pays de Galles. Des copies des états financiers du groupe peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous.

HSBC Holdings Plc
8 Canada Square
Londres E14 5HQ

La norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » définit les parties liées comme comprenant la société mère, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de HSBC, le personnel de direction clé (« KMP ») du groupe et de sa société mère ultime, les membres de la famille proche du KMP et les entités qui sont contrôlées, contrôlées conjointement ou influencées de manière significative par le KMP ou les membres de sa famille proche.

Les détails des transactions entre le groupe et les parties liées sont présentés ci-dessous. La déclaration du solde de fin d'exercice et des montants les plus élevés en circulation au cours de l'exercice est considérée comme l'information la plus pertinente pour représenter le montant des transactions et des soldes en circulation au cours de l'exercice.

Principaux dirigeants

Le KMP de la banque est défini comme les personnes ayant autorité et responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la banque. Ils comprennent les directeurs et certains cadres supérieurs de la banque, les administrateurs et certains membres du Comité exécutif Groupe de HSBC Holdings Plc, dans la mesure où ils ont un rôle dans la direction des affaires de la banque. Les émoluments des KMP qui ne sont ni administrateurs ni dirigeants de la banque sont payés par d'autres sociétés du Groupe qui ne font pas de refacturation à la banque. Par conséquent, aucun émolumennt au titre de ces KMP n'est inclus dans les informations suivantes.

Les tableaux ci-dessous représentent la rémunération de KMP (administrateurs et certains dirigeants) par la banque en contrepartie des services rendus à la banque pour la période où ils ont servi au cours de l'exercice.

Rémunération des principaux dirigeants :

	2023	2022	2021
	Milliers GBP	Milliers GBP	Milliers GBP
Avantages à court terme (1), (2)	13 003	13 487	13 678
Avantages postérieurs à l'emploi	29	69	46
Autres avantages à long terme	1 081	1 152	1 378
Paiements réglés en actions	4 699	4 234	4 331
Exercice clos le 31 décembre	18 812	18 942	19 433
(1) Incluant les jetons de présence versés aux Administrateurs non exécutifs.			
(2) 2023 comprend un paiement de 30 000 GBP (2022 : 600 000 GBP) versé au titre d'une compensation pour perte d'emploi.			

Avances et crédits, garanties et soldes de dépôt au cours de l'exercice auprès des principaux dirigeants :

	2023		2022	
	Solde au 31 décembre	Encours les plus élevés au cours de l'exercice (2)	Solde au 31 décembre	Encours les plus élevés au cours de l'exercice
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Principaux dirigeants (1)				
Avances et crédits				
Dépôts	27	83	21	32
(1) Dont les membres de la famille proche et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par le KMP de la banque ou les membres de leur famille proche.				
(2) Le taux de change appliqué pour les montants hors GBP correspond à la moyenne de l'année.				

Les transactions ci-dessus ont été effectuées dans le cours normal des affaires et à des conditions sensiblement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables avec des personnes de rang similaire ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions n'impliquaient pas plus que le risque normal de remboursement ou présentent d'autres caractéristiques défavorables.

Outre les exigences de la norme IAS 24, les informations relatives aux avances (prêts et quasi-prêts), aux crédits et aux garanties conclues par le groupe avec les Administrateurs de HSBC Bank Plc doivent être déclarées conformément à la section 413 de la Loi sur les sociétés de 2006. En vertu de la Loi Britannique sur les sociétés (Companies Act), il n'y a pas d'obligation de divulguer les transactions auprès d'autres KMP. Au cours de l'année 2023, le groupe n'a contracté aucune avance, aucun crédit ni aucune garantie avec des Administrateurs de HSBC Bank Plc.

Autres parties liées.

Transactions et soldes au cours de l'exercice avec les KMP de la société mère ultime de la banque

Au cours de l'année 2023, il n'y a pas eu de transactions et de soldes entre les KMP de la société mère ultime de la banque, qui n'étaient pas considérés comme des KMP de la banque, en ce qui concerne les avances et les crédits, les garanties et les dépôts.

Transactions et soldes au cours de l'exercice avec des entreprises associées et des coentreprises

Au cours de l'année 2023, il n'y a pas eu de transactions et de soldes avec des entreprises associées et des coentreprises, en ce qui concerne les prêts, les dépôts, les garanties et les engagements.

Transactions et soldes du groupe au cours de l'exercice avec HSBC Holdings Plc et les filiales de HSBC Holdings Plc

	2023				2022			
	Montants dus à/par HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par les filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par les filiales de HSBC Holdings Plc	
	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevée l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevée l'exercice	Solde au 31 décembre
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif								
Actifs de transaction	75	10	2 883	78	62	17	7 074	848
Instruments dérivés	7 495	4 767	27 928	23 035	7 196	5 714	39 341	27 473
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	5	5	26	26	6	5	28	25
Prêts et avances sur les établissements de crédit			5 633	4 434			6 237	5 585
Prêts et avances sur la clientèle	211		571	408	183		496	424
Investissements financiers	194	194			154	136		
Accords de prise en pension - hors transaction			14 561	13 538			6 150	4 341
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	62	4	12 146	6 961	1 263	21	11 591	8 389
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	8 042	4 980	63 748	48 480	8 864	5 893	70 917	47 085
Passif								
Passifs de transaction	83	79	1 239	1 196	45	21	522	91
Passifs financiers désignés à la juste valeur	594	571	242	8	1 162	593		
Dépôts des établissements de crédit			6 230	2 073			6 034	3 310
Comptes clients	6 601	5 508	1 999	1 999	6 202	4 315	3 149	1 551
Instruments dérivés	2 824	2 062	32 126	23 373	4 345	2 680	43 384	30 997
Passifs subordonnés	14 444	13 902			12 115	12 115		
Accords de mise en pension - hors transaction			9 983	8 187			5 811	5 738
Provisions, comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	4 966	3 090	8 915	8 913	3 357	3 161	10 816	4 864
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	29 512	25 212	60 734	45 749	27 226	22 885	69 716	46 551
Garanties et engagements			6 218	4 335			4 762	3 383

HSBC Bank Plc conclut régulièrement des transactions avec des parties liées avec d'autres entités du Groupe HSBC. Il s'agit notamment de transactions visant à faciliter les transactions de tiers avec les clients, de transactions pour la gestion interne des risques et d'autres transactions pertinentes pour les processus du Groupe HSBC. Ces transactions et les soldes ci-dessus proviennent du cours normal des affaires et ont des conditions substantiellement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables conclues avec des contreparties tierces.

Les transactions et soldes de la banque au cours de l'exercice auprès des filiales de HSBC Bank Plc, HSBC Holdings Plc et des filiales de HSBC Holdings Plc

	2023						2022					
	Montants dus à/par des filiales de filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par les filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par des filiales de filiales de HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par HSBC Holdings Plc		Montants dus à/par les filiales de HSBC Holdings Plc	
	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde le plus élevé de l'exercice	Solde au 31 décembre
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif												
Actifs de transaction	174	83	73	9	2 882	65	264	172	62	17	7 074	845
Instruments dérivés	11 332	9 135	7 495	4 767	26 740	21 668	17 187	11 332	7 196	5 714	37 475	26 170
Prêts et avances sur les établissements de crédit	3 246	2 572			3 892	2 628	3 484	2 940			5 197	3 892
Prêts et avances sur la clientèle	4 594	4 111	211		387	155	4 517	4 515	183		285	247
Investissements financiers	5 776	5 728					4 521	4 183				
Accords de prise en pension - hors transaction	4 102	4 102			14 314	12 768	4 683	2 332			5 920	3 947
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	7 134	2 297	62	4	10 548	6 219	4 868	2 905	1 262	21	10 096	6 818
Investissements dans des filiales	11 627	11 627					10 646	10 646				
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	47 985	39 655	7 841	4 780	58 763	43 503	50 170	39 025	8 703	5 752	66 047	41 919
Passif												
Passifs de transaction	80	79	83	78	1 239	1 196	113	32	44	21	508	91
Passifs financiers désignés à la juste valeur			594	571	242	8			1 162	593		
Dépôts des établissements de crédit	1 978	984			4 242	1 403	3 385	960			3 601	1 979
Comptes clients	583	405	6 601	5 508	1 877	1 877	1 095	514	6 202	4 315	3 048	1 426
Instruments dérivés	13 361	10 388	2 824	2 062	29 977	21 869	13 479	13 361	4 345	2 680	40 460	29 001
Passifs subordonnés	700	700	14 217	13 676			700	700	11 884	11 884		
Accords de mise en pension - hors transaction	2 362	1 135			9 983	8 142	1 279	429			5 328	5 030
Provisions, comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	7 397	1 250	4 951	3 087	8 202	8 186	7 596	1 015	3 349	3 167	9 511	4 437
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	26 461	14 941	29 270	24 982	55 762	42 681	27 647	17 011	26 986	22 660	62 456	41 964
Garanties et engagements	5 315	3 321			4 406	2 964	4 469	2 655			2 690	1 380

Les encours ci-dessus proviennent du cours normal de l'activité et ont des conditions sensiblement identiques, notamment en termes de taux d'intérêt et de titres, à celles de transactions comparables conclues avec des contreparties tierces.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le HSBC Bank (UK) Pension Scheme (le « Régime ») a conclu des opérations de swap avec la banque afin de gérer la sensibilité des passifs à l'inflation et aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, la valeur notionnelle brute des swaps était de 5 574 millions GBP (2022 : 5 449 millions GBP), les swaps avaient une juste valeur positive de 429 millions GBP pour la banque (2022 : juste valeur positive de 424 millions GBP) et la banque avait fourni des garanties de 439 millions GBP (2022 : 425 millions GBP) au Régime au titre de ces swaps. Tous les swaps ont été exécutés aux taux du marché en vigueur et dans les limites des écarts standard entre les cours acheteur et vendeur.

35. Actifs destinés à être cédés et passif des groupes destinés à être cédés

Destinés à être cédés au 31 décembre

	2023	2022
	Millions GBP	Millions GBP
Destinés à être cédés au 31 décembre		
Groupes destinés à être cédés	21 792	23 179
Pertes de valeur non affectées (1)	-1 548	-1 978
Actifs non courants destinés à être cédés	124	13
Actifs destinés à être cédés	20 368	21 214
Passifs des groupes destinés à être cédés	20 684	24 711

(1) Il s'agit de dépréciations supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclues du périmètre d'évaluation de la norme IFRS 5.

Groupes destinés à être cédés

Cession de nos activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses opérations de banque de détail en France à CCF, filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement.

Au premier trimestre 2023, la cession était devenue moins certaine, ce qui nous a conduits à comptabiliser une reprise partielle de 1,7 milliard GBP de la perte de valeur comptabilisée en 2022, lorsque le groupe destiné à être cédé était classé comme tel. Au quatrième trimestre 2023, après l'obtention des autorisations réglementaires et la satisfaction d'autres conditions pertinentes, nous avons reclasé le groupe destiné à être cédé comme tel, et il a ensuite été réévalué à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cela a entraîné la réintégration d'une perte de valeur avant impôt de 1,8 milliard EUR (1,5 milliard EUR) reflétant les conditions finales de la vente, ce qui a donné lieu à une reprise nette de la perte de valeur comptabilisée dans les autres produits d'exploitation de l'exercice de 0,2 milliard EUR.

À l'issue de la vente et conformément aux conditions de celle-ci, HSBC Continental Europe a reçu une participation bénéficiaire de 0,1 milliard EUR (0,1 milliard GBP) dans la holding ultime de My Money Group. Les impacts associés sur la comptabilisation initiale de cette participation à la juste valeur ont été comptabilisés dans le cadre de la perte sur cession avant impôt. Par ailleurs, nous avons comptabilisé la reprise d'un passif d'impôt différé de 0,4 milliard EUR (0,4 milliard GBP), qui était né du fait de la différence temporaire de traitement fiscal et comptable de la provision pour perte sur cession, déductible dans la déclaration d'impôts française en 2021.

Conformément aux conditions de la vente, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR (6,2 milliards GBP) composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, pour lesquels elle peut envisager des opportunités de vente à un moment opportun, et la marque CCF, qu'elle a concédée à l'acheteur dans le cadre d'un contrat de licence à long terme. En outre, les filiales de HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France), ont conclu des accords de distribution avec l'acheteur. Les coûts permanents liés à la conservation des prêts immobiliers et de certains autres prêts, nets des revenus des accords de distribution et de la licence de marque, devraient se traduire par une perte après impôt de 0,1 milliard EUR (0,1 milliard GBP) en 2024 sur la base des taux de financement attendus.

Projet de cession de notre activité en Russie

Le 30 juin 2022, après un examen stratégique de nos activités en Russie, HSBC Europe BV (filiale à 100 % de HSBC Bank Plc) a conclu un contrat de vente de sa filiale à 100 % HSBC Bank (RR) (société à responsabilité limitée). En 2022, une perte de valeur de 0,2 milliard GBP sur la cession prévue a été comptabilisée lors de la classification comme destinée à être cédée, conformément à la norme IFRS 5. Au 31 décembre 2023, à la suite de la désignation de l'acheteur par les sanctions américaines, l'issue de la cession envisagée est devenue moins certaine. Cela s'est traduit par une reprise de 0,2 milliard GBP de la perte précédemment comptabilisée, l'activité n'étant plus classée comme destinée à être cédée. Toutefois, en raison de restrictions affectant la recouvrabilité des actifs en Russie, nous avons comptabilisé des charges de 0,2 milliard GBP dans les autres produits d'exploitation. La finalisation de la vente prévue reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires. À l'issue de la vente, les réserves de change accumulées seront recyclées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2023, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés, hors pertes de valeur attribuées, étaient les suivantes :

	Opérations de banque de détail en France	Autre (1)	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs des groupes destinés à être cédés			
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales (2)	177		177
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	38		38
Prêts et avances sur les établissements de crédit (2)	8 103		8 103
Prêts et avances sur la clientèle	13 255	90	13 345
Accords de prise en pension			
Investissements financiers (3)	25		25
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	103	1	104
Total des actifs au 31 décembre 2023	21 701	91	21 792
Passifs des groupes destinés à être cédés			
Comptes clients	17 492	95	17 587
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1 858		1 858
Titres de créance en circulation	1 080		1 080
Passifs au titre des contrats d'assurance			
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	159		159
Total des passifs au 31 décembre 2023	20 589	95	20 684
Date de finalisation prévue	1er janvier 2024	Second semestre 2024	
Secteur opérationnel	WPB	CMB, GBM	
(1) Comprend le transfert prévu des services d'administration des fonds spéculatifs.			
(2) Selon les conditions financières de la cession de nos opérations de banque de détail en France, HSBC Continental Europe transférera l'activité d'une valeur d'actif net de 1,7 milliard EUR (1,4 milliard GBP) pour une contrepartie de 1 EUR. Toute augmentation nécessaire de la valeur d'actif net de l'activité pour y parvenir sera satisfaite par l'inclusion de liquidités supplémentaires. Sur la base du passif net du groupe destiné à être cédé au 31 décembre 2023, HSBC devrait inclure une contribution en numéraire de 8,6 milliards GBP, dont 8,3 milliards GBP ont été reclasés comme destinés à être cédés au 31 décembre 2023 (« Prêts et avances sur les établissements de crédit » 8,1 milliards GBP, « Trésorerie et soldes auprès des banques centrales » 0,2 milliard GBP).			
(3) Comprend les participations financières évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global de 21,7 millions GBP et les instruments de dette évalués au coût amorti pour 3,8 millions GBP.			

	Opérations de banque de détail en France	Opérations de la succursale en Grèce	Activité en Russie	Total
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actifs des groupes destinés à être cédés				
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales	60	1 502		1 562
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	39			39
Prêts et avances sur les établissements de crédit		25	102	127
Prêts et avances sur la clientèle	20 776	291		21 067
Accords de prise en pension			208	208
Investissements financiers		66	22	88
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	63	4	21	88
Total des actifs au 31 décembre 2022	20 938	1 888	353	23 179
Passifs des groupes destinés à être cédés				
Comptes clients	18 551	1 900	27	20 478
Passifs financiers désignés à la juste valeur	2 925			2 925
Titres de créance en circulation	1 100			1 100
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	138	52	18	208
Total des passifs au 31 décembre 2022	22 714	1 952	45	24 711
Secteur opérationnel	WPB	Toutes les activités mondiales	CMB, GBM	

Cessions d'activités

Opérations de notre succursale en Grèce

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente et d'achat pour la vente des activités de sa succursale en Grèce à Pancreta Bank SA. Au deuxième trimestre 2022, nous avons comptabilisé une perte de 0,1 milliard GBP, lors du reclassement en tant qu'actif destiné à être cédé, conformément à IFRS 5. À la date de finalisation le 28 juillet 2023, le groupe destiné à être cédé comprenait 0,2 milliard GBP de prêts et avances sur la clientèle et 0,8 milliard GBP de comptes clients.

36. Effets de l'adoption de la norme IFRS 17

Le 1^{er} janvier 2023, le groupe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et, conformément à la norme, a appliqué les exigences rétrospectivement avec des données comparatives retraitées à compter de la date de transition, le 1^{er} janvier 2022. Les tableaux ci-dessous présentent l'impact du retraitemet lié à la transition sur le bilan consolidé du groupe au 1^{er} janvier 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé du groupe et l'état consolidé du résultat global du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

De plus amples informations sur l'effet de l'adoption de la norme IFRS 17 sont fournies dans la note 1 : « Base d'établissement des principales méthodes comptables », page 118.

Impact de la transition vers IFRS 17 sur le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2022

	Sous IFRS 4	Suppression des soldes de la PVIF et IFRS 4	Comptabilisation de la norme IFRS 17 dans les flux de trésorerie d'exécution	Comptabilisation de la norme IFRS 17 dans la marge de service contractuelle	Effet fiscal	Sous IFRS 17	Total des mouvements
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP		Millions GBP	Millions GBP
Actif							
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	18 649					18 649	
Prêts et avances sur les établissements de crédit	10 784					10 784	
Prêts et avances sur la clientèle	91 177					91 177	
Investissements financiers	41 300					41 300	
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	894	-811				83	-811
Actifs d'impôts différés	599				199	798	199
Tous les autres actifs	433 208	-114	142			433 236	28
Total de l'actif	596 611	-925	142		199	596 027	-584
Passif et capitaux propres							
Passif							
Passif des contrats d'assurance	22 264	-22 264	21 311	890		22 201	-63
Passifs d'impôts différés	15				-10	5	-10
Tous les autres passifs	550 617	4	68	-13		550 676	59
Total du passif	572 896	-22 260	21 379	877	-10	572 882	-14
Total des capitaux propres	23 584	21 335	-21 237	-877	209	23 014	-570
Participations ne donnant pas le contrôle	131					131	
Total des fonds propres	23 715	21 335	-21 237	-877	209	23 145	-570
Total du passif et des capitaux propres	596 611	-925	142		199	596 027	-584

Facteurs de transition

Suppression des soldes de la PVIF et IFRS 4

L'immobilisation incorporelle de la PVIF de 811 millions GBP précédemment déclarée en vertu d'IFRS 4 dans le poste « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles » provient de la comptabilisation initiale des bénéfices futurs associés aux contrats d'assurance en vigueur. La PVIF n'est plus déclarée du fait du passage à la norme IFRS 17, les bénéfices futurs étant reportés au sein de la MSC. Les autres actifs des contrats d'assurance IFRS 4 (présentés ci-dessus dans la rubrique « Tous les autres actifs ») et les passifs des contrats d'assurance sont supprimés en raison de cette transition, pour être remplacés par les soldes IFRS 17.

Comptabilisation des flux de trésorerie d'exécution sous IFRS 17

L'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17 est basée sur des groupes de contrats d'assurance et comprend un passif lié à l'exécution du contrat d'assurance, tels que les primes, les dépenses, les prestations d'assurance et les sinistres, y compris les taux aux assurés et le coût des garanties. Ces éléments sont enregistrés dans la composante des flux de trésorerie d'exécution du passif lié aux contrats d'assurance, ainsi que dans l'ajustement du risque pour le risque non financier.

Comptabilisation de la marge de service contractuelle sous IFRS 17

La MSC est une composante du passif des contrats d'assurance et représente le bénéfice non acquis futur associé aux contrats d'assurance, qui sera porté au compte de résultat sur la période de couverture prévue.

Effet fiscal

La suppression des passifs d'impôts différés résulte principalement de la suppression de l'immobilisation incorporelle de la PVIF associée, et les nouveaux actifs d'impôts différés sont déclarés, le cas échéant, sur les différences temporaires entre les nouveaux soldes comptables IFRS 17 et leurs assiettes fiscales associées.

Impact de la transition vers IFRS 17 sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Sous IFRS 4	Suppression des soldes de la PVIF et IFRS 4	Produits/charges financiers de l'assurance	Marge de service contractuelle	Contrats déficitaires	Écarts d'expérience et autres	Dépenses attribuables	Effet fiscal	Sous IFRS 17
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Produit net d'intérêts	1 904								1 904
Produit net de commissions	1 261								1 295
Produit net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	2 875								2 875
Charges nettes des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évaluées à la juste valeur par le résultat	-1 370								-1 370
Pertes comptabilisées sur les actifs destinés à être cédés	-1 947								-1 947
Produit net des primes d'assurance	1 787	-1 787							1 106
Produits financiers d'assurance			1 106						
Résultat des services d'assurance				126	-7	2			121
– Revenus de l'assurance				126		235			361
– Charges des services d'assurance					-7	-233			-240
Autres produits d'exploitation ¹	542	-219	10			-13			320
Total des produits d'exploitation	5 052	-2 006	1 116	126	-7	-11	34		4 304
Règlements des sinistres d'assurance et indemnités nets versés, et variation du passif des engagements envers les assurés	406	406							
Résultat net d'exploitation avant variation des pertes de crédit attendues et autres charges de dépréciation de crédit	4 646	-1 600	1 116	126	-7	-11	34		4 304
Variation des pertes de crédit attendues et autres charges pour dépréciation de crédit	-222								-222
Résultat net d'exploitation	4 424	-1 600	1 116	126	-7	-11	34		4 082
Total des charges d'exploitation	-5 353								-5 251
Perte d'exploitation	-929	-1 600	1 116	126	-7	-11	102		-1 169
Quote-part des pertes dans les entreprises associées et les coentreprises	-30								-30
Perte avant impôt	-959	-1 600	1 116	126	-7	-11	136		-1 199
Charge d'impôt	561							85	646
Perte de l'exercice	-398	-1 600	1 116	126	-7	-11	136	85	-553

(1) Les « Autres produits d'exploitation » présentés dans le tableau ci-dessus comprennent les « Variations de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés », les « Variations de juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat » et les « (Pertes)/gains nets des participations financières ».

Facteurs de transition**Suppression des soldes de la PVIF et IFRS 4**

En raison de la suppression de l'immobilisation incorporelle de la PVIF et des résultats liés à IFRS 4, le revenu associé de 219 millions GBP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui était précédemment comptabilisé dans les « Autres produits d'exploitation », n'est plus comptabilisé en vertu d'IFRS 17. Cela comprend la suppression de la valeur des nouveaux contrats et les modifications de la PVIF comptable en vigueur provenant des ajustements de valorisation et des écarts d'expérience.

Lors de la mise en œuvre d'IFRS 17, de nouveaux postes du compte de résultat liés à la comptabilité des contrats d'assurance ont été introduits. Par conséquent, les postes « Produit net des primes d'assurance » et « Règlements des sinistres d'assurance et indemnités nets versés, et variation du passif des engagements envers les assurés » de la norme IFRS 4 ont également été supprimés.

Introduction du compte de résultat en vertu d'IFRS 17

Produits/(charges) financiers de l'assurance

Les produits/(charges) financiers de l'assurance de 1 106 millions GBP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 représentent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet et des variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier. Pour les contrats VFA, qui représentent plus de 98 % des contrats d'assurance de HSBC, les produits/(charges) financiers de l'assurance intègrent les variations de juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits). Ils ont donc un impact compensatoire sur les revenus des investissements réalisés sur les actifs sous-jacents des contrats d'assurance. Cela inclut un impact compensatoire sur les gains et pertes sur les actifs détenus à la juste valeur par le résultat, qui est désormais inclus dans la rubrique « Charges nettes des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le résultat ».

Marge de service contractuelle

Le revenu est comptabilisé pour la libération de la MSC associée aux activités en cours, qui a été allouée à un taux d'environ 9 % au cours de l'année 2022. La libération de la MSC est largement influencée par l'approche d'allocation à mesure constante pour les services d'investissement, mais peut varier au fil du temps principalement en raison de changements dans le montant total de la MSC déclarée au bilan du fait de facteurs tels que les nouveaux contrats souscrits, les changements de niveaux de rendements réels obtenus sur les actifs sous-jacents ou les changements d'hypothèses.

Contrats déficitaires

Les pertes sur les contrats déficitaires sont portées au compte de résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Écarts d'expérience et autres

Les écarts d'expérience et autres représentent les dépenses, règlements des sinistres et amortissements des flux de trésorerie d'acquisition prévus qui sont déclarés dans les revenus des services d'assurance. Ce montant est compensé par les dépenses et règlements des sinistres réels encourus au cours de la période et par le recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition.

Dépenses attribuables

Les dépenses directement attribuables sont les coûts associés à l'origination et à l'exécution d'un portefeuille de contrats d'assurance identifié. Ces coûts comprennent les commissions de distribution versées à des tiers dans le cadre de l'émission des contrats d'assurance ainsi que les allocations appropriées des frais généraux fixes et variables qui sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution et qui ne sont plus indiqués sur la ligne des charges d'exploitation.

Impact de la transition vers IFRS 17 sur l'état consolidé du résultat global

	Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Sous IFRS 17	Sous IFRS 4
	Millions GBP	Millions GBP
Capitaux propres d'ouverture de l'exercice	23 145	23 715
Dont:		
Report à nouveau	24 157	24 735
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 603	1 081
Réserve de financement de l'assurance	-514	
Produit de l'exercice	-553	-398
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-1 886	-454
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Produits/(charges) financiers de l'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	1 408	
Autres charges du résultat global pour l'exercice, nets d'impôt	96	125
Total des éléments du résultat global de l'exercice	-935	-727
Autres mouvements	1 023	1 028
Capitaux propres de clôture de l'exercice	23 233	24 016

Facteurs de transition

Réserve de financement de l'assurance

La réserve de financement de l'assurance reflète l'impact de l'adoption de l'option des autres éléments du résultat global pour notre activité d'assurance en France. Les actifs sous-jacents soutenant ces contrats sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans le cadre de cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers, ce qui entraîne l'élimination des discordances comptables dans le compte de résultat. Le solde des produits ou charges financiers de ces contrats d'assurance est comptabilisé dans les OCI. À la date de transition, une réserve de financement de l'assurance de (514) millions GBP a été comptabilisée et, à la suite de la transition, des gains nets d'impôts de 1 408 millions GBP ont été enregistrés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. La réserve compensatoire de juste valeur par le biais des OCI de 522 millions GBP enregistrée lors de la transition représente les mouvements de juste valeur accumulés sur les actifs soutenant ces passifs d'assurance, les pertes associées nettes d'impôts de 1 506 millions GBP étant enregistrées dans la juste valeur par le biais des autres réserves de résultat global au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Bilan consolidé à la date de transition et au 31 décembre 2022.**Bilan consolidé**

	Sous IFRS 17		Sous IFRS 4	
	31 décembre 2022	1er janvier 2022	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP	Millions GBP
Actif				
Trésorerie et soldes auprès des banques centrales	131 433	108 482	131 433	108 482
Éléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques	2 285	346	2 285	346
Actifs de transaction	79 878	83 706	79 878	83 706
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat	15 881	18 649	15 881	18 649
Instruments dérivés	225 238	141 221	225 238	141 221
Prêts et avances sur les établissements de crédit	17 109	10 784	17 109	10 784
Prêts et avances sur la clientèle	72 614	91 177	72 614	91 177
Accords de mise en pension - hors transaction	53 949	54 448	53 949	54 448
Investissements financiers	32 604	41 300	32 604	41 300
Actifs destinés à être cédés	21 214	9	21 214	9
Remboursements anticipés, produits à recevoir et autres actifs	61 444	43 146	61 379	43 118
Actifs d'impôts courants	595	1 135	595	1 135
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	728	743	728	743
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	91	83	1 167	894
Actifs d'impôts différés	1 583	798	1 279	599
Total de l'actif	716 646	596 027	717 353	596 611
Passif et capitaux propres				
Passif				
Dépôts des établissements de crédit	20 836	32 188	20 836	32 188
Comptes clients	215 948	205 241	215 948	205 241
Accords de mise en pension - hors transaction	32 901	27 259	32 901	27 259
Éléments en cours de transmission à d'autres banques	2 226	489	2 226	489
Passifs de transaction	41 265	46 433	41 265	46 433
Passifs financiers désignés à la juste valeur	27 282	33 608	27 287	33 608
Instruments dérivés	218 867	139 368	218 867	139 368
Titres de créance en circulation	7 268	9 428	7 268	9 428
Passifs des groupes destinés à être cédés	24 711		24 711	
Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs	67 020	43 515	66 945	43 456
Passifs d'impôt courants	130	97	130	97
Passif des contrats d'assurance	20 004	22 201	19 987	22 264
Provisions	424	562	424	562
Passifs d'impôts différés	3	5	14	15
Passifs subordonnés	14 528	12 488	14 528	12 488
Total du passif	693 413	572 882	693 337	572 896
Capitaux propres				
Capital social appelé	797	797	797	797
Primes d'émission	420		420	
Autres instruments de capitaux propres	3 930	3 722	3 930	3 722
Autres réserves	-6 413	-5 662	-6 368	-5 670
Report à nouveau	24 368	24 157	25 096	24 735
Total des capitaux propres	23 102	23 014	23 875	23 584
Participations ne donnant pas le contrôle	131	131	141	131
Total des fonds propres	23 233	23 145	24 016	23 715
Total du passif et des capitaux propres	716 646	596 027	717 353	596 611

37. Événements postérieurs à la clôture du bilan

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses opérations de banque de détail en France à CCF, filiale de PromontoriaMMB SAS (« My Money Group »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement. Au quatrième trimestre 2023, une perte de 1,5 milliard GBP a été comptabilisée lors de la reclassification en actifs destinés à être cédés, conformément à la norme IFRS 5, ce qui, déduction faite de la reprise partielle de dépréciation de 1,7 milliard GBP comptabilisée au premier trimestre 2023, a donné lieu à une reprise nette de la dépréciation comptabilisée au cours de l'exercice de 0,2 milliard GBP.

Le 30 janvier 2024, la PRA du Royaume-Uni a conclu son enquête sur le respect par HSBC Bank Plc et HSBC UK Bank Plc des dispositions relatives à la protection des déposants dans le cadre du Financial Services Compensation Scheme (système de compensation des services financiers) au Royaume-Uni. La PRA a infligé une amende de 57 millions GBP à ces entités, dont la majorité a été supportée par HSBC Bank Plc, qui a été intégralement provisionnée au 31 décembre 2023, et a depuis été payée. Le 1^{er} février 2024, HSBC Bank Plc a investi 1,1 milliard GBP pour acquérir HSBC Private Bank (Suisse) SA, détenue par HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, filiale de HSBC Overseas Holdings (UK) Limited au 31 décembre 2023.

Le 6 février 2024, HSBC Europe B.V., filiale directe de HSBC Bank Plc, a signé un accord portant sur la vente de HSBC Bank Armenia CJSC, sa filiale à 100 %, à Ardshinbank CJSC, sous réserve des autorisations réglementaires. La transaction devrait être finalisée dans les 12 prochains mois.

Dans son appréciation des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, le groupe a considéré et conclu qu'il n'y a pas d'événements nécessitant des ajustements ou des déclarations dans les états financiers.

38. Filiales, coentreprises et entreprises associées de HSBC Bank Plc

Conformément à la section 409 de la Loi sur les sociétés de 2006, une liste des filiales, des coentreprises et des entreprises associées de HSBC Bank Plc, ainsi que l'adresse de leur siège social et le pourcentage effectif des capitaux propres détenus au 31 décembre 2023 sont indiqués ci-dessous.

Sauf indication contraire, le capital social est composé d'actions ordinaires ou communes détenues par HSBC Bank Plc ou ses filiales. Le pourcentage de détention est indiqué pour chaque entreprise. Sauf indication contraire, les entreprises ci-dessous sont consolidées par HSBC Bank Plc.

Le siège social de HSBC Bank Plc est :

HSBC Bank Plc
8 Canada Square
Londres E14 5HQ

Filiales

Les entreprises ci-dessous sont consolidées par le groupe.

Filiales	% de la catégorie d'actions détenue par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)	Notes de bas de page	
AI Nominees (UK) One Limited	100,00	1, 2, 53	
AI Nominees (UK) Two Limited	100,00	1, 2, 53	
Assetfinance December (H) Limited	100,00	53	
Assetfinance December (P) Limited	100,00	2, 53	
Assetfinance December (R) Limited	100,00	53	
Assetfinance June (A) Limited	100,00	53	
Assetfinance Limited (en liquidation)	100,00	8	
Assetfinance March (B) Limited	100,00	9	
Assetfinance March (F) Limited	100,00	53	
Assetfinance September (F) Limited	100,00	53	
Banco Nominees (Guernsey) Limited	100,00	10	
Banco Nominees 2 (Guernsey) Limited	100,00	10	
Banco Nominees Limited	100,00	11	
Beau Soleil Limited Partnership	n/a	0, 12	
Bentallgreenoak China Real Estate Investments, L.P.	n/a	0, 1, 13	
Canada Crescent Nominees (UK) Limited	100,00	2, 53	
Canada Water Nominees (UK) Limited (en liquidation)	100,00	2, 8	
CCF et Partners Asset Management Limited	100,00	(99,99)	53
CCF Holding (Liban) S.A.L. (en liquidation)	74,99	14	
Charterhouse Administrators (D.T.) Limited	100,00	(99,99)	53
Charterhouse Management Services Limited	100,00	(99,99)	53

Charterhouse Pensions Limited	100,00		2, 53
Coif Nominees Limited	n/a		0, 2, 53
Corsair IV Financial Services Capital Partners - B L.P	n/a		0, 1, 15
Dempar 1	100,00	(99,99)	3, 16
Eton Corporate Services Limited	100,00		10
Flandres Contentieux S.A.	100,00	(99,99)	3, 16
Foncière Elysées	100,00	(99,99)	3, 16
Griffin International Limited	100,00		53
HLF	100,00	(99,99)	3, 16
HSBC (BGF) Investments Limited	100,00		2, 53
HSBC Asset Finance (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC asset finance M.O.G. holdings (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Assurances Vie (France)	100,00	(99,99)	3, 17
HSBC Bank (General Partner) Limited	100,00		2, 18
HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company)	n/a		0, 6, 19
HSBC Bank Armenia CJSC	100,00		20
HSBC Bank Bermuda Limited	100,00		2, 11
HSBC Bank Capital Funding (Sterling 1) L.P.	n/a		0, 18
HSBC Bank Capital Funding (Sterling 2) L.P.	n/a		0, 18
HSBC Bank Malta P.L.C	70,03		21
HSBC Cayman Limited	100,00		26
HSBC Cayman Services Limited	100,00		22
HSBC City Funding Holdings (en liquidation)	100,00		8
HSBC Client Holdings Nominee (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Client Nominee (Jersey) Limited	100,00		2, 23
HSBC Continental Europe	99,99		3, 16
HSBC Corporate Trustee Company (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Custody Services (Guernsey) Limited	100,00		10
HSBC Epargne Entreprise (France)	100,00	(99,99)	3, 17
HSBC Equity (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Europe B.V.	100,00		53
HSBC Factoring (France)	100,00	(99,99)	3, 16
HSBC global asset Management (Bermuda) Limited	100,00		7, 11
HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
HSBC Global Asset Management (France)	100,00	(99,99)	3, 17
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	100,00	(70,03)	25
HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited	100,00		2, 53

HSBC Global Custody Proprietary Nominee (UK) limited	100,00		1, 2, 53
HSBC Infrastructure Limited (en liquidation)	100,00		8
HSBC Institutional Trust Services (Bermuda) Limited	100,00		11
HSBC Insurance Services Holdings Limited	100,00		2, 53
HSBC Investment Bank Holdings Limited	100,00		2, 53
HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Issuer Services Depositary Nominee (UK) Limited (en liquidation)	100,00		2, 8
HSBC Life (Uk) Limited	100,00		2, 53
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	100,00	(70,03)	25
HSBC Lu Nominees Limited	100,00		2, 53
HSBC Marking Name Nominee (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Middle East Leasing Partnership	n/a		0, 27
HSBC Operational Services GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
HSBC Overseas Nominee (UK) Limited	100,00		2, 53
HSBC Pb Corporate Services 1 Limited	100,00		28
HSBC Pension Trust (Ireland) DAC	100,00		2, 29
HSBC PI Holdings (Mauritius) Limited	100,00		30
HSBC Preferential Ip (UK)	100,00		2, 53
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	100,00	(99,99)	31
HSBC Private Banking Nominee 3 (Jersey) Limited	100,00		28
HSBC Private Equity Investments (UK) Limited	100,00		53

Filiales	% de la catégorie d'actions détenu par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)		Notes de bas de page
HSBC Private Markets Management SARL	n/a		0, 1, 32
HSBC Property Funds (Holding) Limited	100,00		53
HSBC Real Estate Leasing (France)	100,00	(99,99)	3, 16
HSBC Reim (France)	100,00	(99,99)	3, 17
HSBC Securities (South Africa) (Pty) Limited	100,00		2, 34
HSBC Securities Services (Bermuda) Limited	100,00		11
HSBC Securities Services (Guernsey) Limited	100,00		10
HSBC Securities Services (Ireland) DAC	100,00		29
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	100,00		2, 31
HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC	100,00		29
HSBC Service Company Germany GmbH	100,00	(99,99)	1, 4, 24
HSBC Services (France)	100,00	(99,99)	3, 16
HSBC SFH (France)	100,00	(99,99)	3, 17
HSBC SFT (C.I.) Limited	100,00		2, 10
HSBC Specialist Investments Limited	100,00		7, 53
HSBC Transaction Services GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
HSBC Trinkaus et Burkhardt (International) S.A.	100,00	(99,99)	35
HSBC Trinkaus et Burkhardt Gesellschaft fur Bankbeteiligungen Mbh	100,00	(99,99)	24
HSBC Trinkaus et Burkhardt GmbH	100,00	(99,99)	1, 4, 36
HSBC Trinkaus Family Office GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
HSBC Trustee (C.I.) Limited	100,00		2, 28
HSBC trustee (Guernesey) Limited	100,00		2, 10
HSIL Investments Limited	100,00		53
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschaft Mbh	100,00	(99,99)	24

James Capel (nominées) Limited	100,00		2, 53
James Capel (Taiwan) Nominees Limited	100,00		2, 53
KEYSER ULLMANN LIMITED	100,00	(99,99)	53
Midcorp Limited	100,00		2, 53
Prudential Client HSBC GIS nominée (UK) Limited	100,00		2, 53
RLUKREF nominees (UK) One Limited	100,00		1, 2, 53
RLUKREF nominees (UK) Two Limited	100,00		1, 2, 53
S.A.P.C. - UFIPRO Recouvrement	99,99		5, 16
SAF Baiyin	100,00	(99,99)	3, 16
SAF Guangzhou	100,00	(99,99)	3, 16
SCI HSBC Assurances Immo	100,00	(99,99)	5, 17
SFM	100,00	(99,99)	3, 16
SFSS Nominees (Pty) Limited	100,00		34
SNC Les Oliviers d'Antibes	60,00	(59,99)	5, 17
SNCB/M6 - -2008 A	100,00	(99,99)	3, 16
SNCB/M6 - -2007 A	100,00	(99,99)	3, 16
SNCB/M6-2007 B	100,00	(99,99)	3, 16
Société Française et Suisse	100,00	(99,99)	3, 16
Somers Dublin Dac	100,00	(99,99)	29
Somers nominees (Far East) Limited	100,00		11
Sopingest	100,00	(99,99)	3, 16
South Yorkshire Light Rail Limited	100,00		53
Swan National Limited (en liquidation)	100,00		8
The Venture Catalysts Limited (en liquidation)	100,00		2, 8
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr.3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschaeftsuehrungs-GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
Trinkaus Private Equity Management GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	100,00	(99,99)	4, 24
Valeurs Mobilières Elysées	100,00	(99,99)	3, 16
Woodex Limited	100,00		11

Coentreprises

Les entreprises ci-dessous sont des coentreprises et sont mises en équivalence.

Coentreprises	% de la catégorie d'actions détenu par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)	Notes de bas de page
HCM Holdings Limited (en liquidation)	50,99	8
MK HoldCo Limited	50,32	1, 37
ProServe Bermuda Limited	50,00	38
The London Silver Market Fixing Limited	n/a	0, 1, 2, 39

Entreprises associées

Les entreprises ci-dessous sont des entreprises associées et sont mises en équivalence.

Entreprises associées	% de la catégorie d'actions détenu par la société mère immédiate (ou par HSBC Bank Plc lorsque cela varie)	Notes de bas de page
BGF Group plc	24,62	40
Bud Financial Limited	4,84	1, 41
Contour Pte Ltd	9,87	1, 42
Divido Financial Services Limited	7,70	1, 43
Episode Six Inc.	5,69	1, 44
Euro Secured Notes Issuer	16,67	45
Liquiditymatch LLC	n/a	0, 1, 46
London Precious Metals Clearing Limited	30,00	1, 2, 47
Monese Ltd	5,39	1, 48
Quantexa Limited	9,36	49
Services Epargne Entreprise	14,18	50
Threadneedle Software Holdings Limited	7,10	1, 51
Trade Information Network Limited	12,76	1, 52
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG	n/a	0, 24
We Trade Innovation Designated Activity Company (en liquidation)	9,88	1, 33

Notes de bas de page

0	<i>Lorsqu'une entité est régie par des droits de vote, HSBC la consolidé lorsqu'il détient, directement ou indirectement, les droits de vote nécessaires à l'adoption des résolutions de l'organe de direction. Dans tous les autres cas, l'évaluation du contrôle est plus complexe et nécessite de prendre en considération d'autres facteurs, notamment l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir de diriger les activités pertinentes et le fait que le pouvoir soit détenu en tant qu'agent ou principal. La politique de consolidation de HSBC est décrite à la note 1.2(a).</i>
1	<i>La direction a déterminé que ces entreprises sont exclues de la consolidation dans les comptes du groupe, car ces entités ne répondent pas à la définition des filiales selon les normes comptables IFRS. La politique de consolidation de HSBC est décrite à la note 1.2(a).</i>
2	Détention directe par HSBC Bank Plc
<i>Description des actions</i>	
3	Actions
4	GmbH Anteil
5	Parts
6	Actions de sociétés à responsabilité limitée russes
7	Actions privilégiées
<i>Sièges sociaux</i>	
8	c/o Teneo Financial Advisory Limited, The Colmore Building, 20 Colmore Circus, Queensway, Birmingham, Royaume-Uni, B4 6AT
9	5 Donegal Square South, Irlande du Nord, Belfast, Royaume-Uni, BT1 5JP
<i>Sièges sociaux</i>	
10	Arnold House, St Julians Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 3NF
11	37 Front Street, Harbourview Centre, Ground Floor, Hamilton, Pembroke, Bermudes, HM 11
12	HSBC Main Building, 1 Queen's Road Central, Hong Kong
13	Oak House Hirzel Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 2NP
14	Solidere - Rue Saad Zaghloul Immeuble - 170 Marfaa, P.O. Box 17 5476 Mar Michael, Beyrouth, Liban, 11042040
15	C/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-9005
16	38 avenue Kléber, Paris, France, 75116

17	<i>Immeuble Cœur Défense, 110 esplanade du Général de Gaulle, Courbevoie, France, 92400</i>
18	<i>HSBC House Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 8UB</i>
19	<i>2 Paveletskaya Square Building 2, Moscou, Russie, 115054</i>
20	<i>90 Area 42 Paronyan Street, Yerevan, Arménie, 0015</i>
21	<i>116 Archbishop Street, La Valette, Malte</i>
22	<i>P.O. Box 1109, Strathvale House, Ground Floor, 90 North Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, KY1-1102</i>
23	<i>HSBC House Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 1HS</i>
24	<i>Hansaallee 3, Dusseldorf, Allemagne, 40549</i>
25	<i>80 Mill Street, Qormi, Malte, QRM 3101</i>
26	<i>P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, îles Caïmans, KY1-1104</i>
27	<i>Unit 401 Level 4, Gate Village Building 2, Dubai International Financial Centre, P. O. Box 506553, Dubai, Émirats Arabes Unis</i>
28	<i>HSBC House Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 1GT</i>
29	<i>1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande, D02 P820</i>
30	<i>6th Floor, HSBC Centre 18, Cybercity, Ebene, Maurice, 72201</i>
31	<i>18 Boulevard de Kockelscheuer, Luxembourg, Luxembourg, 1821</i>
32	<i>5 rue Heienhaff, Senningerberg, Luxembourg, L-1736</i>
33	<i>10 Earlsfort Terrace, Dublin, Irlande, D02 T380</i>
34	<i>1 Mutual Place, 107 Rivonia Road, Sandton, Gauteng, Afrique du Sud, 2196</i>
35	<i>16 boulevard d'Avranches, Luxembourg, L-1160</i>
36	<i>3 Hansaallee, Düsseldorf, Nordrhein-Westfalen, Allemagne, 40549</i>
37	<i>35 Ballards Lane, Londres, Royaume-Uni, N3 1XW</i>
38	<i>c/o MUFG Fund Services (Bermuda) Limited, Cedar House, 4th Floor North, 41 Cedar Avenue, Hamilton, Bermudes, HM12</i>
39	<i>27 Old Gloucester Street, Londres, Royaume-Uni, WC1N 3AX</i>
40	<i>13-15 York Buildings, Londres, Royaume-Uni, WC2N 6JU</i>
41	<i>167-169 Great Portland Street, 5th Floor, London, Royaume-Uni, W1W 5PF</i>
42	<i>1 Harbourfront Avenue, #14-07 Keppel Bay Tower, Singapour, 098632</i>
43	<i>Office 7, 35-37 Ludgate Hill, Londres, Royaume-Uni, EC4M 7JN</i>
44	<i>251 Little Falls Drive, New Castle, Wilmington, États-Unis d'Amérique, 19808</i>
45	<i>3 avenue de l'Opéra, Paris, France, 75001</i>
46	<i>100 Town Square Place, Suite 201, Jersey City, New Jersey, États-Unis d'Amérique, 07310</i>
47	<i>7th Floor, 62 Threadneedle Street, Londres, Royaume-Uni, EC2R 8HP</i>
48	<i>Eagle House, 163 City Road, Londres, Royaume-Uni, EC1V 1NR</i>
49	<i>Hill House, 1 Little New Street, Londres, Royaume-Uni, EC4A 3TR</i>
50	<i>32 rue du Champ de Tir, Nantes, France, 44300</i>
51	<i>2nd Floor, Regis House, 45 King William Street, Londres, Royaume-Uni, EC4R 9AN</i>
52	<i>3 More London Riverside, Londres, Royaume-Uni, SE1 2AQ</i>
53	<i>8 Canada Square, Londres, Royaume-Uni, E14 5HQ</i>